angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU LUNDI 12 JUIN 2017

*****

PROCES VERBAL

SOMMAIRE

N°	DOSSIERS EN EXERGUE	Pages
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	
1	Compte de gestion 2016. - DEL-2017-98	5
2	Compte Administratif 2016. - DEL-2017-99	6
3	Admission des créances admises en non-valeur et créances éteintes. - DEL-2017-100	53
4	Angers - Quartier Belle-Beille - Société Publique Locale ALTER Services - Réseaux de Chaleur - Garantie d'emprunt d'un montant de 1 500 000 €. - DEL-2017-101	55
	Voirie et espaces publics	
5	Energie - Enfouissement de réseaux de distribution électrique et/ou d'éclairage public - SIEML - Versement de fonds de concours. - DEL-2017-102	57
	Développement économique et du tourisme	
6	Prise de participation au capital de la SEML "ALTER Eco" par acquisition d'actions au Département de Maine-et-Loire - Désignation des représentants au sein des organismes sociaux. Convention autorisant l'achat d'actions par la Région. - DEL-2017-103	59
	Innovation enseignement supérieur recherche	
7	Végépolys - Végépolys Innovation - Subventions de fonctionnement - Conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2018 - Approbation. - DEL-2017-104	65
	Déplacements	
8	Tramway ligne B - Construction d'un nouvel ouvrage d'art de franchissement de la Maine - Attribution du marché de travaux - DEL-2017-105	68
9	Travaux de requalification de l'échangeur Montrejeau - Montaigne - Attribution des marchés - DEL-2017-106	71
	Propreté urbaine	
10	Collecte et élimination du papier - Convention Ecofolio - Avenant - Approbation. - DEL-2017-107	74
	Politiques éducatives, enfance famille, formation	
11	Groupe scolaire de l'Aérodrome à Avrillé - Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre - Approbation. - DEL-2017-108	76
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	
12	World Electronics Forum - Tarifs de partenariat - Approbation. - DEL-2017-109	78
13	Association Pays de la Loire Europe - Désignation d'un représentant. - DEL-2017-110	81

14	Université d'Angers - UFR des Sciences - Désignation d'un représentant. - DEL-2017-111	82
	Liste des arrêtés Pris en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	83
	Liste des marchés à procédure adaptée	85
	Questions diverses	

CONSEIL DE COMMUNAUTE
ANGERS LOIRE METROPOLE
Séance du lundi 12 juin 2017

L'an deux mille dix-sept le lundi douze juin à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 juin 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (départ après la DEL-2017-104), M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2017-103), M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2017-98), Mme Pascale GALÉA, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Françoise LE GOFF (départ à la DEL-2017-103), Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (départ à la DEL-2017-109), M. Benoit PILET, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE

ETAIENT EXCUSES : M. Bernard DUPRÉ, Mme Véronique MAILLET, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, Mme Ozlem KILIC, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ, Mme Rose-Marie VERON.

ETAIT ABSENT : M. Romain CHAVIGNON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (à partir de la DEL-2017-105)
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Daniel RAVERDY
M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2017-102)
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA (à partir de DEL-2017-99)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
Mme Céline HAROU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
Mme Ozlem KILIC a donné pouvoir à M. Marc GOUA
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (à partir de la DEL-2017-104)
Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Pascale MARCHAND a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à Mme Alima TAHIRI
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Sophie LEBEAUPIN Déléguée, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 14 juin 2017.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, je vais vous proposer que nous entamions ce Conseil de communauté. Je vous indique que Bernard DUPRÉ a donné pouvoir à Jean-Pierre BERNHEIM ; Véronique MAILLET à Marc LAFFINEUR ; Catherine GOXE à Daniel DIMICOLI ; François GERNIGON à Jean-Pierre MIGNOT ; Jean-Pierre HÉBÉ à Daniel RAVERDY ; André MARCHAND à Denis CHIMIER ; Luc BÉLOT à Frédéric BÉATSE ; Silvia CAMARA-TOMBINI à Fatimata AMY ; Véronique CHAUVEAU à Sophie LEBEAUPIN ; Ahmed EL BAHRI à Jean-Marc VERCHÈRE ; Caroline FEL à Karine ENGEL ; Gilles GROUSSARD à Faten SFAIHI ; Céline HAROU à Jean-Paul PAVILLON ; Maxence HENRY à Emmanuel CAPUS ; Ozlem KILIC à Marc GOUA ; Estelle LEMOINE-MAULNY à Gilles MAHÉ ; Pascale MARCHAND à Michel BASLÉ ; Stéphane PABRITZ à Alimata TAHIRI ; et Rose-Marie VÉRON à Antony TAILLEFAIT. Quelques élus m'ont fait savoir que si le Conseil se prolongeait, ils pourraient être amenés à le quitter avant la fin, entre le festival d'Anjou qui commence ce soir et d'autres obligations. Roselyne BIENVENU devra nous quitter dans une heure, tout comme Alain FOUQUET, tout comme Françoise LE GOFF, Isabelle LE MANIO dans deux heures, et Benoît PILET également dans une heure, et ce sont respectivement Christophe BÉCHU, Constance NEBBULA, Michelle MOREAU, Alain AUGELLE et Pierre PICHERIT qui recueilleront ces pouvoirs en cas de départ.

Mes chers collègues, je voudrais, avant d'entamer la partie délibérative de notre Conseil, une fois de plus, une fois de trop, vous inviter avec moi à marquer un moment de recueillement. Je me tourne ce soir tout particulièrement vers Dominique BRÉJEON. Nous avons, au cours des derniers Conseils, marqué notre solidarité à l'issue d'attentats terroristes. Celui qui est survenu à Londres il y a quelques jours a emporté un Angevin originaire de Saint-Barthélemy-d'Anjou, Sébastien BELLANGER, auquel la commune a rendu un hommage samedi dernier à Pignerolle à l'occasion de sa Fête de Printemps. Il me semble indispensable qu'à notre tour, ce soir, nous puissions respecter, en sa mémoire, une minute de silence que nous élargissons à toutes les victimes du terrorisme, bien sûr celles qui ont péri dans les attaques de Londres mais également ceux qui, au Moyen-Orient, ont également été frappés parce que les victimes n'ont pas de religion ou de nationalité. Il y a eu des attentats au cours de ces derniers jours en Afghanistan, en Iran, qui ont été perpétrés par les mêmes fous, et il me semble indispensable, mes chers collègues, que nous puissions leur témoigner, à travers ce recueillement, notre soutien silencieux.

Une minute de silence

Monsieur le Président : Je vous remercie. Mes chers collègues, l'ordre du jour, ce soir, va nous inviter à examiner 14 délibérations. Dans ces 14 délibérations, il y a évidemment un temps important dans la vie de notre Conseil de communauté, comme tous les ans, au mois de juin, qui est l'examen du compte de gestion et du compte administratif. Je vous propose de demander à notre Vice-Président Marc LAFFINEUR de nous présenter ce document à l'aide d'un diaporama, étant entendu que le compte de gestion et le compte administratif aboutissent au même résultat et reposent sur les mêmes fondamentaux. Je vais l'inviter à nous le présenter. À l'issue, j'ouvrirai le temps du débat ou des questions, et puis, seulement ensuite, nous procéderons au vote. Monsieur le Vice-Président, vous avez la parole.

***

Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2017-98

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Compte de gestion 2016.

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Après s'être fait présenter le budget de 2016 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant la régularité des opérations,
Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juin 2017

DELIBERE

Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statue sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

***

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2017-99

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Compte Administratif 2016.

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

EXPOSE

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – RAPPORT DE PRESENTATION

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil de Communauté adopte le compte administratif présenté par le Président ou son représentant et arrête le compte de gestion du comptable public. Avant de proposer l'adoption de ce compte administratif 2016, conforme au compte de gestion 2016 transmis par le Trésorier municipal, le présent document expose :

- Les principaux enseignements de l'exercice budgétaire 2016 accompagnés de la balance générale et des niveaux de résultats,
- Une situation synthétique plus détaillée par budget
- Un bilan au 31/12/2016 en matière de dette.

→ LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

- **Une amélioration sans précédent des niveaux d'épargne du budget général avec près de 100 M€ d'épargne de gestion (+ 25,6 M€ par rapport à 2015) et 71 M€ d'épargne nette. Ces résultats sont l'aboutissement des effets conjugués suivants :**

  - **Un effet mécanique du passage en Communauté Urbaine** qui voit les charges transférées (voirie, éclairage public, eaux pluviales) compensées par une baisse équivalente des attributions de compensation versées aux communes,
  - **Une hausse des recettes de fonctionnement de 6,3 %** (notamment grâce au versement transports, aux recettes de cession et à celles associées au contentieux Biopole),
  - **Une baisse des dépenses de fonctionnement de - 3,2 %** liée à l'ajustement de l'attribution de compensation suite au passage en Communauté Urbaine, aux efforts de gestion et à la maîtrise de la masse salariale.

- **Un budget d'investissement en progression de 15 % et largement autofinancé avec :**

  - **Un niveau d'investissement (hors dette) de 93,3 M€,**
  - **Des investissements financés aux trois quarts** par des ressources propres,

- **Un encours de dette en très légère hausse (+1%) et en cours de sécurisation : - 9 M€ de capital** lié à des produits structurés entre 2015 et 2016.

Comme lors de la présentation du Budget Primitif 2017, les chiffres bruts de ce CA 2016 pourront, tout au long de ce rapport, être complétés par un certain nombre de retraitements comptables. Ces retraitements viendront compléter une première analyse des chiffres en présentant, à chaque fois que cela sera possible, des données budgétaires avec des périmètres de recettes et de dépenses comparables.

→ BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

♦ BALANCE GENERALE

(en milliers d'Euros)

Fonctionnement	CA 2015	CA 2016	EVOLUTION 2015 / 2016	
Recettes Fonct.	294 025	312 619	18 594	6,3%
Dépenses Fonct.	219 987	212 999	-6 988	-3,2%
Epargne de gestion	74 038	99 620	25 582	34,6%
Intérêts	10 660	10 429	-231	-2,2%
Epargne brute	63 378	89 191	25 351	40,0%
Capital	18 033	17 764	-269	-1,5%
Epargne nette	45 345	71 427	25 082	55,3%
Investissement				
Dépenses Invest.	81 328	93 314	11 986	14,7%
Recettes Invest.	40 588	69 823	29 234	72,0%
Autres Recettes	14 436	14 898	462	3,2%
Emprunt	10 000	20 000	10 000	100,0%
Affectation du résultat N-1 sur Inv.	16 152	34 925	18 773	116,2%
Solde Investissement	-40 740	-23 491	17 248	-42,3%
Résultat de l'exercice	4 605	47 937	43 331	
Résultat de clôture consolidé	10 101	* 23 772	13 671	

** Y compris excédent du budget Chaufferies Urbaines reversé par la Ville d'Angers*

L'amélioration des résultats 2016 de plus de 13,7 M€ est la conséquence de notre stratégie financière. Elle peut se résumer ainsi : maintenir une gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement et ne pas augmenter les impôts afin d'autofinancer au maximum nos dépenses d'investissement et préparer ainsi le portage financier des lourds investissements à venir.

♦ BALANCE GENERALE DETAILLEE PAR BUDGET

Fonctionnement *(en milliers d'Euros)*

Mouvements Réels (Hors OCLT)	Budget principal	Budget Eau	Budget Assaint	Budget Déchets	Budget Aéroport	Budget Transports	Budget Réseau de Chaleur	Budget Lotissements Eco	Total CA 2016	Total CA 2015
Recettes Fonct.	157 599	25 783	20 918	40 367	1 207	65 679	1 050	16	312 619	294 025
Dépenses Fonct.	107 164	17 359	12 832	27 639	1 095	46 457	428	25	212 999	219 987
Epargne de gestion	50 435	8 424	8 086	12 728	112	19 222	622	-9	99 620	74 038
Intérêts	2 661	930	604	1 010	0	4 977	247	0	10 429	10 660
Epargne brute	47 774	7 494	7 482	11 718	112	14 245	375	-9	89 191	63 378
Capital	6 775	1 263	1 024	2 038	0	6 114	549	0	17 764	18 033
Epargne nette	40 999	6 231	6 458	9 680	112	8 131	-174	-9	71 427	45 345
Investissement										
Dépenses Invest.	59 481	6 646	10 168	4 600	142	11 197	1 080	0	93 314	81 328
Recettes Invest.	46 170	4 750	5 138	2 937	28	9 550	1 250	0	69 823	40 588
Autres Recettes	11 431	442	1 184	512	28	962	339	0	14 898	14 436
Emprunt	20 000	0	0	0	0	0	0	0	20 000	10 000
Affectation du résultat N-1 sur Inv.	14 739	4 308	3 954	2 425	0	8 588	911	0	34 925	16 152
Solde Investissement	-13 311	-1 896	-5 030	-1 663	-114	-1 647	170	0	-23 491	-40 740
Résultat Exercice	27 688	4 335	1 428	8 017	-2	6 484	-4	-9	47 937	4 605
Résultat Antérieur	-17 260	3 631	5 581	14 849	482	2 635	* 842	0	10 760	21 648
Résultat Clôture	-4 311	3 658	3 055	20 441	480	531	-73	-9	23 772	10 101

** Y compris excédent du budget Chaufferies Urbaines reversé par la Ville*

Suite aux transferts de compétences opérés en septembre 2015, plusieurs retraitements sur les niveaux de réalisations de certaines dépenses et recettes (attribution de compensation, travaux voirie et fonds de concours associés) sont à opérer pour pouvoir comparer les deux exercices à périmètre constant.

Ces retraitements, concentrés pour l'essentiel sur le budget principal, modifient de manière significative deux indicateurs présentés dans le tableau de la balance générale :

- *Le niveau d'autofinancement net de 71,4 M€ est à diminuer d'environ 8,9 M€ pour se situer à 62,5 M€ en 2016,*
- *Le niveau d'investissement affiché à 93,3 M€ est à diminuer d'environ 17,6 M€ correspondant aux dépenses de voirie déléguées pour atteindre 75,7 M€.*

→ RESULTATS 2016

Pour mémoire, Angers Loire Métropole est entrée dans la démarche de reprise anticipée des résultats et des reports dès le budget primitif. Ces résultats sont conformes aux chiffres présentés dans le rapport du Budget Primitif:

		Budget Principal	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget Déchets	Budget Aéroport	Budget Transports	Budget Réseau de Chaleur	Budget Lotissements Eco	Total tous budgets
Résultat de clôture 2015	(A)	-17 260	3 631	5 581	14 849	482	2 635	842	0	10 760
Résultats Exercice 2016	(B)	27 688	4 335	1 428	8 017	-2	6 484	-4	-9	47 937
Part du résultat N-1 affectee en investissement (1068)	(C)	14 739	4 308	3 954	2 425	0	8 588	911	0	34 925
Résultats de clôture 2016	(D) = A+B-C	-4 311	3 658	3 055	20 441	480	531	-73	-9	23 772
Reports	(E)	-1 578	-656	-645	-1 894	0	-1 278	-18	0	-6 069
Excédent ou déficit 2016 après report	(F)= D+E	**-5 889**	**3 002**	**2 410**	**18 547**	**480**	**-747**	**-91**	**-9**	**17 703**

→ AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut progresse de plus de 35 % entre 2015 et 2016 et approche les 100 M€. L'autofinancement net progresse quant à lui de 58 % en augmentant de 26,1 M€.

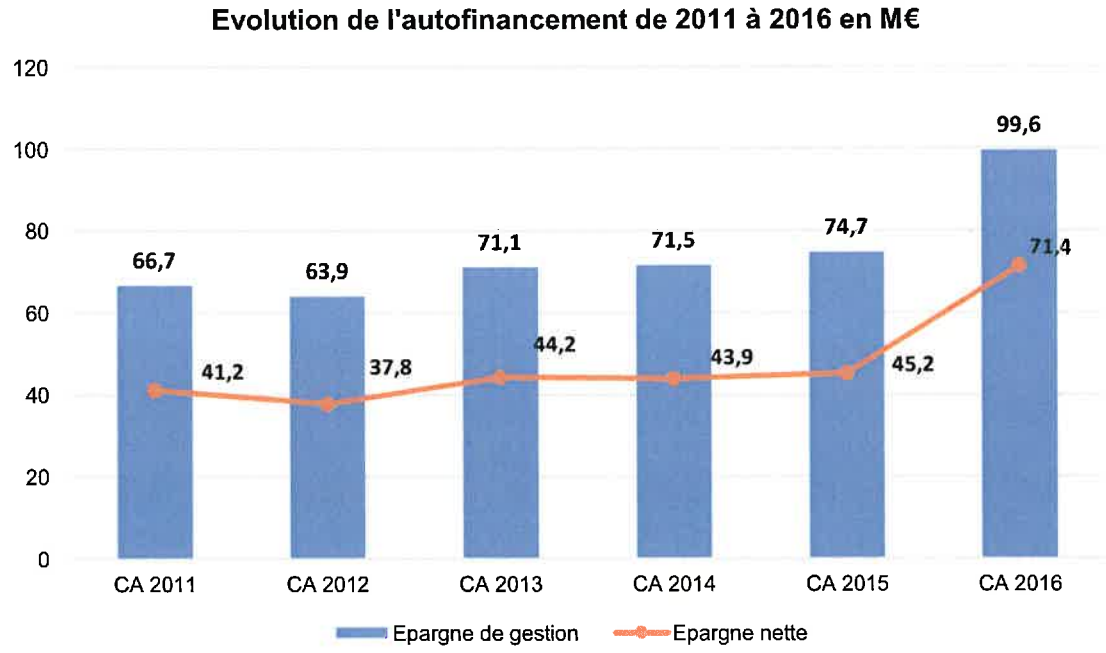

Ce niveau exceptionnel s'explique par trois facteurs majeurs :

- **Des recettes exceptionnelles** qui augmentent de 14,7 M€ entre 2015 et 2016 (+ 8,7 M€ de recettes de cessions supplémentaires par rapport à 2015 et + 6 M€ liées au versement de l'indemnité par Vinci dans le cadre du contentieux Biopole),
- **Les conséquences des efforts de gestion** (stabilité de la masse salariale notamment) tant sur le budget principal que sur les budgets annexes qui améliorent de + 7 M€ ce niveau d'épargne,
- **Un effet « passage en Communauté Urbaine »** en année pleine qui induit mécaniquement une augmentation des épargnes de **+ 3,9 M€.**

→ VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DU CA 2016

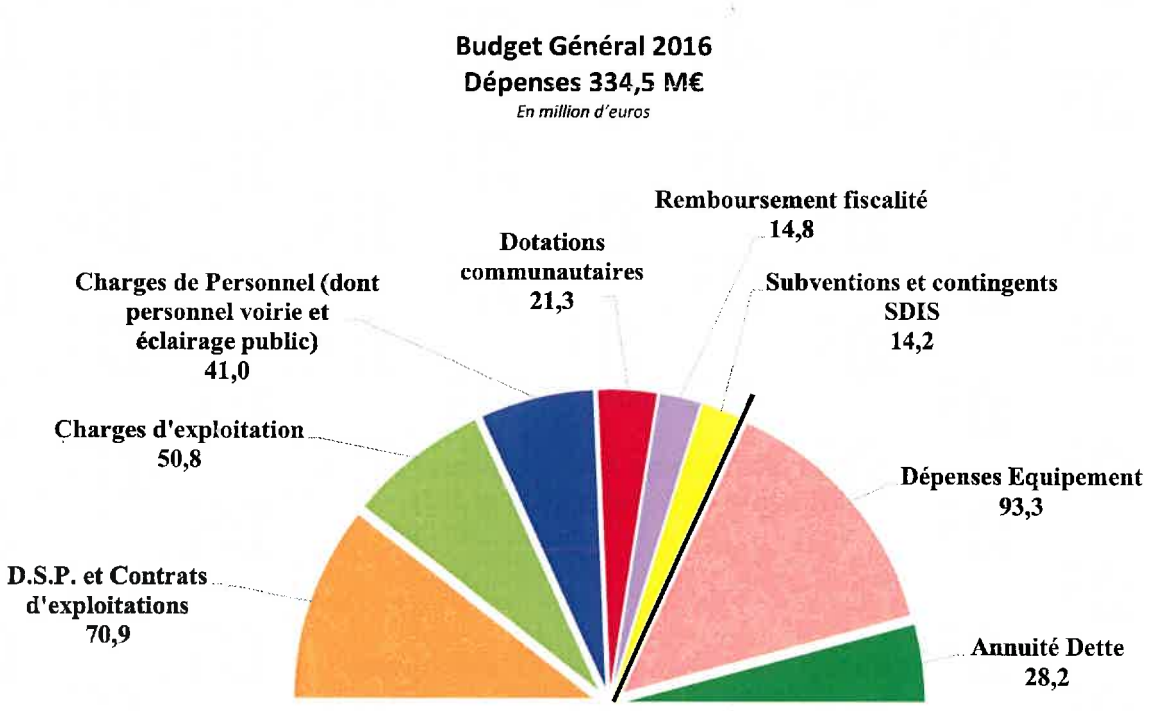

Budget Général 2016
Ressources 347,5 M€
En million d'euros

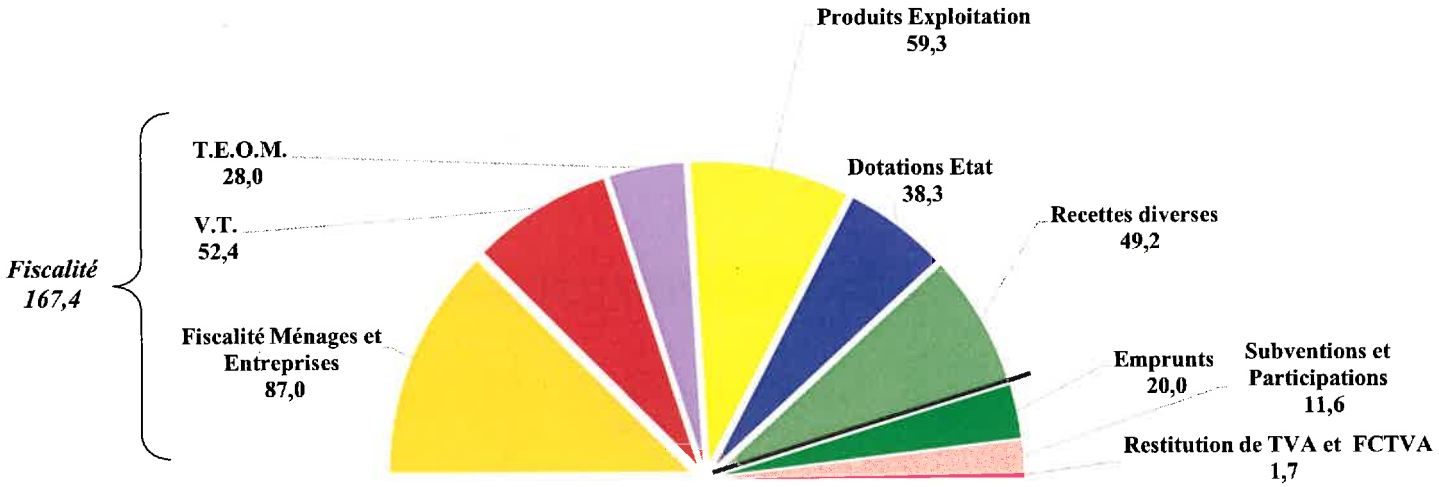

→ L'INVESTISSEMENT 2016

Angers Loire métropole totalise pour 2016 un niveau d'investissement de **93,3 M€.** Une fois effectués les retraitements liés à la voirie (17,6 M€), ce montant passe à **75,7 M€**. A périmètre comparable, le chiffre du CA 2015 était de **72,5 M€** hors gestion déléguée de la voirie (81,3 M€ - 8,8 M€).

Il faut noter **la forte progression des dépenses d'investissement des budgets eau et assainissement** qui augmentent de près de 5 M€ soit **+ 40 % entre 2015 et 2016**, conformément à notre stratégie de remplacement des réseaux.

Evolution des dépenses d'Investissement CA 2012 - CA 2016
(hors dette - en million d'euros)

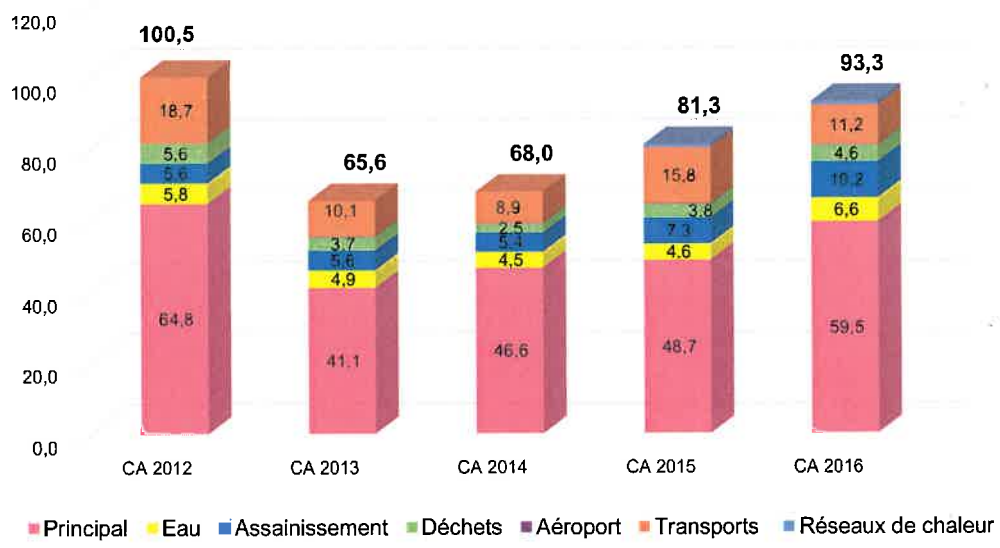

La suite du rapport s'attachera à présenter de manière synthétique le budget principal et les différents budgets annexes en reprenant à chaque fois :

- Un tableau présentant les réalisations par section,
- Un commentaire autour des principales dépenses et recettes de fonctionnement,
- Les conséquences de ces éléments sur les niveaux d'épargne et d'emprunt,
- Les principaux projets d'investissement associés à l'exercice 2016.

→ BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

RECETTES	CA 2015	CA 2016	%
Fiscalité des ménages	43 415	42 528	-2,0%
Fiscalité des entreprises	45 450	44 508	-2,1%
D.G.F	33 120	34 832	5,2%
Autres recettes (produits d'exploitation, allocations compensatrices, AC négative,FPIC...)	22 026	24 414	10,8%
Cessions	2 543	11 317	345,0%
Sous total	*146 554*	*157 599*	7,5%

DEPENSES	CA 2015	CA 2016	%
Masse salariale	12 937	13 249	2,4%
Mutualisation / Frais de personnel voirie et éclairage public	2 764	9 778	253,8%
Subv. Fonctionnement / DSP	13 732	13 265	-3,4%
Part. B. Annexes (Aéroport et Transport)	9 862	12 642	28,2%
SDIS	13 246	13 231	-0,1%
Dot. Compensation	28 057	10 761	-61,6%
Dot. Solidarité	10 565	10 525	-0,4%
F.N.G.I.R.	5 050	5 050	0,0%
Fonct. de la collectivité	15 241	14 407	-5,5%
Fonct. Gestion déléguée		4 256	
Sous total	*111 455*	*107 164*	-3,9%
Epargne de gestion	*35 099*	*50 435*	43,7%
Intérêts	2 700	2 661	
Epargne brute	*32 399*	*47 775*	47,5%
Capital	6 728	6 774	
Epargne nette	*25 671*	*41 000*	59,7%

Investissement

FINANCEMENT	CA 2015	CA 2016	%
Autofinancement	25 671	41 000	59,7%
FCTVA	909	963	5,9%
Subventions	9 529	9 235	-3,1%
Emprunts	10 000	20 000	100,0%
Reversement avances trésorerie		1 233	
Total	*46 109*	*72 431*	57,1%

DEPENSES	CA 2015	CA 2016	
Dépenses d'Equipement	19 592	25 358	29,4%
Gestion déléguée Voirie/ Eclairage public	8 758	17 664	101,7%
Subvent. d'Equipement	15 598	11 959	-23,3%
Avances de Trésorerie (Zac, BA)	4 733	4 500	-4,9%
Total	*48 681*	*59 481*	22,2%

♦ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Globalement, ces recettes évoluent de + 7,5% entre 2015 et 2016. Cette hausse cache des mouvements divers tels que la baisse du produit fiscal, la hausse de la DGF, grâce au passage en Communauté Urbaine, et un niveau élevé de cessions d'immobilisations.
La présentation de chaque rubrique permet de mesurer la part de chaque nature de recette dans cette évolution.

- **Les contributions directes : la fiscalité des ménages et des entreprises**

Globalement, les **contributions directes** passent **de 88,9 M€ en 2015 à 87,0 M€ (soit - 2%)**. Le tableau suivant détaille ce recul de manière plus précise :

	CA 2015	CA 2016	Variation en €	Variation en %
Taxe d'habitation	34 361 448	34 058 896	-302 552	-1%
Taxe sur le foncier bâti	6 661 560	6 781 232	119 672	2%
Taxe sur le foncier non bâti	473 313	478 321	5 008	1%
rôles supplémentaires	1 918 614	1 209 331	-709 283	-37%
Fiscalité ménages	**43 414 935**	**42 527 780**	**-887 155**	**-2%**
CFE	22 609 199	22 983 355	374 156	2%
CVAE	18 018 951	16 583 608	-1 435 343	-8%
TASCOM	3 798 635	3 896 912	98 277	3%
IFER	1 023 266	1 044 444	21 178	2%
Fiscalité entreprises	**45 450 051**	**44 508 319**	**-941 732**	**-2%**
Total contributions directes	**88 864 986**	**87 036 099**	**- 1 828 887**	**-2%**

Le niveau 2016 de **fiscalité « ménages » est de 42,5 M€.** La taxe d'habitation représente l'essentiel de ce produit avec 34,1 M€ complété par la taxe sur le foncier bâti avec 6,8 M€. L'ensemble de ce produit baisse entre 2015 et 2016 de 0,89 M€, en raison de :

- Une baisse inhabituelle de plus de 0,7 M€ des rôles supplémentaires,
- Une évolution négative des bases physiques de taxe d'habitation -1.88 % liée aux impacts du dispositif d'exonération décidé par l'Etat pour neutraliser les effets de la suppression de la ½ part fiscale pour les personnes veuves.

Ces éléments ont déjà été évoqués lors du Compte Administratif 2015 et du Budget Primitif 2017. Ces décisions techniques de l'Etat ont complexifié la lecture des documents budgétaires 2015, 2016.

Le niveau 2016 de **fiscalité « entreprises » est de 44,5 M€.** Ce montant se répartit entre la Cotisation Foncière des Entreprises pour 23 M€ et un produit constaté de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises à 16,6 M€.

La CVAE a ainsi baissé de 8 % entre 2015 et 2016 traduisant le caractère particulièrement fluctuant de cet impôt. A contrario, les dernières notifications pour 2017 font état d'un produit prévisionnel de 18 M€ proche de celui de 2015.

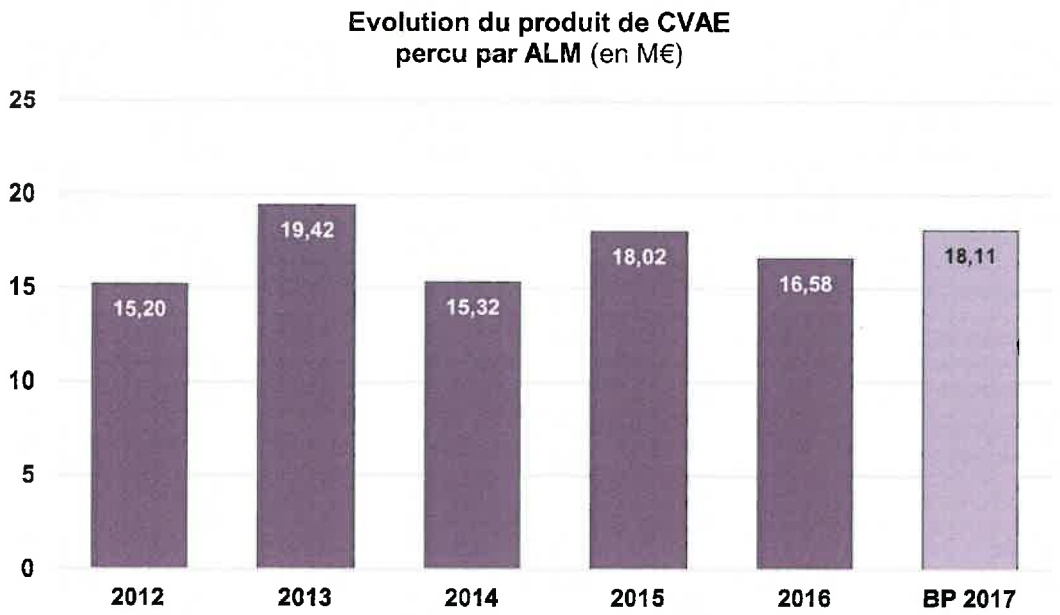

Concernant les autres composantes de fiscalité "entreprises", il n'existe pas de mouvements significatifs en 2015 et 2016 concernant la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM de 3,9 M€) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER de 1 M€).

- **La Dotation Globale de Fonctionnement**

Après quatre années de baisse successive, **la DGF a progressé de 1,7 M€** entre 2015 et 2016 pour atteindre un montant de 35 M€ en 2016.

La bonification de DGF de 3,7 M€ obtenue suite au passage en Communauté Urbaine a en effet plus que compensé la baisse de DGF décidée par l'Etat de 2 M€ via la Contribution au Redressement des Finances Publiques, validant la pertinence de notre stratégie de transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine d'un point de vue budgétaire.

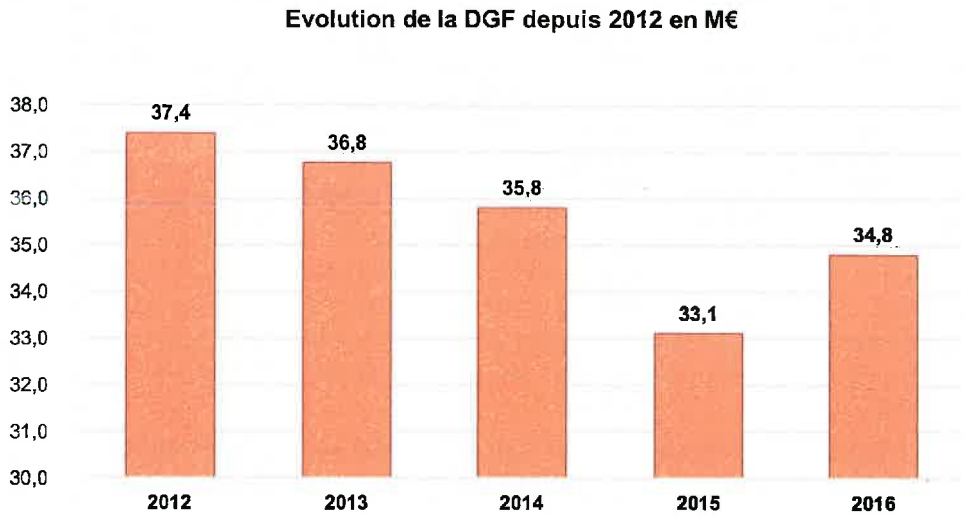

- **Les autres recettes (produits d'exploitation, attribution de compensation négative, allocations compensatrices, FPIC...)**

Les **autres recettes** sont en hausse de 10,8 % et **se décomposent de la manière suivante :**

En milliers d'€	CA 2015	CA 2016	Evolution	
			K€	%
Produits d'exploitation	9 338	9 770	432	*4,6%*
Mutualisation	1 596	904	-692	*-43,3%*
Allocations Compensatrices	2 216	1 828	-388	*-17,5%*
Attribution de Compensation négative	1 725	3 496	1 771	*102,7%*
Participations	918	1 951	1 032	*112,4%*
Fonds de péréquation des ressources Intercommunales Communales (FPIC)	2 121	2 853	732	*34,5%*
Autres recettes	4 112	3 612	-500	*-12,2%*
TOTAL	**22 026**	**24 414**	**2 388**	***10,8%***

Les évolutions les plus significatives concernent :

- les participations qui progressent de 1 M€ notamment du fait de la progression des recettes associées au Plan Local d'Insertion et d'Emploi,
- le Fonds de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales est en nette augmentation de 34 % dans des proportions à peu près équivalente à la progression de l'enveloppe nationale dédiée à ce Fonds.

▪ **Les produits de cession**

Ces recettes exceptionnelles représentent 11,3 M€ soit 8,7 M€ de plus qu'en 2015. Les principales cessions sont les suivantes :

- la vente d'Arobase 2 pour 5,4 M€,
- la vente du bâtiment 7 quai Félix Faure à Angers pour 2 M€,
- la vente du bâtiment "Eurologistic" à Beaucouzé pour 1,5 M€,
- diverses autres ventes pour 2,4 M€.

♦ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont en **net recul avec une baisse de - 3,9 %**. Les principaux postes de dépenses suivent cette tendance :

- **les dépenses de personnel : La masse salariale pour ALM, tous budgets agrégés, a évolué de + 0,8 % par rapport à 2015** (CA 2015 / CA 2016). Les mesures prises par l'Etat, de revalorisation des rémunérations des agents (revalorisation du point d'indice de 0,6% en Juillet) et les effets propres au Glissement Vieillesse Technicité évalués au total à une variation de 1,72% ont donc été compensés par les efforts de gestion des services. **A périmètre constant** (c'est à dire hors transfert à la communauté urbaine et mise en place de la plateforme mutualisée instruction et autorisation droits des sols), **la variation aurait été de - 0,23%**.
- **les subventions de fonctionnement baissent de 0,5 M€**. Cette évolution est notamment liée à la diminution de la subvention à ALDEV (passage de 3.5 M€ à 3,2 M€),
- **les participations aux budgets annexes et SPIC** sont en hausse avant retraitement. La participation versée au budget annexe transports passe de 8,7 M€ à 11,4 M€. Cette hausse est neutralisée par une baisse équivalente de l'attribution de compensation versée aux communes,

- la **contribution au SDIS** reste stable avec 13,23 M€,
- **l'Attribution de Compensation :** le montant a ainsi été diminué de 17,3 M€ suite au passage en communauté urbaine et aux bilans de transferts de charges et de produits opérés,
- la **Dotation de Solidarité Communautaire** et le **FNGIR** restent stables à 10,5 M€ et 5 M€,
- **les crédits de fonctionnement des services** hors gestion déléguée de la voirie et éclairage publique diminuent de 5,5 % du fait des efforts de gestion.

♦ AUTOFINANCEMENT ET ANNUITES DU BUDGET PRINCIPAL

La progression des recettes de 11,05 M€ et la baisse des dépenses de 4,29 M€ induit **une très forte augmentation (+ 15 M€ soit + 43 %) de l'épargne de gestion entre 2015 et 2016.** En déduisant l'annuité de la dette de cet indicateur, on obtient une épargne nette qui atteint 41 M€ en 2015.
Le graphique suivant illustre ces différents niveaux de lecture de l'autofinancement :

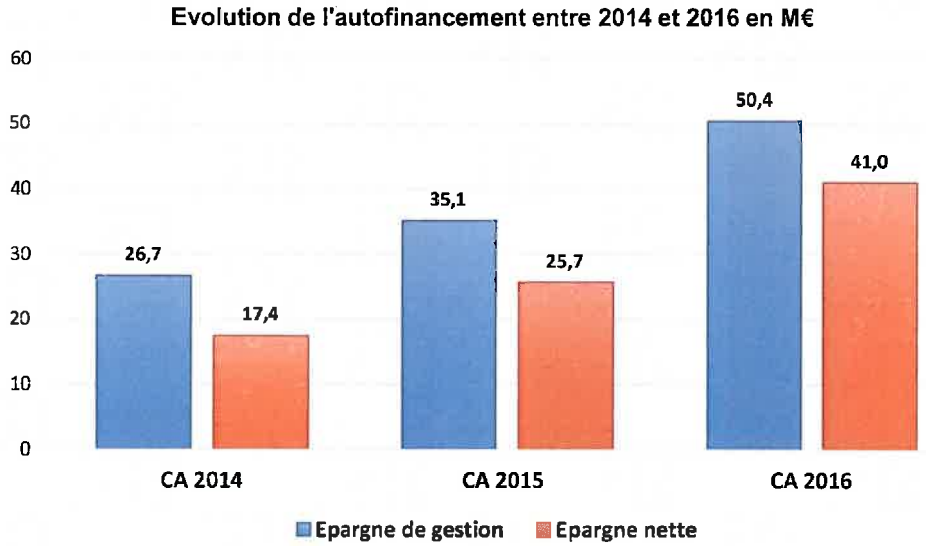

♦ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses d'investissement 2016 ont atteint **59,5 M€** avec les transferts de compétence associés à la création de la CU. Hors gestion déléguée de la voirie, ce niveau d'investissement est de 41,8 M€.

Parmi les principales opérations d'investissement du budget principal 2016, on peut noter :

Opération	CA 2016
Gestion déléguée - Voirie et Eclairage public	17 828 732
Avances et participations ZAC	8 950 000
Prise de participation (Soclova, Alter, Sominval)	8 700 394
Logement locatifs sociaux	6 464 410
Aide à la pierre de l'état	1 628 134
Réserves Foncières Communaies	989 146
Réserves Foncières Communautaires	916 380
Parc d'Activités Communautaires	904 802
NPRU/Belle Beille	647 846
NPRU/Monplaisir	633 364
WISE FACTORY	549 961
Accueil des Gens du Voyage - Les Ponts-de-Cé	491 793
Subvention réhabiltation UFR Médecine	405 000
ISTOM	400 000
Total des principales opérations	49 509 963
Total des crédits CA 2016	59 481 000
% des principales sur total CA 2016	83%

♦ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT ET L'EMPRUNT D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL

Le tableau suivant reprend les principales recettes d'investissement pour ce CA 2016 :

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Epargne nette	17 430	25 671	41 000
Subventions et FCTVA	8 168	10 438	11 431
Emprunts	0	10 000	20 000
TOTAL	**25 598**	**46 109**	**72 431**

Présenté sous une autre forme, vous trouverez ci-dessous la structure du financement pour nos investissements entre 2014 et 2016.

Structure de financement des investissements

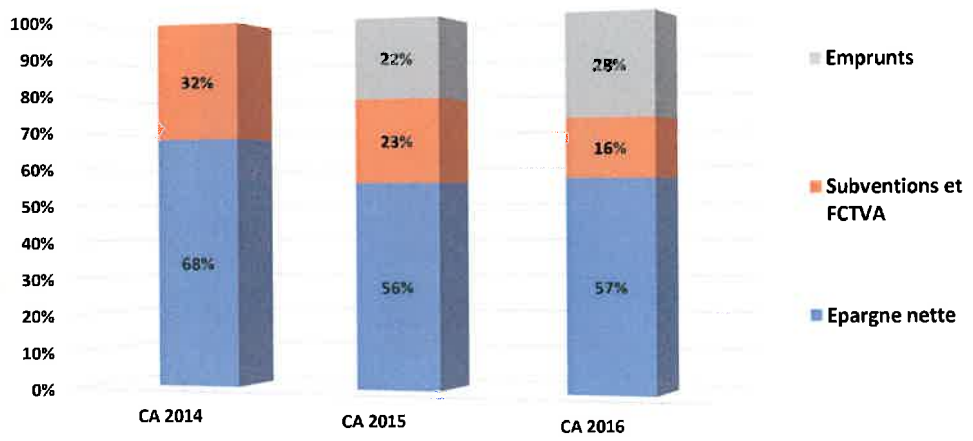

→ BUDGET EAU

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	CA 2015	CA 2016	%
Prod. Exploitation	21 655	21 527	-0,6%
Redevance pollution	4 164	4 004	-3,8%
Autres	317	252	-20,4%
Sous total	*26 135*	*25 783*	*-1,3%*

DEPENSES	CA 2015	CA 2016	%
Personnel	6 145	6 063	-1,3%
Revers. redev. Pollution	4 025	4 124	2,4%
Fonct. du service	7 566	7 172	-5,2%
Sous total	17 736	17 359	-2,1%
Epargne de gestion	*8 399*	*8 424*	0,3%
Intérêts	1 087	930	-14,4%
Epargne brute	*7 312*	*7 494*	2,5%
Capital	1 244	1 263	1,5%
Epargne nette	*6 068*	*6 231*	2,7%

Investissement

FINANCEMENT	CA 2015	CA 2016	
Autofinancement	6 068	6 231	2,7%
Subventions/créances	242	40	-83,5%
Autres recettes d'équipement	-	402	
Emprunts	-	-	
Total	*6 310*	*6 674*	5,8%

DEPENSES	CA 2015	CA 2016	%
Dépenses d'équipement	4 631	6 646	43,5%
Total	*4 631*	*6 646*	43,5%

♦ EXPLOITATION

Les recettes de fonctionnement sont en diminution (-1,3 % par rapport au CA 2015) en raison du tassement des volumes vendus qui entraîne la baisse des recettes issues des ventes d'eau (- 0,1 M€, - 0,6%) et de la redevance pollution domestique (- 0,16 M€, - 3,8%).

Les dépenses de fonctionnement s'affichent également à la baisse. La masse salariale se contracte de - 1,3% et les charges de fonctionnement du service diminuent nettement de - 0,4 M€, notamment en raison des baisses d'achats d'eau auprès des structures voisines et d'une moindre consommation électrique. A noter que le reversement de la redevance pollution domestique à l'Agence de l'Eau est en hausse puisqu'elle constate les volumes facturés n-1 (décalage d'un an entre redevance collectée et redevance reversée).

♦ EPARGNE ET ANNUITES

L'annuité 2016 est en baisse de près de 6% comparée à 2015 et contribue ainsi à faire évoluer positivement **l'épargne nette** dégagée par la section de fonctionnement pour financer le programme d'investissement (en progression de + 2,7 % soit + 0,15 M€).

♦ INVESTISSEMENT

Toujours dans une logique de montée en charge des investissements, l'évolution de l'épargne favorise le financement du programme d'investissement volontariste décidé pour la durée du mandat. En 2016, les efforts ont essentiellement été portés sur les équipements de production (0,62 M€), le réseau de distribution (4,4 M€), la logistique (0,92 M€ pour l'outillage, les véhicules, les divers matériels, les compteurs, ...), et le nouveau bâtiment qui accueille les locaux de l'Agence Clientèle (0,64 M€).

Globalement, les investissements ont été supérieurs de + de 2 M€ par rapport à 2015, à hauteur de 6,65 M€, un niveau inégalé depuis les travaux de dévoiement de réseaux liés au tramway en 2009/2010. Les deux tiers de cette enveloppe ont été consacrés au renouvellement de réseaux. A noter que le budget primitif 2017 affiche une ambition de réalisation équivalente.

→ BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	CA 2015	CA 2016	%
Prod. Exploitation	17 035	17 447	2,4%
Participation PRE / PFAC	1 611	981	-39,1%
Autres	493	233	-52,7%
Redevance Pollution	2 354	2 238	-4,9%
Subventions	11	18	
Sous total	*21 505*	*20 918*	-2,7%

DEPENSES	CA 2015	CA 2016	%
Personnel	3 770	3 878	2,9%
Exploitation station Baumette	3 755	3 655	-2,7%
Redevance Pollution	2 286	2 337	2,3%
Fonct. du service	2 751	2 962	7,7%
Sous total	*12 562*	*12 832*	2,2%
Epargne de gestion	*8 942*	*8 086*	-9,6%
intérêts	634	604	-4,6%
Epargne brute	*8 309*	*7 481*	-10,0%
Capital	1 036	1 024	-1,2%
Epargne nette	*7 272*	*6 457*	-11,2%

Investissement

FINANCEMENT	CA 2015	CA 2016	%
Autofinancement	7 272	6 457	-11,2%
Subventions et autres	478	1 184	147,4%
Emprunts			
Total	*7 751*	*7 641*	-1,4%

DEPENSES	CA 2015	CA 2016	%
Dépenses d'équipement	7 346	10 168	38,4%
Total	*7 346*	*10 168*	36,1%

♦ FONCTIONNEMENT

Les recettes du budget assainissement sont en baisse malgré l'évolution favorable des produits de la redevance assainissement qui progressent à la faveur de l'évolution du tarif combiné à un maintien des volumes facturés (+ 0,69 M€, soit + 4,37%). Mais la baisse des autres produits d'exploitation (prestations de branchement, produits de vidange) et de surcroit la chute de 0,63 M€ des recettes liées à la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif - Assimilé Domestique (PFAC/PFAC-AD) vient neutraliser cette évolution positive.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 2,2 % entre 2015 et 2016. Cette progression renvoie à deux phénomènes :

- la baisse des dépenses d'exploitation de la Station de dépollution de la Baumette de l'ordre de 0,1 M€ à la faveur des incidences des travaux de vidange du digesteur sur la file boues,
- la hausse des charges de fonctionnement du service (+ 7,7%, + 0,2 M€, dont près de la moitié liée à des remboursements des factures non dues car non réalisation des travaux).

♦ DETTE

L'annuité est en légère baisse, **les ressources internes dégagées** restent significatives et permettent de financer un programme d'investissement qui progresse encore en 2016 (+ 38,4% en 2016 après + 36 % en 2015).

♦ INVESTISSEMENT

En 2016, les efforts ont essentiellement été portés sur les réseaux de collecte des eaux usées (5,5 M€), les stations d'épuration périphériques (2,2 M€, essentiellement pour les stations de Briollay, Villevêques et Soulaines / Marzelle), la logistique (0,4 M€ pour l'outillage, les véhicules, les divers matériels, ...), et les travaux réalisés sur la STEP Baumette (création d'une unité de valorisation et d'injection du biogaz sur le réseau de gaz naturel et travaux d'optimisation de l'exploitation, pour un montant global de 2,1 M€).

Après 2015, 2016 poursuit l'évolution notable du volume des investissements réalisés avec 10,2 M€ (+ 2,9 M€ soit + 38,4 %), dont plus de la moitié consacrée au renouvellement de réseaux.

Malgré les tensions observées en section de fonctionnement, l'évolution du tarif de la redevance assainissement combinée à une stabilisation des charges d'exploitation depuis 2008 permet de dégager sur le long terme un niveau d'épargne à la hauteur des priorités fixées sur le mandat.

→ BUDGET DECHETS

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	CA 2015	CA 2016	%
Prod. Exploitation	2 622	2 743	4,7%
T.E.O.M	27 988	27 976	-0,04%
Subventions	3 961	3 359	-15,2%
Autres	348	283	-18,6%
Recette exceptionnelle	-	6 005	
Sous total	*34 918*	*40 367*	*15,6%*

DEPENSES	CA 2015	CA 2016	%
Personnel	8 107	8 047	-0,7%
Contrats exploitation	11 310	12 493	10,5%
Reversement Fiscalité	167	176	5,1%
Fonct. du service	5 111	4 947	-3,2%
Reversement TEOM	2 352	-	
Charge exceptionnelle	1 978	1 978	0,0%
Sous total	*29 024*	*27 639*	*-4,8%*
Epargne de gestion	*5 894*	*12 727*	*115,92%*
Intérêts	*1 092*	*1 010*	*-8%*
Epargne brute	*4 803*	*11 718*	*143,97%*
Capital	*2 249*	*2 038*	*-9%*
Epargne nette	*2 554*	*9 680*	*279,1%*

Investissement

FINANCEMENT	CA 2015	CA 2016	%
Autofinancement	2 554	9 680	279,1%
Subventions + TVA	503	512	1,9%
Emprunts			
Total	*3 057*	*10 192*	*233,4%*

DEPENSES	CA 2015	CA 2016	%
Dépenses d'équipement	3 765	4 600	22,2%
Total	*3 765*	*4 600*	*22,2%*

Comme en 2015, le CA 2016 intègre les impacts financiers induits par la stratégie de résolution du contentieux Biopôle (indemnité à l'ancien exploitant Veolia notamment) et parvient **à maintenir un niveau d'épargne suffisant pour autofinancer totalement les investissements 2016.**

♦ FONCTIONNEMENT

Côté recettes, après neutralisation de la recette exceptionnelle de 6 M€ liée au protocole transactionnel avec Vinci pour la sortie du contentieux Biopole, une diminution d'environ 0,56 M€ est constatée, correspondant à une baisse des subventions Eco Emballage et Ademe.

Le produit de la TEOM stagne, alors que les produits d'exploitation subissent une hausse de 0,12 M€ (soit plus de 4 %) entre 2015 et 2016, notamment les recettes perçues sur le secteur des déchetteries.

Côté dépenses, une baisse de 4,8 % est constatée compte tenu de l'absence de reversement exceptionnel de TEOM sur 2016. La fin de la délégation de service public avec Geval et la mise en œuvre au 1er mars 2016 du marché transfert transport et traitement font partie des évènements marquants de cette année 2016. Ce changement de mode de gestion a permis d'optimiser le coût de traitement à la tonne à 92,6 € (avec le marché TTT) contre 136,7 € (coût Biopole avant TTT).
A noter également en 2016, des dépenses exceptionnelles d'inertage du digesteur de Biopole sont constatées sur la rubrique contrats d'exploitation.

D'autres actions d'optimisation ont été engagées ou poursuivies sur 2016. A titre d'exemple et sans être exhaustif, on peut citer :

- **Sur la collecte des ordures ménagères** : poursuite de l'optimisation des secteurs de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif sur l'ensemble de l'agglomération, veille continue de la brigade propreté mutualisée regroupant des agents d'Angers Loire Métropole et de la ville d'Angers pour optimiser les actions de terrain (meilleure proximité et réactivité),
- **Sur la prévention des déchets** : poursuite de la promotion du compostage domestique et de l'éco-jardinage sur le territoire d'ALM, campagne d'incitation au broyage individuel,
- **Sur les déchèteries** : Poursuite du réemploi en déchèterie : 127 tonnes d'objets ré-employables repris par Emmaüs et la Ressourcerie des Biscottes et 462 tonnes de textiles, linges et chaussures collectés par Emmaüs et Apivet, démarrage de la collecte des huiles végétales.
- **Sur la collecte sélective** : Démarrage début 2016 de la collecte sélective en porte à porte dans les 11 dernières communes qui étaient restées en collecte sélective "apport volontaire". Nouveau marché transport et tri emballages et papier démarré en mars 2016.

♦ EPARGNE

La conjugaison de cette augmentation des recettes et de la baisse des dépenses induit une hausse significative de l'autofinancement brut. Ce niveau reste suffisant pour autofinancer totalement des investissements 2016 et permet de dégager une épargne de gestion de 12,72 M€.

♦ INVESTISSEMENT

L'exercice 2016 est marqué par une augmentation de l'investissement de plus de 22 %. Cette augmentation s'explique essentiellement par :

- l'acquisition à hauteur de 1,2 M€ de 4 Bennes à Ordures Ménagères à bras latéral pour un lancement en avril 2017,
- les réalisations des travaux de mise à niveau du quai de transfert de Biopole (1,5 M€) délégués à ALTER Public et réceptionnés en juillet 2016,
- la poursuite de l'installation de conteneurs enterrés complète ces principales dépenses d'investissement 2016.

→ BUDGET AEROPORT

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	CA 2015	CA 2016	%
Prod. Exploitation	30	7	-76,5%
Participat. Budget Principal	1200	1200	0,0%
Sous total	*1 230*	*1 207*	-1,9%

DEPENSES	CA 2015	CA 2016	%
Contrat d'exploitation	422	390	-7,5%
Subvention	12	14	18,8%
Subv. Except. Fct (ligne)	190	363	91,1%
Autres	275	328	19,4%
Sous total	*898*	*1 095*	21,9%
Epargne de gestion	*332*	*112*	-66,3%
Intérêts	-	-	
Epargne brute	*332*	*112*	-66,3%
Capital	-	-	
Epargne nette	*332*	*112*	-66,3%

Investissement

FINANCEMENT	CA 2015	CA 2016	%
Autofinancement	332	112	-66,3%
Rembt. TVA	5	28	466,7%
Emprunts	-		
Total	*337*	*140*	-58,4%

DEPENSES	CA 2015	CA 2016	%
Dépenses d'équipement	186	142	-23,8%
Total	*186*	*142*	-23,8%

• COMMENTAIRE GENERAL

Un budget annexe aéroport relativement stable avec 1,2 M€ de contribution du budget principal.

→ BUDGET TRANSPORTS

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	CA 2015	CA 2016	%
Versement Transports	49 062	52 367	6,7%
DGD Transp. Scolaires	1 981	1 829	-7,7%
Particip. des Communes	2 780	0	
Particip. ALM	8 662	11 442	32,1%
Autres	87	42	-52,3%
Gain de change	592	0	-100,0%
TOTAL	63 164	65 679	3,98%

DEPENSES	CA 2015	CA 2016	%
DSP KEOLIS Angers - Fonctionnement	39 550	39 432	-0,3%
DSP KEOLIS Angers - Equipement	508	712	40,1%
DSP KEOLIS Val de Maine	980	977	-0,3%
Restitution de Fiscalité	3 298	3 150	-4,5%
Subv. Equipement	899	564	-37,2%
Fonct. Services Transports/Tramway	1 623	1 337	-17,7%
perte de change	1 308	285	-78,2%
TOTAL	48 166	46 457	-3,5%
Epargne de gestion	*14 997*	*19 223*	*28,2%*
intérêts	*5 147*	*4 977*	*-3,3%*
Epargne brute	*9 850 0*	*14 245*	*44,6%*
Capital	*6 776*	*6 114*	*-9,8%*
Epargne nette	*3 075 0*	*8 131*	*164,5%*

Investissement

FINANCEMENT	CA 2015	CA 2016	%
Autofinancement	3 075	8 131	164,5%
Rembt T.V.A.	729	676	-7,2%
Subventions + divers	1 308	286	-78,1%
Emprunts			
Total	*5 111*	*9 094*	*77,9%*

DEPENSES	CA 2015	CA 2016	%
Transports URBAINS	4 962	5 394	8,7%
TRAMWAY	4 334	5 803	33,9%
Remboursement d'emprunt anticipé	6 500	0	
Total	*15 796*	*11 197*	*77,0%*

♦ FONCTIONNEMENT

Une des principales informations de cet exercice est l'augmentation entre 2015 et 2016 du versement transport de 3,31 M€. Pour remettre en perspective cette évolution, le graphique suivant retrace l'évolution du produit de VT de ces 5 derniers exercices :

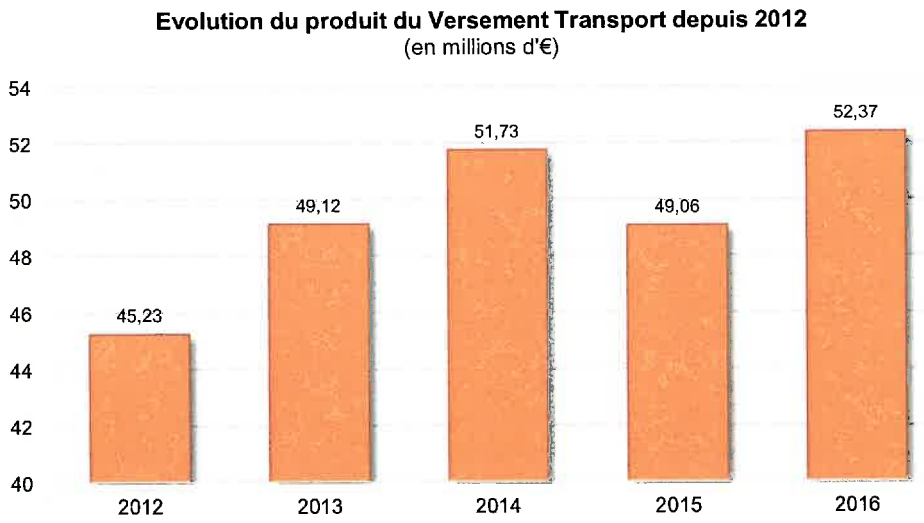

On constate une hausse significative entre 2015 et 2016, de 3,31 M€. A noter que 2015 étant une année particulière du fait du changement de modalités de reversement de cette taxe, le produit du versement transport 2016 devient alors comparable à celui de l'année 2014.

Les modalités de participation financière des communes au budget transports ont changé depuis le passage en communauté urbaine. En effet, celles-ci sont intégrées dans l'attribution de compensation du budget principal, qui verse l'intégralité des participations au budget annexe transports.

Concernant les dépenses de fonctionnement, **le niveau de contribution aux délégations de service public est stable avec près de 41 M€**. Les indices de revalorisation de cette contribution - le prix du carburant entre autres - restent contenus ces dernières années.

Comme l'an passé, la régularisation des opérations de change sur les emprunts en devise demandée par la trésorerie municipale s'élève en 2016 à 0,29 M€ en solde net, contre 1,3 M€ en 2015. Cette régularisation est estimée chaque année en fonction de l'évolution annuelle des niveaux de parité.

Afin de réduire cette exposition aux risques de change et dans le cadre de la stratégie globale en matière de dette, une opération de sécurisation sur des produits en Yen contractés auprès du Crédit Agricole avait été réalisée en 2015.

♦ EPARGNE

On constate une hausse de l'épargne de gestion de l'ordre de 30 % passant de 15 M€ en 2015 à 19,22 M€ en 2016.

♦ INVESTISSEMENT

Le montant des investissements du budget transport intègre des dépenses liées à la ligne B du tramway pour 5,8 M€ (dont les frais de maîtrise d'ouvrage pour 4,41 M€) et les dépenses d'investissement récurrentes des transports urbains pour 4,96 M€ (dont l'achat de bus et d'équipements embarqués pour 3,56 M€, la remise à niveau du dépôt des bus de St Barthélémy d'Anjou pour 0,54 M€ et l'aménagement et l'entretien du réseau pour 0,46 M€).

→ BUDGET RESEAUX DE CHALEUR

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	CA 2015 Global	CA 2016 Global	%
Prod. Exploitation	1 060	609	-42,5%
Redevances	212	441	108,1%
Autres recettes	156		
Sous total	***1 428***	***1 050***	-26,5%

DEPENSES	CA 2015 Global	CA 2016	%
Charge de personnel	84	-	-100,0%
Charges à caractère général	319	140	-56,1%
Autres charges		3	
Reprise résultat Ville		285	
Sous total	***403***	***428***	6,1%
Epargne de gestion	***1 025***	***622***	-39,3%
intérêts	91	247	
Epargne brute	***934***	***375***	-59,8%
Capital	729	549	
Epargne nette	***205***	***- 174***	-184,7%

Investissement

FINANCEMENT	CA 2015 Global	CA 2016	%
Autofinancement	205	- 174	-184,7%
Subvention/ Avances	1 149	339	-70,5%
Emprunts			
Total	***1 353***	***165***	-87,8%

DEPENSES	CA 2015 Global	CA 2016	%
Dépenses d'équipement	1 797	347	-80,7%
Remboursement avance B. principal		733	
Total	***1 797***	***1 080***	-39,9%

♦ COMMENTAIRE GENERAL

Les recettes de fonctionnement sont globalement en baisse par rapport à 2015, mais les recettes de redevance sont en augmentation liée principalement aux nouvelles redevances sur la DSP de la Roseraie et de la COT du réseau Deux Croix.

Les dépenses de fonctionnement hors reprise du résultat de la ville sont en baisse également, liée principalement à des dépenses lourdes sur les contentieux des chaufferies Mayenne et Roseraie en 2015.

Concernant l'épargne nette, nous avons la répercussion des renégociations 2016 sur trois emprunts.

Les recettes d'investissement sont en baisse par rapport à 2015, suite à l'avance du budget principal lors du transfert du budget de la Ville vers la CU en 2015.

Les grands investissements portés par le budget annexe ont pris fin en 2015, avec sur l'exercice 2016, le paiement des soldes des marchés engagés en 2015. A noter : le remboursement de l'avance du budget principal de 2015 a été de 733 000 € en 2016.

→ BUDGET LOTISSEMENTS ECONOMIQUES

Le budget Lotissements économiques est un budget spécifique en ce sens qu'il ne comporte quasiment aucune écriture réelle en section d'investissement et fait l'objet d'une comptabilité de stock.

Cette présentation compile le budget de 8 zones d'activités non concédées de communes avant le passage en CU. Les travaux de viabilisation sont comptabilisés en fonctionnement et équilibrés par la vente de terrains.

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	CA 2015	CA 2016
Ventes de terrains	0	0
Produits exceptionnel		16
Sous Total	0	16

DEPENSES	CA 2015	CA 2016
Charges à caractère général	0	25
Sous Total	0	25
Epargne de gestion	*0*	*-9*
Intérêts	-	-
Epargne brute	*0*	*-9*
Capital		
Epargne nette	*0*	*-9*

- COMMENTAIRE GENERAL

Il a été constaté très peu de réalisations sur ce budget en 2016. Ce budget annexe prendra tout son sens en 2017 une fois que les conditions patrimoniales et financières de transfert des zones d'activités économiques officiellement actées.

→ LA DETTE

Pour information et comme évoqué dans le rapport de dette 2017, les chiffres des encours présentés dans ce CA 2016 sont différents de ceux du BP 2017. Ils font apparaître des montants différents :

- avec 352,8 M€ au 31/12/2015 (date théorique retenue pour les comptes administratifs),
- et 357,8 M€ au 01/01/2016 (date théorique retenue pour les budgets primitifs).

Cet écart correspond à une opération de désensibilisation effectuée en date du 01/01/2016 qui a été accompagnée d'un nouvel emprunt de 5 M€.

Malgré cette opération, l'encours a été ramené à 356,5 M€ au 31/12/2016. **Depuis 2014, notre encours de dette est ainsi en baisse de 25,4 M€.**

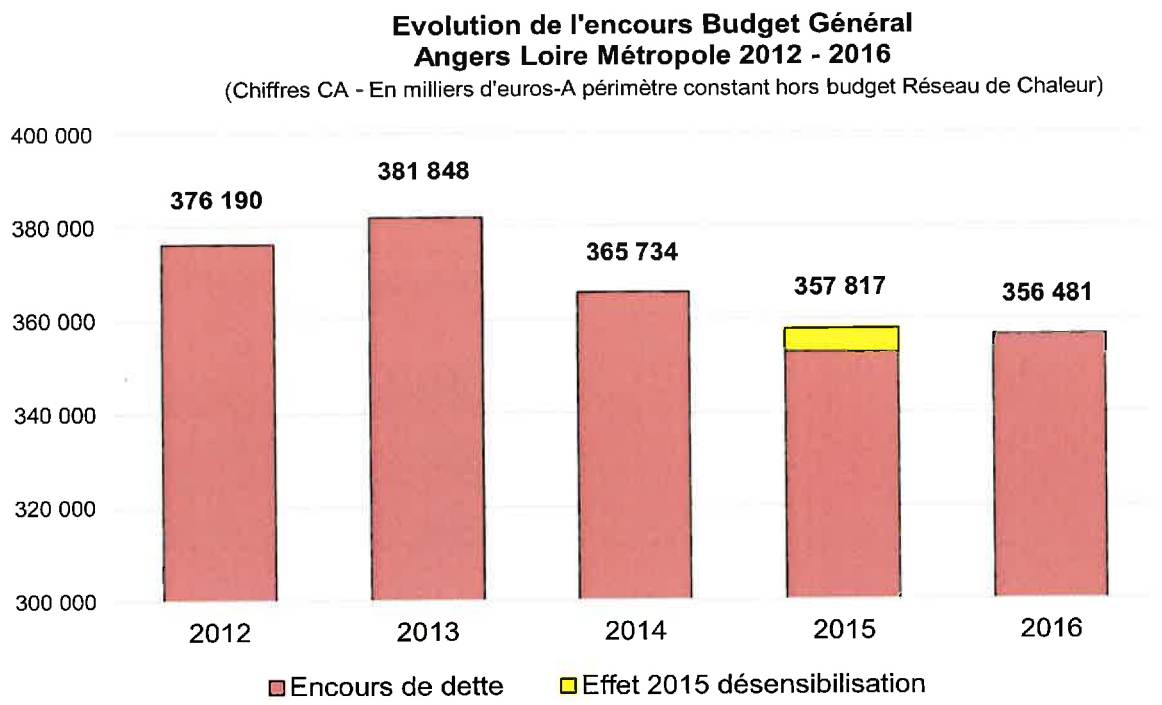

Sur 2016, ces mouvements sur le stock de dette se mettent en œuvre de manière différenciée entre le budget principal et les budgets annexes. L'ensemble des budgets annexes ont remboursé **10,1 M€** de capital sans nouvel emprunt. Le budget principal, quant à lui, a augmenté son encours de **13,9 M€.**

En parallèle d'un remboursement global de capital de 6,1 M€, trois nouveaux emprunts ont été contractés pour 20 M€ :

- un **emprunt de 10 M€** contracté auprès de Banque Postale (transféré à la Caisse Française de Financement Local- CAFIL) au taux fixe de 1,17 % sur 15 ans,
- un **nouvel emprunt de 5 M€** auprès de la Société Générale au taux fixe de 1,23% sur 20 ans
- un **nouvel emprunt de 5 M€** auprès de la SFIL au taux de 2.82 % sur 15 ans dans le cadre d'une opération de désensibilisation.

♦ DANS LE MEME TEMPS : - 39 M€ DE DETTE A RISQUES DEPUIS LE DEBUT DU MANDAT

Ce tableau de synthèse présente la part des emprunts à risque dans l'ensemble de l'encours et les actions de désensibilisation engagées en 2016.

EN MILLIERS D'EURO HORS DETTE BUDGET RESEAU CHALEUR

Situation au 31/12/N	Encours au 31/12/N	Encours dette à risque			% Prêts à risque
		Dette structurée	Dette devise	Total	
2014	365 733	99 134	41 035	140 169	38,33%
2015	352 737	94 476	15 563	110 039	31,20%
2016	356 481	86 139	14 890	101 029	28,34%

DÉTAIL DES ACTIONS DE DÉSENSIBILISATION RÉALISÉES DEPUIS 2014			
Prêt sécurisé	Date de rénégociation	Montant sécurisé	Nouvelles conditions
2002/Caisse d'Epargne /7 630 000€ Produit OVERSEAS YEN avec levier (18,78%-10(CMS 10ANS GBP-LIBOR 3M JPY-3,50%))	25/12/2014	1 830 631,60	taux fixe de 3,17% sécurisation totale du CRD
2009/Crédit Agricole/20 000 000€ Produit devises Yen	12/02/2015	15 940 850,44	Taux fixe de 1,59% sécurisation totale du CRD avec gain à la renégociation de 392 483,06 €
2009/Crédit Agricole/10 000 000€ Produit devises Yen	12/02/2015	7 970 424,97	Taux fixe de 1,59% sécurisation totale du CRD avec gain à la renégociation de 196 241,52€
2004/SFIL/7 000 000€ Taux de 4,39% si CMS 30ans-CMS 1an est > 0,20% sinon 7,48% -5 X (CMS 30 ans - CMS 1 an)	01/01/2016	3 992 450,02	taux fixe de 2,82% sécurisation totale du CRD

Pour mémoire, l'opération de désensibilisation effectuée en date du 01/01/2016 a été accompagnée d'un nouvel emprunt de 5 M€.

• UNE CAPACITE DE DESENDETTEMENT EN BAISSE AUTOUR DE 4 ANS

Le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute (appelé capacité de désendettement) permet de mesurer le nombre d'année nécessaire pour rembourser l'encours de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute.

Cet encours intègre l'encours de 13 M€ "réseaux de chaleur" transférés fin 2015 à ALM	BUDGET CONSOLIDE			BUDGET PRINCIPAL		
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Stock de dette au 31/12/N en M€	365,7	366,9	369,0	87,2	91,8	105,6
Epargne brute en M€	60,9	63,4	89,2	23,8	32,4	47,8
Capacité de désendettement en nb d'années	6	5,8	4,1	3,7	2,8	2,2

Notre capacité de désendettement se situe sur d'excellents niveaux et diminue fortement entre 2015 et 2016 en passant de 5,8 à 4,1 ans pour le budget général et à 2,2 ans pour le budget principal.

→ CONCLUSION

L'exercice budgétaire 2016 est d'abord le premier exercice plein après le passage en Communauté urbaine au 1er janvier 2016. Les très bons résultats budgétaires démontrent que ce choix stratégique a plutôt renforcé les finances de notre agglomération grâce notamment à une bonification de DGF de 3,8 M€ et à des dépenses de fonctionnement largement contenues. Le système de gestion déléguée de la voirie qui portait sur des montants importants a donné satisfaction et a permis de maintenir une réelle proximité.

Une épargne brute en hausse de 25 M€ conjuguée à la poursuite de la baisse de notre endettement (356 M€ hors transfert fin 2016 contre 381 fin 2014) nous permet ainsi de bénéficier **d'une capacité de désendettement améliorée** (4,1 ans contre 6 ans en 2014).

Préparer l'avenir, c'est aussi limiter les risques financiers. De ce point de vue **2016 a permis la conclusion de deux dossiers délicats**. Le règlement des contentieux avec le constructeur et l'exploitant de **Biopôle** d'une part, le bénéfice du fonds de soutien national pour **les emprunts structurés** d'autre part. Nous pouvons ainsi aborder avec plus de sérénité les prochains exercices budgétaires.

Alors que des signes tangibles de reprise économique se confirment, notre agglomération aborde ce nouveau cycle, organisée au niveau de ses institutions, riche de projets et avec une solide capacité financière à les soutenir.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juin 2017

DELIBERE

Approuve le compte administratif du budget général de l'exercice 2016,
Arrête les résultats de l'exercice hors résultats antérieurs à **47 940 344,78 €** se décomposant comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE
BUDGET PRINCIPAL	20 264 176,72	7 423 688,87	**27 687 865,59**
BUDGET EAU	4 450 099,47	-113 179,77	**4 336 919,70**
BUDGET ASSAINISSEMENT	3 533 333,14	-2 106 374,02	**1 426 959,12**
BUDGET DECHETS	9 336 724,38	-1 320 396,35	**8 016 328,03**
BUDGET AEROPORT	-7 836,34	6 219,43	**-1 616,91**
BUDGET TRANSPORTS	3 107 720,88	3 377 483,27	**6 485 204,15**
BUDGET RESEAUX DE CHALEUR	510 741,96	-513 526,98	**-2 785,02**
BUDGET LOTISSEMENT ECONOMIQUE	-8 529,88	0,00	**-8 529,88**
BUDGET GENERAL	**41 186 430,33**	**6 753 914,45**	**47 940 344,78**

Prend acte de la situation financière globale de clôture de l'exercice, après prise en compte des résultats antérieurs et des reports, comme suit :

	RESULTAT DE CLOTURE FIN 2015	Part Affectée à l'investissement en 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE AVANT RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT DE CLOTURE
BUDGET PRINCIPAL	-17 260 469,28	14 738 917,85	**27 687 865,59**	**-4 311 521,54**	**1 578 459,52**	**-5 889 981,06**
BUDGET EAU	3 631 407,03	4 308 144,00	**4 336 919,70**	**3 660 182,73**	**656 458,61**	**3 003 724,12**
BUDGET ASSAINISSEMENT	5 580 512,82	3 954 085,00	**1 426 959,12**	**3 053 386,94**	**644 878,40**	**2 408 508,54**
BUDGET DECHETS	14 849 423,77	2 424 734,00	**8 016 328,03**	**20 441 017,80**	**1 894 186,96**	**18 546 830,84**
BUDGET AEROPORT	481 945,60	0,00	**-1 616,91**	**480 328,69**	**0,00**	**480 328,69**
BUDGET TRANSPORTS	2 635 155,58	8 588 468,00	**6 485 204,15**	**531 891,73**	**1 278 259,40**	**-746 367,67**
BUDGET RESEAUX DE CHALEUR	183 968,98	253 030,00	**-2 785,02**	**-71 846,04**	**17 704,54**	**-89 550,58**
BUDGET LOTISSEMENT ECONOMIQUE	0.00	0.00	**-8 529,88**	**-8 529,88**	**0,00**	**-8 529,88**
BUDGET GENERAL	**10 101 944,50**	**34 267 378,85**	**47 940 344,78**	**23 774 910,43**	**6 069 947,43**	**17 704 963,00**

***

Marc LAFFINEUR : Merci, Monsieur le Président. Je ferai quelques remarques. D'abord, c'est que notre situation financière s'améliore dans tous les secteurs, d'abord sur le budget général mais aussi sur chaque budget où nous avons une augmentation de nos recettes, je vous rappelle, toujours sans aucune augmentation de la pression fiscale, où nous avons une diminution de nos dépenses de fonctionnement, une augmentation de nos dépenses d'investissements, une diminution de notre endettement, et une dette à risques qui diminue.

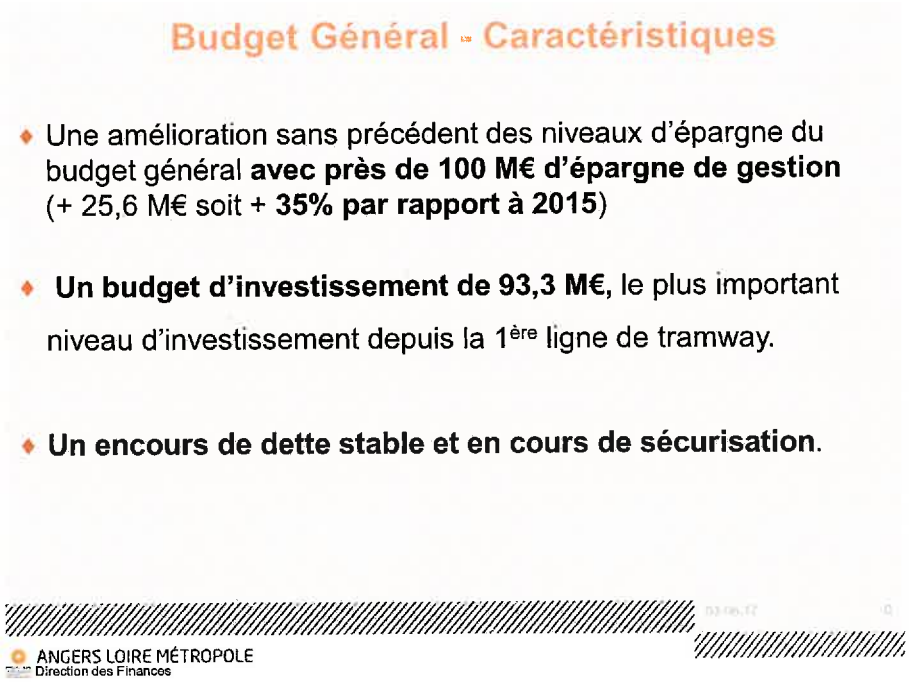

Pour vous présenter cela, une amélioration sans précédent des niveaux d'épargne du Budget Général avec près de 100 millions d'euros d'épargne de gestion, soit un peu plus de 25 millions et 35 % par rapport à 2015 ; un budget d'investissement de 93 300 000 €, donc le plus important niveau

d'investissement depuis la première ligne de tramway ; et un encours de dette stable et en cours de sécurisation.

Balance Générale 2016

(en milliers d'Euros)

Fonctionnement	CA 2015	CA 2016	EVOLUTION 2015 / 2016	
Recettes Fonct.	294 025	312 619	18 594	6,3%
Dépenses Fonct.	219 987	212 999	-6 988	-3,2%
Epargne de gestion	74 038	99 620	25 582	34,6%
Intérêts	10 660	10 429	-231	-2,2%
Epargne brute	63 378	89 191	25 351	40,0%
Capital	18 033	17 764	-269	-1,5%
Epargne nette	45 345	71 427	25 082	55,3%
Investissement				
Dépenses Invest.	81 328	93 314	11 986	14,7%
Recettes Invest.	40 588	69 823	29 234	72,0%
Autres Recettes	14 436	14 898	462	3,2%
Emprunt	10 000	20 000	10 000	100,0%
Affectation du résultat N-1 sur Inv.	16 152	34 925	18 773	116,2%
Solde Investissement	-40 740	-23 491	17 248	-42,3%
Résultat de l'exercice	4 605	47 937	43 331	
Résultat de clôture consolidé	10 101	* 23 772	13 671	

* Y compris excédent du budget Chaufferies Urbaines cédé par la Ville d'Angers

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Direction des Finances

Balance Générale 2016

Fonctionnement *(en milliers d'Euros)*

Mouvements Réels (Hors OCLT)	Budget principal	Budget Eau	Budget Assaint	Budget Déchets	Budget Aéroport	Budget Transports	Budget Réseau de Chaleur	Budget Lotissements Eco	Total CA 2016	Total CA 2015
Recettes Fonct.	157 599	25 783	20 918	40 367	1 207	65 679	1 050	16	312 619	294 025
Dépenses Fonct.	107 164	17 359	12 832	27 639	1 095	46 457	428	25	212 999	219 987
Epargne de gestion	50 435	8 424	8 086	12 728	112	19 222	622	-9	99 620	74 038
Intérêts	2 661	930	604	1 010	0	4 977	247	0	10 429	10 660
Epargne brute	47 774	7 494	7 482	11 718	112	14 245	375	-9	89 191	63 378
Capital	6 775	1 263	1 024	2 038	0	6 114	549	0	17 764	18 033
Epargne nette	40 999	6 231	6 458	9 680	112	8 131	-174	-9	71 427	45 345
Investissement										
Dépenses Invest.	59 481	8 646	10 168	4 600	142	11 197	1 080	0	93 314	81 328
Recettes Invest.	46 170	5 750	5 138	2 937	28	9 550	1 250	0	69 823	40 588
Autres Recettes	11 431	442	1 184	512	28	982	339	0	14 898	14 436
Emprunt	20 000	0	0	0	0	0	0	0	20 000	10 000
Affectation du résultat N-1 sur Inv.	14 739	4 308	3 954	2 425	0	8 588	911	0	34 925	16 152
Solde Investissement	-13 311	-1 896	-5 030	-1 663	-114	-1 647	170	0	-23 491	-40 740
Résultat Exercice	27 688	4 335	1 428	8 017	-2	6 484	-4	-9	47 937	4 605
Résultat Antérieur	-17 260	3 831	5 581	14 849	482	2 635	* 842	0	10 760	21 648
Résultat Clôture	-4 311	3 858	3 055	20 441	480	531	-73	-5	23 772	10 101

* Y compris excédent du budget Chaufferies Urbaines cédé par la Ville

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Direction des Finances

Je vous présente le tableau général de cette balance sur l'ensemble des budgets.

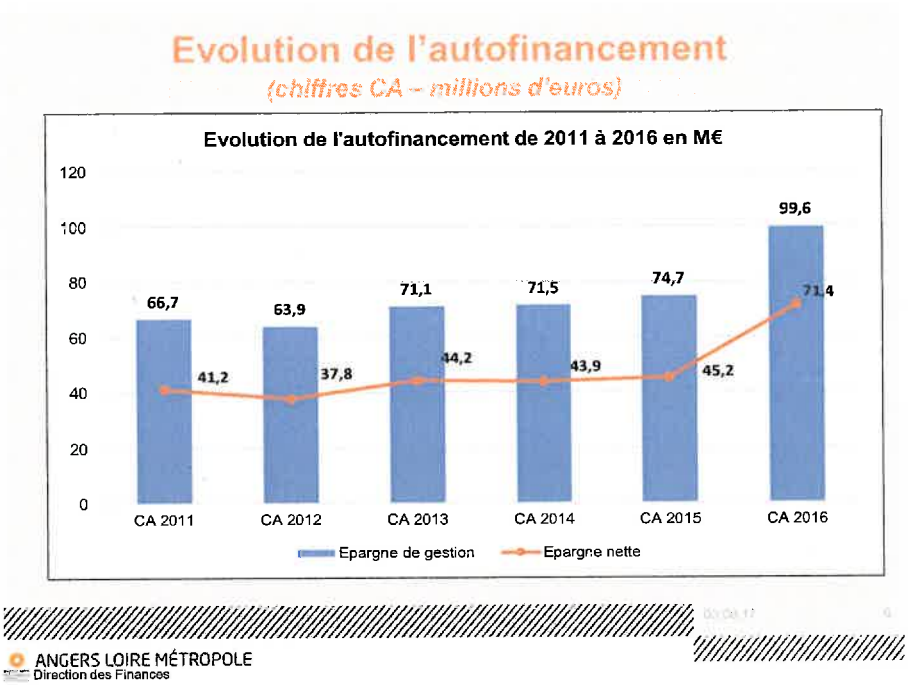

Sur ce tableau on peut regarder d'abord l'évolution de notre autofinancement avec, comme vous pouvez le voir, une épargne de gestion qui passe de 74 millions en 2015 à 99 millions en 2016 et une épargne nette qui passe de 45 millions en 2015 à 71 millions en 2016.

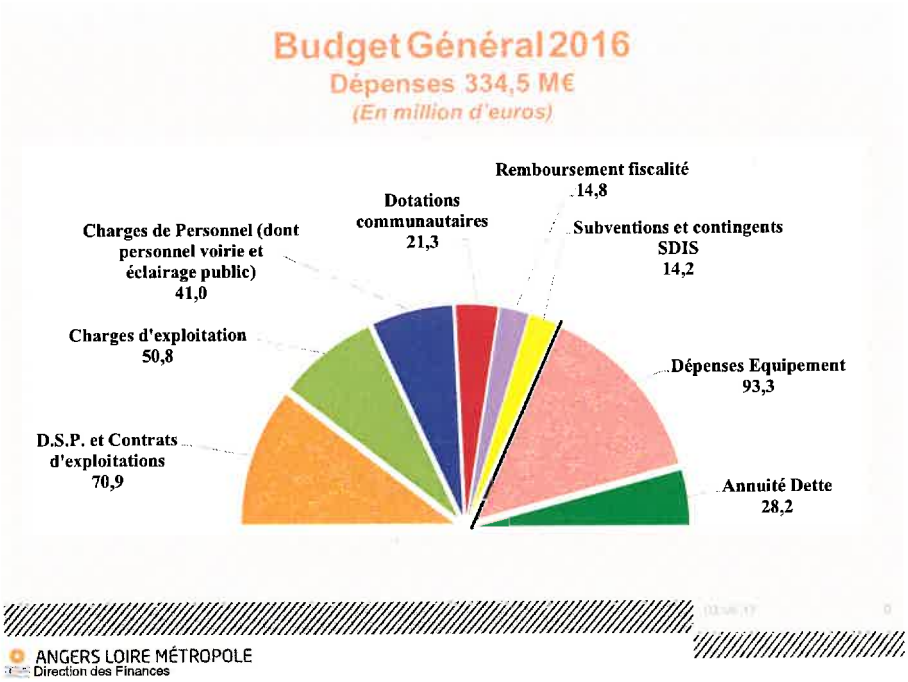

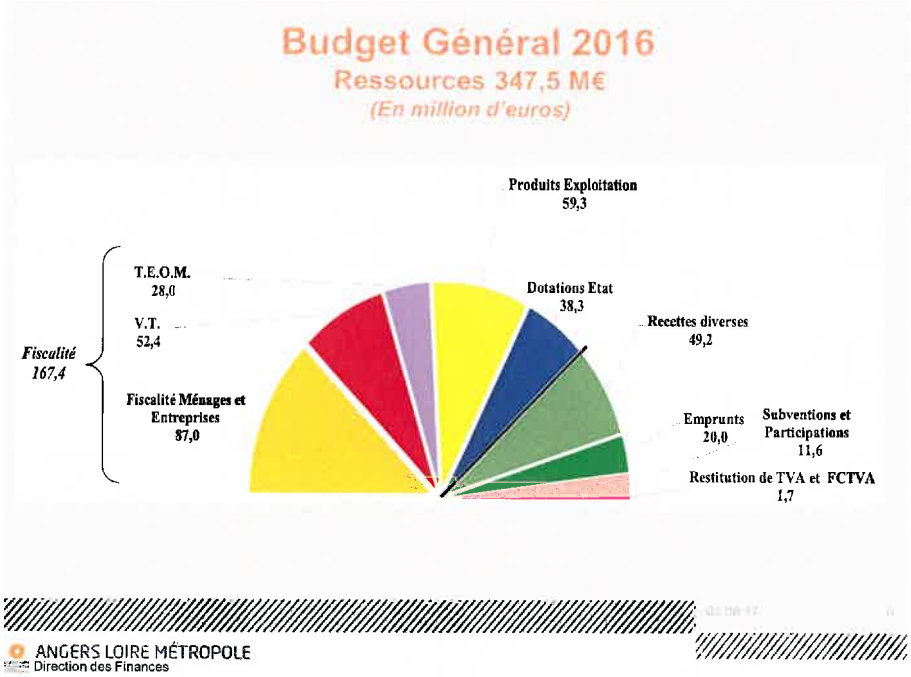

Sur le Budget Général, je crois que c'est toujours intéressant de voir les graphiques, de pouvoir voir un petit peu quels sont les différents objets, et notamment pour les dépenses. Donc vous voyez que les DSP (Délégation de Service Public) et la dépense d'équipement sont en augmentation importante, l'annuité de la dette est en légère diminution, et les ressources, également, que vous avez sur le graphique suivant.

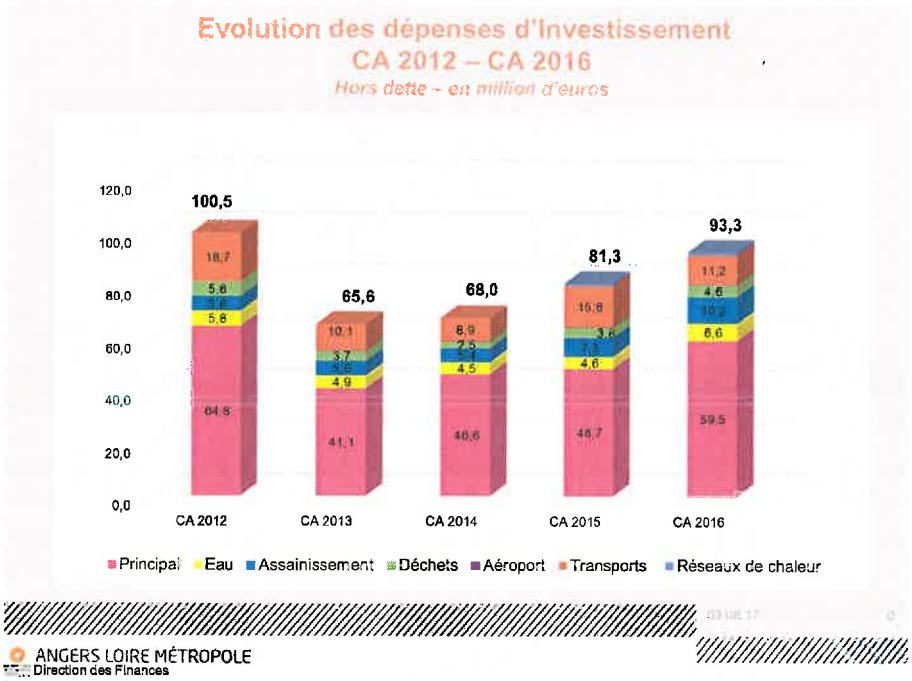

Sur les évolutions de dépenses d'investissement, on a voulu vous mettre les comptes administratifs de 2012 à 2016, et, après une diminution importante parce que, évidemment, 2012 avait été la fin de la première ligne de tramway, nous voyons qu'il y a une reprise de nos investissements qui est assez

conséquente et, je veux dire, dans tous les secteurs, dans chaque budget de notre collectivité.

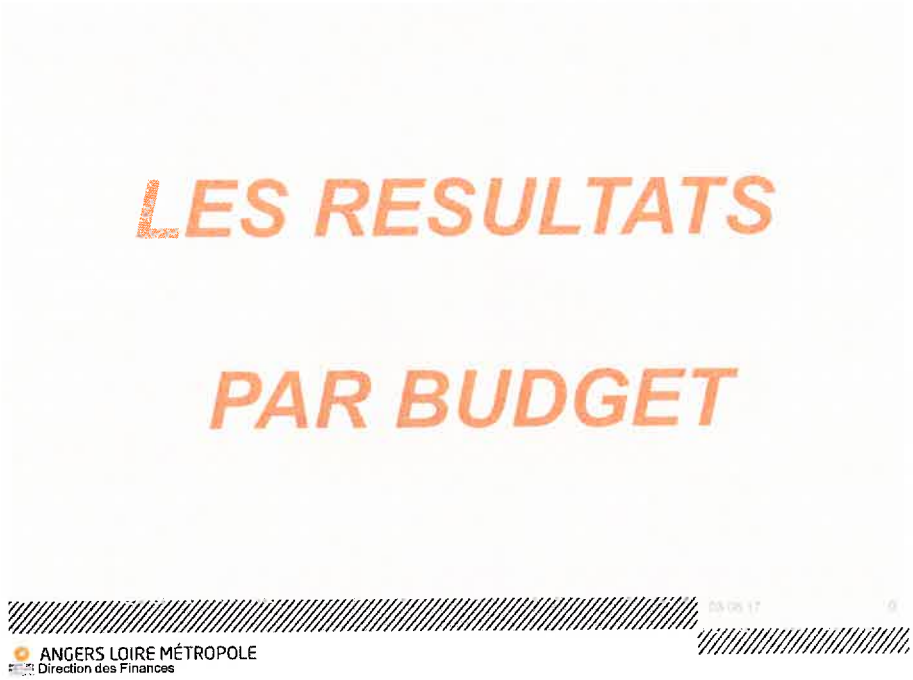

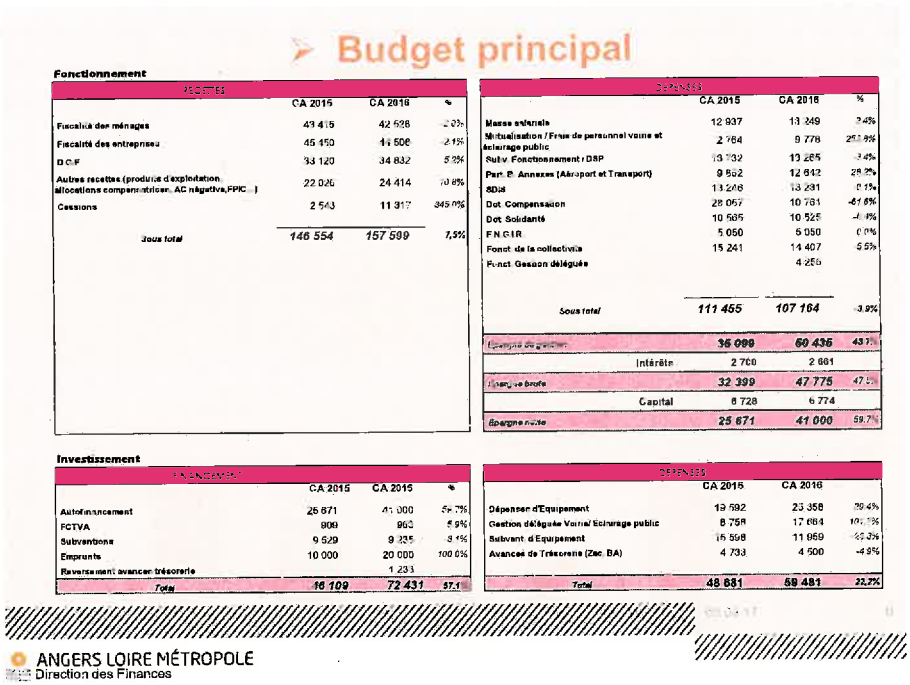

Donc, ici, nous arrivons au Budget Principal. Je crois que c'est le budget qui nous inquiétait le plus. Nous voyons bien que, sur les recettes de fonctionnement, il y a un petit bémol sur la fiscalité des ménages qui est plutôt en diminution de 2 %, mais je vous rappelle qu'il y avait notamment sur la taxe d'habitation, ce problème des veuves, exonération qui avait été supprimée, qui a été remise dans le courant de l'année, ce qui explique un peu cela.

Sur la fiscalité des entreprises, on a aussi, et vous le verrez un peu plus loin, on vous a fait un tableau pour bien montrer qu'elle est très aléatoire, dû aux réformes faites il y a quelques années, et qui fait que la fiscalité des entreprises dépend aussi de leur activité. Sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), il y a légère augmentation : c'est dû au passage en Communauté urbaine qui a permis de gonfler un peu notre DGF bien qu'on ait été ponctionné comme les autres collectivités pour

résorber les déficits. Et, sur les autres recettes également, il n'est qu'à voir les cessions. Vous voyez qu'on avait 2 millions en 2015, on a 11 millions en 2016 : c'est évidemment une recette que l'on n'est pas sûr de pouvoir avoir chaque année mais qui était due aussi aux décisions que nous avons prises au début en disant : « Eh bien, nous allons céder, et notamment les locaux industriels, pour les entreprises qui le désiraient. »

Sur nos dépenses de fonctionnement, je crois que, là, c'est évidemment très important de voir qu'elles sont en diminution de 3,9 %. C'est ce qui explique, avec d'un côté les recettes qui augmentent et de l'autre côté les dépenses qui diminuent, ce bond sur notre autofinancement. Et, ce que l'on peut voir, c'est que la dotation de compensation, évidemment, baisse du fait des nouvelles compétences qu'a prises notre collectivité locale pour l'année 2016.

Sur les investissements, on va peut-être passer plus rapidement, on a augmenté les emprunts, mais cela nous permet quand même de ne pas augmenter la dette globale. Sur les dépenses d'équipement, vous voyez bien qu'on passe à 25 millions pour les dépenses d'équipement en 2016, alors c'est dû aussi à la voirie, cela s'explique. Sur la gestion déléguée, sur la voirie et éclairage public, vous voyez la grande différence, il y a 10 millions de plus du fait de cette compétence nouvelle.

Les Contributions directes

	CA 2015	CA 2016	Variation en €	Variation en %
Taxe d'habitation	34 361 448	34 058 896	-302 552	-1%
Taxe sur le foncier bâti	6 661 560	6 781 232	119 672	2%
Taxe sur le foncier non bâti	473 313	478 321	5 008	1%
rôles supplémentaires	1 918 614	1 209 331	-709 283	-37%
Fiscalité ménages	**43 414 935**	**42 527 780**	**-887 155**	**-2%**
CFE	22 609 199	22 983 355	374 156	2%
CVAE	18 018 951	16 583 608	-1 435 343	-8%
TASCOM	3 798 635	3 896 912	98 277	3%
IFER	1 023 266	1 044 444	21 178	2%
Fiscalité entreprises	**45 450 051**	**44 508 319**	**-941 732**	**-2%**
Total contributions directes	88 864 986	87 036 099	- 1 828 887	-2%

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Direction des Finances

Sur les contributions directes, c'est ce que je vous disais, vous voyez que sur la taxe d'habitation il y a une légère diminution, mais qui est due, je vous l'ai expliqué, à cette modification législative. Sur le foncier bâti, par contre, on a 2 % d'augmentation, c'est ce que nous avions prévu. Les rôles supplémentaires ont été inférieurs à ceux de l'année de 2015. Et puis, sur la fiscalité des entreprises, c'est là qu'on voit la grande variabilité qu'il peut y avoir, notamment sur la CVAE (Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises), passée de 18 millions en 2015 à 16 millions en 2016, donc, qui reflète exactement la compétitivité et les ressources des entreprises. Voilà pour ces recettes qui diminuent, sur les contributions directes, de 2 % en 2016 par rapport à 2015, mais je peux vous dire que pour 2017, nous ne retrouverons pas cette diminution, nous aurons une légère augmentation.

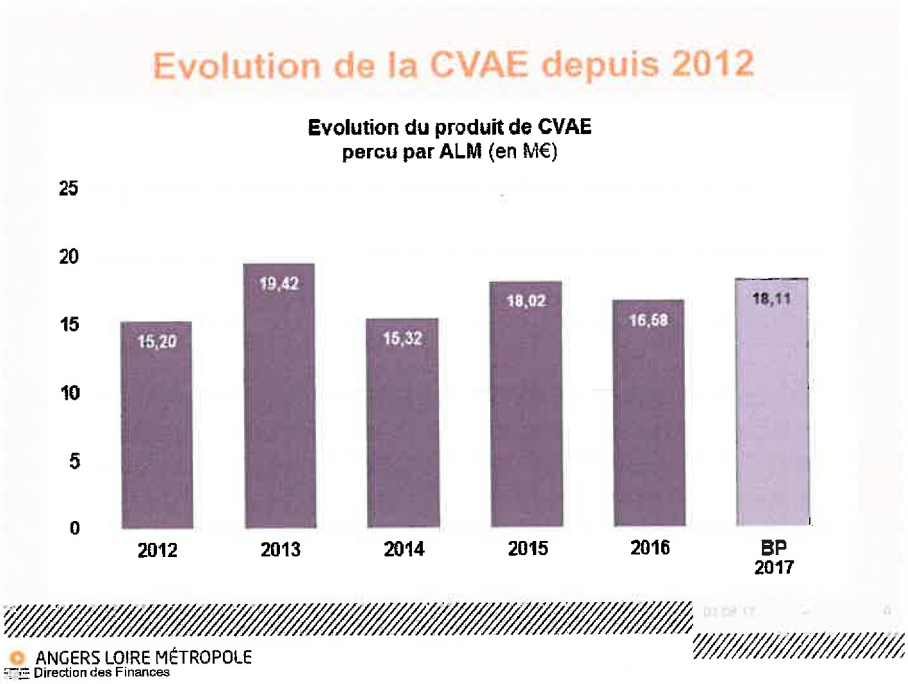

L'évolution de la CVAE depuis 2012 : je crois que c'était important de l'avoir parce qu'on voit bien qu'elle varie d'une année sur l'autre, elle peut varier de façon non négligeable. Sur l'évolution de l'autofinancement, là, vous voyez qu'aussi bien l'épargne de gestion que l'épargne nette augmentent de façon très importante pour ce budget.

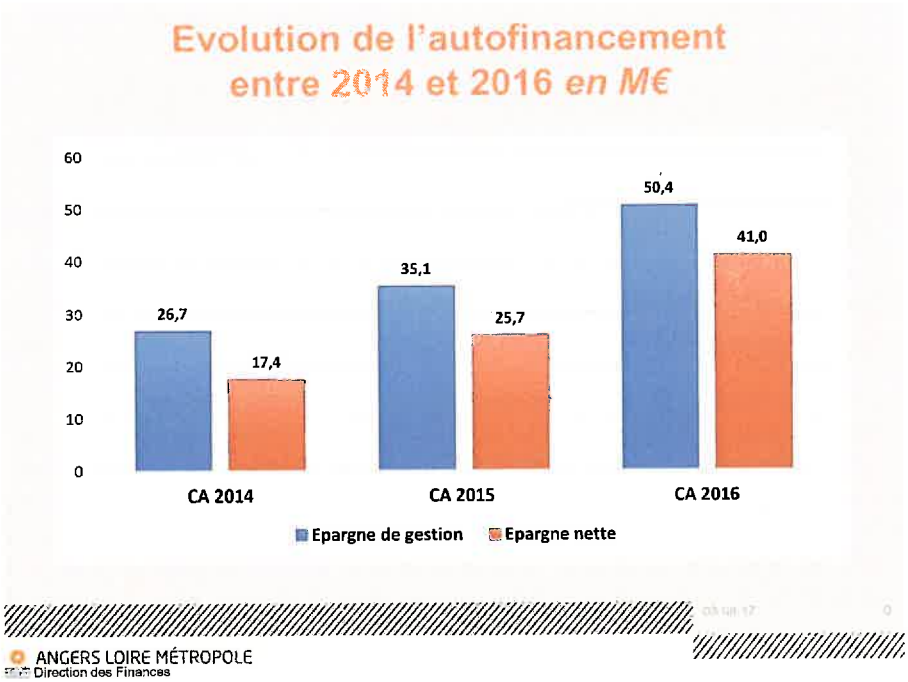

Budget Principal

L'Investissement : **59,5 M€**

dont

- La gestion déléguée de la voirie / éclairage public **(17,8 M€)**
- Le soutien aux zones d'Aménagement Concertées : **(8,9 M€)**
- Les prises de participations (Soclova, Alter, Sominval) : **(8,7 M€)**
- Les subventions à l'habitat **(8,1 M€)**
- Les réserves foncières **(1,9 M€)**
- NPRU Belle-Beille / Monplaisir : **(1,3M€)**
- Parcs d'activités communautaires : **(0,9 M€)**

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

L'investissement sur le Budget Principal : 59,5 millions, dont 17,8 millions pour l'éclairage public et la voirie et puis le soutien aux Zones d'Aménagement Concerté, les prises de participation sur la SOCLOVA, ALTER et SOMINVAL, les subventions à l'habitat, plus de 8 millions d'euros, et les réserves foncières.

Les recettes d'investissement et l'emprunt d'équilibre du budget principal

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Epargne nette	17 430	25 671	41 000
Subventions et FCTVA	8 168	10 438	11 431
Emprunts	0	10 000	20 000
TOTAL	**25 598**	**46 109**	**72 431**

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Direction des Finances

Sur les recettes d'investissement et l'emprunt d'équilibre du Budget Principal, l'épargne nette, comme je vous l'ai dit, augmente de façon très importante, les subventions et le fonds de compensation de TVA augmentent faiblement, et puis concernant les emprunts, ici, on est passé de 10 à 20 millions pour 2016.

Budgets Eau et Assainissement

Investissement en forte hausse : de 12 M€ en 2015 à près de 17 M€ en 2016

- Programme **EAU : 6,65 M€ soit (+ 43,5%)**

  dont
  - Rénovation des réseaux de distribution **(4,4 M€)**
  - Renouvellement des équipements de production **(0,62 M€)**

- Programme **ASSAINISSEMENT : 10,17 M€ (+ 38,4%)**

  dont
  - Renouvellement des réseaux **(5,5 M€)**
  - Stations d'épuration périphériques **(2,2 M€)**
  - Travaux sur la STEP Baumette **(2,1 M€)**

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Le Budget Eau et Assainissement : là aussi, on a une augmentation importante de nos investissements, et, je rappelle, c'était conforme aux décisions que nous avions prises puisque nous avions un retard, notamment sur l'état des réseaux. Nous allons pouvoir commencer à rattraper ce retard, mais je veux dire qu'il y en a pour de nombreuses années avant que l'on puisse le rattraper et même cette année-ci il y a encore eu des accidents dus à la vétusté de nos réseaux.

Budget Déchets

- ✓ Les contentieux avec Véolia et Vinci sont désormais clos
- ✓ Les provisions pour Biopole ont conduit à un excédent de 20,4 M€
- ✓ L'Investissement : **4,6 M€ soit (+ 22,2 %)**

  dont
  - Acquisition de bennes à ordures **(1,4 M€)**
  - Travaux de mise à niveau du quai de transfert Biopole **(1,7 M€)**
  - Acquisition de bacs et conteneurs enterrés **(1,1 M€)**

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Sur le Budget Déchets, le contentieux avec VEOLIA et VINCI est donc désormais clos. Nous avions prévu des provisions pour ce contentieux et que nous avons réglé au mieux ce contentieux, c'est ce qui explique cet excédent, un excédent de 20 millions d'euros sur le Budget Déchets, mais l'investissement a augmenté également d'un peu plus de 20 %.

➢ Budget Transports

Fonctionnement (en milliers d'Euros)

RECETTES	CA 2015	CA 2016	%
Versement Transports	49 062	52 367	6,7%
DGD Transp. Scolaires	1 981	1 829	-7,7%
Particip. des Communes	2 780	0	
Particip. ALM	8 662	11 442	32,1%
Autres	87	42	-52,3%
Gain de change	592	0	-100,0%
TOTAL	63 164	65 679	3,98%

DEPENSES	CA 2015	CA 2016	%
DSP KEOLIS Angers - Fonctionnement	39 550	39 432	-0,3%
DSP KEOLIS Angers - Equipement	508	712	40,1%
DSP KEOLIS Val de Maine	980	977	-0,3%
Restitution de Fiscalité	3 298	3 150	-4,5%
Subv. Equipement	899	564	-37,2%
Fonct. Services Transports/Tramway	1 623	1 337	-17,7%
perte de change	1 308	285	-78,2%
TOTAL	48 166	46 457	-3,5%
Epargne de gestion	*14 997*	*19 223*	*28,2%*
Intérêts	*5 147*	*4 977*	*-3,3%*
Epargne brute	*9 850 0*	*14 245*	*44,6%*
Capital	*6 775*	*6 114*	*-9,8%*
Epargne nette	*3 075 0*	*8 131*	*164,6%*

Investissement

FINANCEMENT	CA 2015	CA 2016	%
Autofinancement	3 075	8 131	164,5%
Remb T.V.A.	729	676	-7,2%
Subventions + divers	1 308	285	-78,1%
Emprunts			
Total	*5 111*	*9 094*	*77,9%*

DEPENSES	CA 2015	CA 2016	%
Transports URBAINS	4 962	5 394	8,7%
TRAMWAY	4 334	5 803	33,9%
Remboursement d'emprunt anticipé	6 500	0	
Total	*15 796*	*11 197*	*-29,0%*

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Sur le Budget Transport, là aussi, on voit qu'on a un versement transport qui a augmenté de façon significative puisqu'il a augmenté de 6,7 %, que nos recettes ont augmenté de 3,98 %, et que nos dépenses de fonctionnement ont diminué de 3,5 %, ce qui augmente, évidemment, de 28 % notre épargne de gestion, notre épargne brute de 44 %, et notre épargne nette, ce qui est évidemment le plus important, de 164 %, passant de 3 millions à 8 millions d'euros, ce qui est extrêmement prometteur pour pouvoir financer notamment la deuxième ligne de tramway.

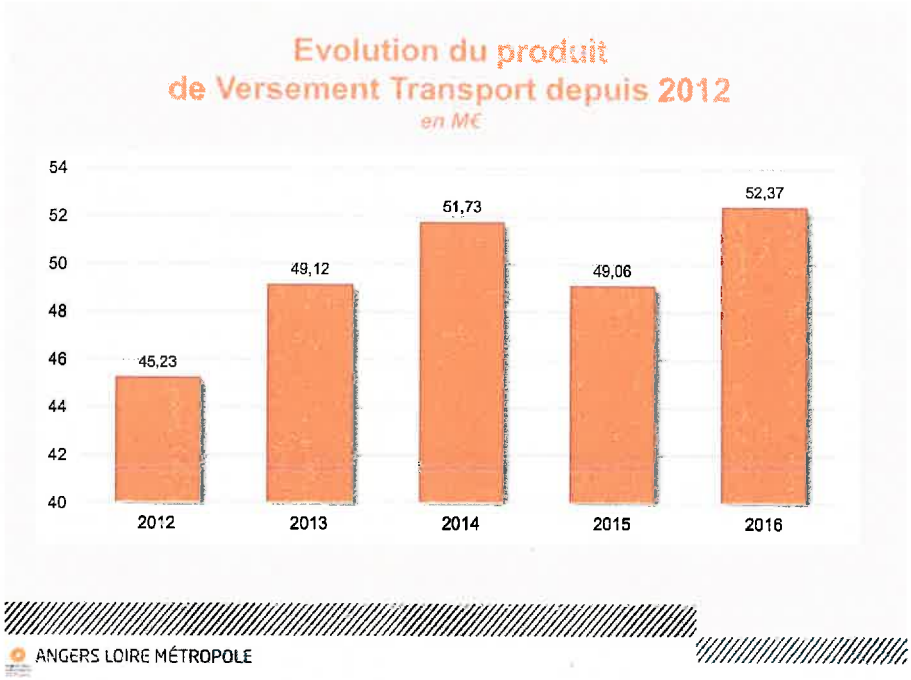

Sur les investissements, là aussi, nous avons une augmentation, et puis, déjà, des études sur la deuxième ligne de tramway qui est prise en compte dans ce budget. L'évolution du produit du versement transport : vous voyez que même s'il y avait eu une baisse en 2015, en 2016 il y a de nouveau une augmentation, et je peux dire que pour 2017 nous serons certainement un peu au-dessus des chiffres de 2016.

Budget Transports

L'Investissement : 11,2 M€ soit (+ 77,0 %)

dont

- Achat de bus et d'équipement embarqués **(3,56 M€)**
- Tramway : Avances versées au mandataire pour l'étude et la maîtrise d'ouvrage de la ligne B et du Pont sur la Maine **(4,41 M€)**

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

L'investissement, 11 millions, soit 77 % de plus, avec les achats de bus et d'équipement embarqué, et, sur le tramway, l'avance versée aux mandataires pour l'étude et la maîtrise d'ouvrage de la ligne B et du pont sur la Maine, pour 4 410 000 €.

LA DETTE

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

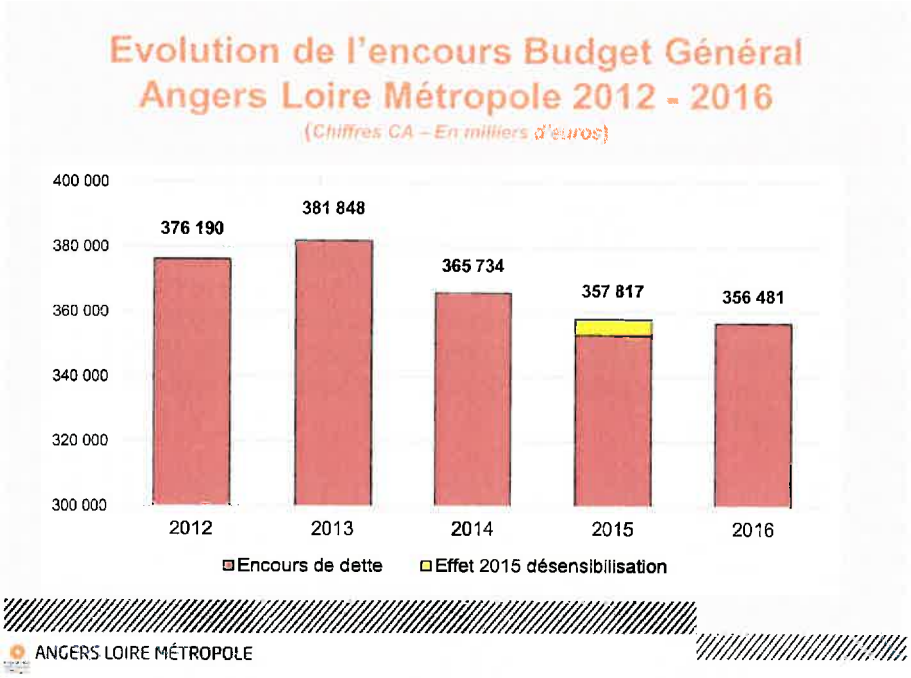

Sur notre dette, vous voyez qu'en 2013, sommet de notre dette, nous étions à 381 millions, nous sommes maintenant à 356 millions, donc une baisse qui est quand même assez significative de plus de 25 millions d'euros.

- Désensibilisation de la dette à risque : - 39 M€ depuis le début du mandat (de 140 à 101 M€) passant de 38,3 % à 28,3 % de la dette totale

- Une capacité de désendettement proche des 4 ans

Cet encours intègre l'encours de 13 M€ "réseaux de chaleur" transférés fin 2015 à ALM	BUDGET CONSOLIDE			BUDGET PRINCIPAL		
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Stock de dette au 31/12/N en M€	365,7	365,9	369,0	87,2	91,8	105,6
Epargne brute en M€	60,9	63.4	89.2	23.8	32.4	47.8
Capacité de désendettement en nb d'années	6	5,8	4,1	3,7	2,8	2,2

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Et une désensibilisation aussi de la dette à risque puisque nous avons diminué de 39 millions d'euros depuis le début du mandat, passant de 140 à 101 millions et passant de 38 % à 28 % de la dette totale. Et puis, aussi, une capacité de désendettement qui devient très raisonnable, puisque nous sommes proches des 4 ans, c'était aussi une des réserves qui avait été faite par la Chambre Régionale des Comptes, souvenez-vous, et qui fait que nous sommes maintenant parmi les Communautés urbaines les mieux gérées de France. Voilà pour la présentation, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Très bien. Merci, Monsieur le Vice-Président. Mes chers collègues, vous avez évidemment, en complément de la présentation de Marc LAFFINEUR auquel nous pouvons rendre grâce pour la célérité avec laquelle il présente les diapositives, de manière à ce qu'il n'y ait pas de temps mort.

Marc LAFFINEUR : La clarté aussi, j'espère, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Non, non, mais c'est le complément des documents écrits qui vous sont fournis. Je crois pouvoir me faire l'interprète de toute notre assemblée en remerciant une fois de plus le Service des Finances pour la qualité des documents qui vous sont présentés et pour le fait que, chaque année, le degré d'information qui vous est transmis, et sa clarté d'un point de vue graphique, permet à chacun d'avoir une idée la plus proche possible de ces questions qui ne sont pas toujours les plus simples. Maintenant, mes chers collègues, la parole est à ceux qui souhaitent la prendre. Je passe la parole à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Chers collègues, bonsoir. Je voudrais formuler très simplement ce soir quelques observations un peu synthétiques sur les ressources puis sur les charges telles qu'elles sont présentées dans le rapport qui nous a été remis, donc quelque chose d'assez bref. Pour autant, je crois qu'il y a des lignes force qui méritent d'être mises en avant.

S'agissant, tout d'abord, des ressources, alors on a tous observé, et vous l'avez rappelé, Monsieur le Vice-Président, la hausse de la recette de Dotation Globale de Fonctionnement d'un peu plus d'1,7 million, cette année 2016. C'est quand même un événement financier dans la mesure où cette hausse fait suite à 3 années de baisse successives. C'était important. C'est le soir aussi d'évoquer cela : le programme du nouveau Président de la République, c'est difficile de se rappeler, prévoit des baisses importantes de DGF à partir de l'année 2018. C'est pour cela que le projet de loi de finances pour 2018 sera très important pour nous. Je formule un vœu, je ne sais pas si vous le partagerez, mais espérons que ces baisses seront modulées en fonction des efforts ou des absences d'efforts de gestion effectués par les collectivités locales, auquel cas, si on en croit ce rapport, notre Communauté urbaine sera probablement moins concernée que d'autres par ces baisses de DGF, en tout cas c'est le vœu que je formule.

S'agissant des produits de cessions d'immobilisations, là encore on constate la forte hausse cette année. Évidemment, ce n'était pas véritablement prévu dans le Budget Primitif, mais c'est la règle du jeu pour les cessions d'immobilisations. Malgré cela, je crois qu'il faut se féliciter de l'augmentation de ce produit. Espérons que cela se reproduise en 2017, mais ça, on verra bien. Quoi qu'il en soit, cela dégage des marges de manœuvre financières bienvenues.

Ensuite, une autre remarque : il est un phénomène financier qui peut paraître atypique mais il n'en est rien, c'est celui de la baisse du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, une baisse de 1,5 million, pour l'année 2016. Alors, on le sait tous ici et on ne peut que le constater, le produit de cet impôt est trop volatil pour permettre aux entreprises d'anticiper et aux collectivités de prévoir. Alors, je sais qu'il n'y a pas de futurs députés dans cette assemblée, mais il faudra dire à ceux qui vont être élus et qui ne sont pas conseillers communautaires qu'il faudrait améliorer le mode de collecte de cette cotisation, surtout améliorer le mode de répartition du produit de cet impôt, c'est le moins que l'on puisse dire, parce que, quand même, cette cotisation connaît depuis sa création, une évolution irrégulière de son produit que les fluctuations de l'activité économique ne suffisent pas à expliquer.

S'agissant, ensuite, du produit de la taxe d'habitation qui connaît une baisse temporaire, espérons qu'elle est temporaire. Là encore, les réformes annoncées de la taxe d'habitation pourraient nous inquiéter. On attend de voir, évidemment, la fin de l'année, puisqu'apparemment il n'y aura pas de collectif budgétaire.

Ensuite, s'agissant du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, alors il a été, vous le savez, redynamisé par la loi de finances pour 2016, d'où le fait que le produit que nous

percevons augmente assez nettement, 732 000 €, c'est assez conséquent. Enfin, à mon sens, il faut demander à la nouvelle majorité politique nationale un effort bien plus conséquent en matière de péréquation financière, tant les potentiels financiers des intercommunalités sont très inégaux. Donc des constats et des vœux s'agissant des ressources.

S'agissant, ensuite, des charges : deux séries d'observations, là aussi, assez brèves. La première concerne la masse salariale qui progresse d'un peu plus d'1,7 %, ce qui correspond à la moyenne nationale telle qu'elle a été mise en lumière par la Cour des comptes, en octobre 2016. Vous indiquez, notamment, que cette augmentation est due aux effets, en 2016, de la revalorisation des rémunérations des agents publics et aux effets du GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité). Vous revendiquez d'avoir ramené cette augmentation à 0,8 %, je cite, « grâce aux efforts de gestion des services », c'est ce qui est noté. Alors, j'aurais aimé, si c'était possible, savoir en quoi consistent ces efforts de gestion. Combien de suppressions d'emplois ou d'emplois non pourvus, du fait du départ à la retraite, ont été enregistrées cette année 2016 ? Comment notre assemblée, une autre question, peut-elle savoir si ces efforts de gestion des services ne se traduisent pas par une offre de services publics dégradée ? Est-ce qu'il est envisagé de mettre au point un rapport sur ce point ? Peut-être on aimerait vous entendre là-dessus.

Seconde observation ou série d'observations concernant les charges : vous indiquez, d'une part, tous budgets confondus, que, depuis 2014, notre encours de la dette a baissé de 25 millions et vous indiquez aussi, d'autre part, que l'augmentation de ce que vous appelez « l'épargne de gestion » est assez nette, cela a été rappelé par le Vice-Président, je dis tant mieux. Alors, en définitive, je suis un peu surpris tout de même parce que chacun peut se rendre compte que notre situation financière nous permettait de lancer la réalisation du tramway dès 2016. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Président : Merci, Monsieur TAILLEFAIT. Mes chers collègues, y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? C'est une demande d'information ou c'est déjà un premier élément de réponse ?

Marc LAFFINEUR : Un premier élément de réponse, parce que je ne sais plus, on n'a pas eu toutes les réponses.

Monsieur le Président : Non. Alors, attendez. Je termine juste sur le fait de savoir s'il y a des questions quelconques ou des remarques. Je n'en vois pas.

Marc GOUA : Je vais répondre.

Monsieur le Président : Monsieur GOUA, je vous en prie.

Marc GOUA : Oui. Merci, Monsieur le Président. Excuse-moi de m'inscrire en faux, mais il n'est pas prévu de baisse de DGF dans les prochaines années. Cela n'a jamais été indiqué. Par rapport au fonds de péréquation, il y a eu un blocage des élus, et je parle sous le contrôle d'autres élus, à l'Assemblée Nationale. Effectivement, il devait monter beaucoup plus que cela lors de sa création, puisque Marc LAFFINEUR y est pour quelque chose, mais il y a eu un blocage des élus parce que la solidarité, beaucoup en parlent, peu la pratiquent. Et puis, moi je peux vous dire, j'ai vu des amendements qui ont été présentés, pour vous dire, quand même, pour sourire un peu, et Rhône-Alpes avait demandé que, la Corrèze, ou quelque chose comme cela, soit plutôt pénalisée et qu'eux reçoivent des fonds d'un fonds de péréquation, ce qui paraissait quand même un peu incongru.

Mais où je suis d'accord, c'est qu'il faut remettre à plat l'intégralité de la fiscalité, y compris locale, parce qu'elle est totalement injuste. Alors, une chose que je partage, c'est l'inquiétude sur la compensation de la taxe d'habitation parce que, je crois l'avoir dit ici, la compensation, aujourd'hui, de la taxe foncière qui a été exonérée sur décision de l'État, c'est aujourd'hui 4,5 milliards, enfin, en 2015, c'était 4,5 milliards, je pense que maintenant c'est un peu plus, ce ne doit pas être loin de 5 milliards que perdent les collectivités locales et territoriales, principalement, d'ailleurs, celles qui ont

des logements sociaux, puisque celles qui n'ont pas de logements sociaux ne sont pas touchées.

Et puis, cela a été dit par le Vice-Président des Finances, effectivement, la demi-part qui avait été supprimée subtilement par l'ancien Président, pas celui d'il y a quelques jours mais celui d'avant, a été compensée, quasiment remise, mais ce sont les collectivités locales et territoriales qui ont payé et pas l'État. C'est ce qui explique peut-être, je ne sais pas si cela s'est produit ici, la première notification de la DGFIP (Direction Générales des Finances Publiques) des recettes fiscales, au mois de mars ils nous font une projection, d'habitude quand ils nous font la projection officielle en octobre, on est mieux. C'est la première fois où on a été un peu moins parce qu'ils n'avaient pas fait tout à fait le calcul. Voilà les précisions que je voulais apporter.

Monsieur le Président : Merci, Monsieur GOUA. Marc LAFFINEUR.

Marc LAFFINEUR : Oui. D'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur TAILLEFAIT, parce que je vois que le ton avec lequel vous faites les remarques, par rapport à ce qui était les premières années, montre qu'en fait, c'est un satisfecit et j'en suis très, très heureux, je vous en remercie, vous êtes objectif, et c'est tout à votre honneur. Je voudrais faire une petite remarque sur la DGF. Nous avons fait les efforts sur la DGF, comme les autres collectivités. C'est simplement le fait d'être passé de Communauté d'agglomération à Communauté urbaine qui fait que nous avons eu une augmentation de la DGF, donc la baisse qu'il y avait les autres années ne s'est pas ressentie, mais ce n'est pas du fait qui n'y a pas eu de diminution globale de la DGF mais le fait qu'on est passé en Communauté urbaine.

Sur l'avenir, Marc GOUA vous a répondu. Moi je suis, comme vous, un peu inquiet, je n'ai pas entendu tout à fait les mêmes choses, mais voilà, comme quoi, vous le savez, la politique, on peut écouter et entendre un peu ce que l'on veut. Sur les produits de cessions immobilières, moi je m'en félicite, c'est vrai que nous avons changé complètement de politique et je crois que c'est dans l'intérêt bien senti de la collectivité, c'est-à-dire que jusque-là, les entreprises ne pouvaient pas acheter les bâtiments dans lesquels elles étaient. Beaucoup d'entreprises étaient demandeurs. Et je crois que c'est notre intérêt parce qu'à partir du moment où vous êtes propriétaire de votre local, vous êtes encore plus attaché à votre territoire et vous y avez plus d'intérêt et puis, cela nous permet d'avoir des rentrées supplémentaires et donc de pouvoir faire plus d'investissements.

Sur la baisse de la CVAE, que vous dites « trop volatile », moi je trouve que cela a été une très bonne réforme. J'ai participé beaucoup à cette réforme. Pourquoi ? Parce que, jusque-là, quelle que soit l'entreprise, si elle investissait, elle avait toujours une taxe professionnelle en plus. Elle payait toujours plus même si elle avait des difficultés financières, ce qui lui arrive malheureusement. Dans une entreprise, ça vit, ça peut être malade, et ça peut repartir. Et donc, là, c'est vrai que quand l'entreprise a un peu plus de difficultés, elle paye moins. Bon tant mieux, parce que cela permet de sauvegarder ces entreprises.

Sur la péréquation, Marc GOUA vous a répondu. C'est vrai que moi j'étais à l'initiative de ces fonds de péréquation pour les collectivités, partant du principe qu'il y a assez d'argent en France pour les collectivités, mais simplement qu'il est très mal réparti. Donc on avait commencé. Il était prévu que cela continue à augmenter. Il y a eu, comme l'a dit Marc GOUA, quelques modifications, qui y sont toujours, qui peuvent être fortes, quelquefois, à l'Assemblée Nationale, pour faire en sorte qu'on soit tout à fait d'accord pour faire de la péréquation à partir du moment où on ne donne pas, et donc que c'est difficile dans ce cas-là.

Pour les dépenses, la masse salariale, je crois qu'on ne peut que se féliciter qu'elle n'augmente plus ou qu'elle augmente moins. Écoutez, je crois, on en est tous conscients, qu'on peut avoir des services publics au moins à qualité égale avec des efforts qui peuvent être faits sur cette masse salariale. De toute façon, si on veut continuer à investir, et c'est vraiment l'intérêt de nos collectivités de préparer l'avenir, il faut forcément qu'on fasse des efforts sur nos dépenses de fonctionnement pour pouvoir continuer à investir et sans préjuger de l'avenir et donc sans augmenter notre dette de façon trop importante.

Sur la dette, je crois que, oui, il y a quand même une diminution qui est significative. Je peux vous dire que, très certainement, cette année-ci, on continuera à diminuer notre dette, et je crois qu'on peut s'en féliciter. Mais je ne suis pas du tout d'accord, je crois qu'on a très bien fait de reporter le début de la deuxième ligne de tramway, les travaux démarreront pendant ce mandat, mais le fait de reporter permet justement de pouvoir faire cette ligne de tramway sans augmenter la fiscalité. Parce que je rappelle quand même que dans les simulations que j'ai trouvées quand on est arrivé, il y avait une augmentation de la fiscalité comprise entre 25 et 30 % sur la Communauté urbaine pour pouvoir financer cette deuxième ligne de tramway. Je crois que le fait de reporter de quelque temps va permettre justement de le faire sans augmentation de la pression fiscale, et je crois qu'on ne peut que s'en féliciter pour l'avenir de notre territoire.

Monsieur le Président : Merci, Monsieur le Vice-Président. Mes chers collègues, quelques mots très brefs puisque l'essentiel a été dit. Je ne reviendrai pas sur le débat sur la DGF. Je fais partie de ceux qui attendent avec impatience la présentation du collectif budgétaire. J'ai effectivement entendu qu'il y aurait a priori des efforts, mais que ces efforts seraient demandés à ceux qui ne faisaient pas les efforts de gestion, ce qui serait une manière de dire que tout le monde a raison et qu'en gros il n'y aurait pas de baisse de DGF, comme le suggère Marc GOUA, à la condition, comme vous le laissez entendre, qu'on continue à contenir les dépenses de fonctionnement. Donc, si c'est le cas, cela montrerait qu'effectivement on aurait notre part de responsabilité sur le fait de pouvoir passer un contrat de maintien de notre niveau de subventions.

Je n'exclus pas, mes chers collègues, quand on aura des modalités sur la réforme, de revenir vers vous sur les conséquences et les simulations en ce qui concerne la taxe d'habitation pour nos territoires, parce qu'il y a plusieurs sujets. Il y a un sujet sur la perte de recettes, il y en a un sur la perte d'autonomie des collectivités territoriales et sur le fait de perdre un levier de responsabilités, et là c'est quand même un peu contradictoire avec le discours qui consiste à dire : « Si vous faites des efforts avec les outils que vous avez en main, on fera en sorte d'en tenir compte ». Si on vous retire des outils que vous avez en main... On a perdu la taxe professionnelle. Si, demain, on perd la taxe d'habitation, cela va représenter un sujet.

Ensuite, dire qu'on supprime 80 %, je pense que c'est presque pire que de dire qu'on perd 100. Qu'est-ce qu'on va faire pour les 20 % qui restent ? Comment les choses vont se passer ? Comment est-ce qu'ils vont être calculés ? On sait très bien qu'on est susceptibles de se retrouver face à des situations qui ne seront pas corrélées nécessairement aux revenus. Est-ce que ce sera le niveau, la valeur locative, avec les situations éventuelles des héritages qui peuvent amener à des situations qui sont particulières ? Est-ce qu'on a des gens qui rentreront de nouveau dans l'impôt quand certains de leurs enfants seront partis parce qu'il y a des exonérations qui sont liées à la base à la composition du ménage ? On est parti, je le crains, pour une forme d'usine à gaz qui pourrait susciter beaucoup de déceptions et une remise en cause d'un certain nombre d'équilibres au-delà de ce que chacun peut voir comme attractif dans le gain de pouvoir d'achat pour une partie des ménages.

Et puis, derrière, il y a aussi la pédagogie de l'impôt. Quand vous avez des gens qui ne payent plus rien, il y a un sujet aussi sur le fait qu'ils peuvent tout attendre de la collectivité parce qu'ils ne mesurent pas nécessairement ce qu'est la réalité de ce qui se passe. Et là, on aura aussi un sujet collectif et qui, de mon point de vue, dépasse celui de notre assemblée.

Sur les cessions d'immobilisations, je revendique évidemment le fait d'avoir passé des consignes pour que ce soit le cas, mais j'aimerais nuancer vos propos, parce que 2016 est une année très atypique. On a augmenté de près de 9 millions nos cessions, mais on a fait 9 millions d'acquisitions en achetant les parts de la SOCLOVA, d'ALTER, et de la SOMINVAL, et je m'étais engagé à ce qu'on génère, en face de ces dépenses exceptionnelles, des recettes exceptionnelles. Notre ambition est bien de rester sur le même train de cessions, sauf qu'à la différence de 2016 nous n'aurons plus, en face, de dépenses exceptionnelles et donc cela reviendra améliorer la situation, alors qu'en 2016, ce ne sont pas d'abord

ces cessions qui expliquent l'augmentation de l'épargne puisqu'on a réinvesti l'intégralité de ces cessions.

La masse salariale, je n'entre pas dans le détail puisqu'en fait on avait présenté le bilan social au mois de février, vous étiez plusieurs à être intervenus, et c'est toujours à cette occasion qu'on présente le détail de tout. Comme la masse salariale de la Ville d'Angers a augmenté de 0 %, je m'attends aux mêmes questions la semaine prochaine, et là on fera en sorte de vous répondre sur un mode différent.

Enfin, je termine sur le tramway, et donc sur l'avenir, et sur la question de l'épargne de gestion. Notre projet, c'est 245 millions. On est à une quarantaine de millions d'euros de subventions, aujourd'hui, entre celles qu'on a obtenues de l'État et les 10 millions qu'on a obtenus de la Région. On a donc un reste à charge de l'ordre de 200 millions. À quelque chose, changement politique peut être bon, peut-être que certaines orientations en termes de transition écologique pourraient nous permettre de majorer la part de subventions, mais, en l'état, on a 200 millions à financer. Dans ces 200 millions, nous avons d'ores et déjà payé un peu plus de 10 millions d'euros sans emprunt, à la minute où nous parlons. On a désendetté Angers Loire Métropole à hauteur de 25, et, vous avez raison, on a quasiment 25 millions d'euros d'épargne, ce qui veut dire qu'on aurait pu baisser la dette de 50. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'à l'occasion du Budget Supplémentaire dans quelques semaines, on utilise une part de cette épargne pour creuser la baisse de notre dette de manière à, ensuite, pouvoir la recharger au moment où on fera le tram. Donc, dit autrement, sur ces 200 millions, il y en a une soixantaine qui se fera sans augmentation de la dette : les premiers 25 qui correspondent à ce qu'on a déjà désendetté, les deuxièmes 25 qui correspondent à notre épargne, et les 10 qu'on a déjà payés. Il en reste quand même 140. Et le sujet, ce n'est pas seulement un sujet de stocks, c'est aussi un sujet de flux.

Vous le savez sans doute mieux que la plupart des élus de ce Conseil de communauté, nos Budgets Annexes doivent être équilibrés. Et donc, le sujet, ce sont les recettes qui permettront, dans ce Budget Annexe, de couvrir les annuités d'emprunts d'une deuxième ligne et le surcoût de fonctionnement de cette deuxième ligne qui ne sera pas uniquement couvert par la progression des recettes. Et donc, 2019, qui correspond à l'année de fin de DSP avec KEOLIS, avec des marges très substantielles, n'est pas non plus une année prise par hasard dans l'accroissement de l'épargne de gestion permettant de ne pas aller piocher dans des recettes externes au Budget Annexe Transport pour ne pas avoir à faire une deuxième ligne de tram qui soit automatiquement corrélée par des hausses de fiscalité. Voilà la stratégie telle qu'elle sera représentée aussi souvent que ce sera nécessaire et qui correspond très exactement à ce que nous nous efforçons de faire. Mes chers collègues, je m'arrête là pour ce soir. Je vais vous inviter à voter le compte de gestion. Je vais donc vous demander ceux qui sont contre le compte de gestion ; ceux qui souhaitent s'abstenir.

DEL-2017-98: Le conseil adopte à l'unanimité

Et je vais donc maintenant quitter cette assemblée au moment du vote du compte administratif.

Le Président quitte la salle du Conseil pour le vote du compte administratif. Roselyne BIENVENU prend la présidence.

Roselyne BIENVENU : Monsieur le Vice-Président, si vous voulez bien porter à notre connaissance le compte administratif.

Budget Principal

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	142 121 418,42	162 385 595,14
INVESTISSEMENT	81 143 560,82	88 567 249,69
TOTAL	223 264 979,24	250 952 844,83

RESULTAT EXERCICE (A)	27 687 865,59
RESULTAT EXERCICE N-1 (B)	-31 999 387,13
RESULTAT DE CLOTURE (A + B)	-4 311 521,54

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Nom du service

Marc LAFFINEUR : Alors, d'abord, pour le Budget Principal, je ne vous relis peut-être pas le tableau. On passe au vote.

Roselyne BIENVENU : Alors, est-ce qu'il y a des demandes, des questions, des éclairages ? Je ne vois personne se manifester. Y a-t-il des abstentions ? Alors, un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Ce compte administratif est donc adopté.

Budget Principal :
Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
Abstentions: 10, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.

Budget annexe Eau

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	24 393 247,91	28 843 347,38
INVESTISSEMENT	16 343 319,78	16 230 140,01
TOTAL	40 736 567,69	45 073 487,39

RESULTAT EXERCICE (A)	4 336 919,70
RESULTAT EXERCICE N-1 (B)	-676 736,97
RESULTAT DE CLOTURE (A + B)	3 660 182,73

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Nom du service

Marc LAFFINEUR : Le Budget Annexe Eau.

Roselyne BIENVENU : Y a-t-il des voix contre ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il est donc adopté.

Budget Eau :**Le conseil adopte à l'unanimité.**

Budget annexe Assainissement

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	18 868 350,35	22 401 683,49
INVESTISSEMENT	12 720 553,33	10 614 179,31
TOTAL	31 588 903,68	33 015 862,80

RESULTAT EXERCICE (A)	1 426 959,12
RESULTAT EXERCICE N-1 (B)	1 626 427,82
RESULTAT DE CLOTURE (A + B)	3 053 386,94

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Nom du service

Marc LAFFINEUR : Le Budget Annexe Assainissement. Même vote ?

Roselyne BIENVENU : Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est donc adopté.

Budget Assainissement : **Le conseil adopte à l'unanimité.**

Budget annexe Déchets

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	31 262 698,40	40 599 422,78
INVESTISSEMENT	12 805 430,30	11 485 033,95
TOTAL	44 068 128,70	52 084 456,73

RESULTAT EXERCICE (A)	8 016 328,03
RESULTAT EXERCICE N-1 (B)	12 424 689,77
RESULTAT DE CLOTURE (A + B)	20 441 017,80

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Nom du service

Marc LAFFINEUR : Le Budget Déchets.

Roselyne BIENVENU : Des gens qui s'opposent ou qui s'abstiennent ? Je ne vois pas de mains se lever. Il est donc adopté à l'unanimité.

Budget Déchets : **Le conseil adopte à l'unanimité.**

Budget annexe Aéroport

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 335 180,26	1 327 343,92
INVESTISSEMENT	290 392,62	296 612,05
TOTAL	1 625 572,88	1 623 955,97

RESULTAT EXERCICE (A)	-1 616,91
RESULTAT EXERCICE N-1 (B)	481 945,60
RESULTAT DE CLOTURE (A + B)	480 328,69

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Nom du service

Marc LAFFINEUR : Le Budget Aéroport.

Roselyne BIENVENU : Aéroport. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ou qui s'opposent ? Il est donc adopté à l'unanimité.

Budget Aéroport : **Le conseil adopte à l'unanimité.**

Budget annexe Transports

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	63 657 216,85	66 764 937,73
INVESTISSEMENT	23 065 821,70	26 443 304,97
TOTAL	86 723 038,55	93 208 242,70

RESULTAT EXERCICE (A)	6 485 204,15
RESULTAT EXERCICE N-1 (B)	-5 953 312,42
RESULTAT DE CLOTURE (A + B)	531 891,73

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Nom du service

Marc LAFFINEUR : Le Budget Transport.

Roselyne BIENVENU : Des personnes qui s'abstiennent, qui s'opposent ? Il est donc adopté à l'unanimité.

Budget Transport : **Le conseil adopte à l'unanimité.**

Budget annexe Réseaux de Chaleur

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	673 729,36	1 184 471,32
INVESTISSEMENT	1 763 883,52	1 250 356,54
TOTAL	2 437 612,88	2 434 827,86

RESULTAT EXERCICE (A)	-2 785,02
RESULTAT EXERCICE N-1 (B)	-69 061,02
RESULTAT DE CLOTURE (A + B)	-71 846,04

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Direction des Finances

Marc LAFFINEUR : Le Budget Chaleur.

Roselyne BIENVENU : Des voix qui s'opposent ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Pour les Réseaux de Chaleur, le budget est donc adopté à l'unanimité.

Budget Réseau de Chaleur : **Le conseil adopte à l'unanimité.**

Budget annexe Lotissement économique

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	24 971,09	16 441,21
INVESTISSEMENT	0,00	0,00
TOTAL	24 971,09	16 441,21

RESULTAT EXERCICE (A)	-8 529,88
RESULTAT EXERCICE N-1 (B)	0,00
RESULTAT DE CLOTURE (A + B)	-8 529,88

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Nom du service

Budget Lotissement économique : **Le conseil adopte à l'unanimité.**

Marc LAFFINEUR : Le Budget Annexe Lotissement économique.

Roselyne BIENVENU : Y a-t-il des personnes qui s'opposent ou qui s'abstiennent ? Il est donc adopté à l'unanimité.

C.A. 2016 consolidé

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	282 336 812,64	323 523 242,97
INVESTISSEMENT	148 132 962,07	154 886 876,52
TOTAL	430 469 774,71	478 410 119,49

RESULTAT EXERCICE (A)	47 940 344,78
RESULTAT EXERCICE N-1 (B)	-24 165 434,35
RESULTAT DE CLOTURE (A + B)	23 774 910,43

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Nom du service

Marc LAFFINEUR : Et sur le compte administratif consolidé. Donc, là, peut-être que je dis les chiffres. Non ?

Roselyne BIENVENU : Tout le monde a les documents ? Est-ce qu'il y a des personnes qui n'ont pas eu le document ? Eh bien, nous considérons qu'il est porté à connaissance. Donc on le met aux voix. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Marc LAFFINEUR : Dix.

Roselyne BIENVENU : Bien. Deux, quatre, six, huit, dix. Y a-t-il des personnes qui s'opposent ? Il est donc adopté. Merci, Monsieur le Vice-Président.

<u>Compte administratif consolidé :</u>
Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
Abstentions: 10, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.

Marc LAFFINEUR : Moi aussi je voudrais remercier les services parce que je crois quand même qu'on a des présentations qui sont maintenant très claires et qui permettent à tout le monde de pouvoir comprendre, et je dois dire qu'il y a un certain changement par rapport à ce que j'ai connu avant.

Roselyne BIENVENU : Merci. Très bien. Monsieur le Président, nous en avons terminé.

Le Président revient dans la salle et reprend la présidence.

Monsieur le Président : C'est parti ! Je précise que c'est Sophie LEBEAUPIN qui est notre secrétaire de séance.

***

Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2017-100

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Admission des créances admises en non-valeur et créances éteintes.

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Madame le Trésorier d'Angers Municipale a dressé des états de produits irrécouvrables des budgets principal et annexes Déchets, Eau et Assainissement pour les années 2008 à 2017.

Ces produits n'ont pu être recouvrés pour les raisons variées indiquées en regard du nom de chacun des redevables porté sur ces états (liquidations judiciaires, sommes minimes ne pouvant pas donner lieu à des poursuites, créances éteintes suite à des procédures de redressement judiciaire, poursuites sans effet...).

Il est rappelé que l'admission en non valeur a seulement pour effet d'alléger la comptabilité du comptable assignataire et n'implique pas que le recouvrement soit abandonné. Elle se traduit par une dépense dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Le montant de ces opérations est imputé sur les crédits inscrits aux budgets correspondants de l'exercice 2017 et suivants en dépenses conformément aux tableaux détaillés joints en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M49.

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juin 2017

DELIBERE

Admet en non valeur, conformément aux avis émis par Madame le Trésorier Principal d'Angers Municipale, les côtes irrécouvrables, les sommes minimes et les créances éteintes, des exercices 2008 à 2017 selon les annexes joints ;

Impute la somme de 138 408.96 € de ces créances admises en non valeur sur les budgets Principal et annexes Déchets, Eau et Assainissement au chapitre 65, article 6541 de l'exercice 2017 et suivants ;

Impute la somme de 25 209.12 € de ces créances éteintes sur les budgets annexes Eau et Assainissement au chapitre 65, article 6542 de l'exercice 2017 et suivants.

***

Marc LAFFINEUR : C'est donc pour les admissions de créances admises en non-valeur et des créances éteintes, comme nous le passons chaque année, pour une somme de 138 408,96 €. Vous avez le détail derrière.

Monsieur le Président : Y a-t-il des questions ? Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé. Nous poursuivons.

DEL-2017-100: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2017-101

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Angers - Quartier Belle-Beille - Société Publique Locale ALTER Services - Réseaux de Chaleur - Garantie d'emprunt d'un montant de 1 500 000 €.

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Le projet de construction du réseau de chaleur sur le quartier de Belle-Beille, retenu en 2015 dans le nouveau programme de renouvellement urbain, a été délégué à la Société Publique Locale (SPL) ALTER Services le 1er février 2016.

Ce projet intègre la construction d'une chaufferie centrale, alliant deux types d'énergies renouvelables (bois et gaz), qui permettra à terme, sur un réseau de 15 km, de desservir en énergie 63 bâtiments. Dans le cadre de ce projet, Angers Loire Métropole a déjà accordé à ALTER Services une garantie d'emprunt de 4,5 M€, en avril dernier.

La Société Publique Locale ALTER Services envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un nouvel emprunt d'un montant de 1 500 000 €.

Cet emprunt est destiné à financer des investissements du réseau de chaleur du quartier de Belle-Beille, à Angers.

La Société Publique Locale ALTER Services sollicite, à cet effet, la garantie d'Angers Loire Métropole

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L2252-1,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article D1511-35,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'article 2298 du Code Civil,
Vu le contrat de prêt n°64317 en annexe signé entre la Société Publique Locale ALTER Services, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juin 2017

DELIBERE

Accorde la garantie d'Angers Loire Métropole, à hauteur de 80%, à la Société Publique Locale ALTER Services pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de un million cinq cent mille euros (1 500 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 64317 constitué d' 1 ligne de prêt, pour financer des investissements du réseau de chaleur du quartier de Belle-Beille à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie d'Angers Loire Métropole est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Publique Locale ALTER Services, dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du prêteur, Angers Loire Métropole s'engage à se substituer à la Société Publique Locale ALTER Services pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, Angers Loire Métropole s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Publique Locale ALTER Services et Angers Loire Métropole

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

***

Marc LAFFINEUR : Pour le pilotage mutualisé des politiques publiques. C'est la garantie d'emprunt d'un montant de 1 500 000 € à ALTER Services pour les réseaux de chaleur, pour un réseau de 15 km. Nous avons déjà donné une garantie d'emprunt pour 4,5 millions. Il s'agit de continuer cet investissement.

Monsieur le Président : Très bien. Pas de remarques ? Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

DEL-2017-101: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 5

Délibération n°: DEL-2017-102

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Eclairage public

Energie - Enfouissement de réseaux de distribution électrique et/ou d'éclairage public - SIEML - Versement de fonds de concours.

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Le Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire (SIEML) réalise pour le compte d'Angers Loire Métropole les opérations de modifications sur le réseau de distribution basse tension et sur le réseau d'éclairage public sur 27 communes membres de la Communauté urbaine.

Les conditions de versement des fonds de concours pour ces travaux d'enfouissements sont fixées par le règlement financier du SIEML et varient selon le versement ou non des communes membres d'Angers Loire Métropole au Syndicat de la taxe communale sur l'électricité.

Il s'agit, par cette délibération, d'autoriser les versements de fonds de concours au SIEML, correspondant aux différents travaux mentionnés en annexe pour le programme 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le règlement financier du SIEML,

Considérant les demandes des communes mentionnées en annexe,

Considérant la nécessité d'enfouir les réseaux dans le cadre de l'amélioration de l'esthétique urbaine des communes du territoire,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juin 2017

DELIBERE

Autorise le versement de fonds de concours au SIEML pour un montant global de 798 945,09 € correspondant aux opérations citées en annexe.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

***

Marc LAFFINEUR : C'est pour l'enfouissement des réseaux de distribution électrique et d'éclairage public. C'est le versement de concours suivant les règles sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord les uns et les autres, au syndicat d'électricité. Au total, c'est 798 945,09 €, et vous avez le détail sur le tableau qui vous est montré avec l'accord de tous les Maires de ces collectivités locales.

Monsieur le Président : C'est parfait. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2017-102: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 6

Délibération n°: DEL-2017-103

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Pilotage de la politique

Prise de participation au capital de la SEML "ALTER Eco" par acquisition d'actions au Département de Maine-et-Loire - Désignation des représentants au sein des organismes sociaux. Convention autorisant l'achat d'actions par la Région.

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

EXPOSE

La société d'économie mixte locale ALTER Eco, anciennement dénommée "Anjou Développement Economique", a été constituée par acte statutaire en date du 9 mars 2005 à l'initiative du Département de Maine-et-Loire son actionnaire fondateur.

Son capital social est fixé à 10 000 000 euros divisé en 200 000 actions, de 50 € de valeur nominale chacune, détenu à hauteur de 60% par le Département de Maine-et-Loire, seule collectivité actionnaire.

La société est administrée par un Conseil d'administration composé de 14 sièges dont 9 sièges attribués au Département de Maine-et-Loire.

ALTER Eco intervenant principalement pour l'acquisition de terrains et la construction d'immeubles à vocation économique en vue de leur location ou de leur vente, dans le contexte de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Département de Maine-et-Loire a souhaité céder une partie de ses actions aux collectivités compétentes sur son territoire en matière d'interventions économiques.

Des différentes démarches engagées par le Département auprès des collectivités concernées et du souhait exprimé par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Maine-et-Loire d'entrer au capital de la Société, il résulte les projets de cessions de 53 000 actions détenues par le Département :

- 19 000 actions à la Région des Pays de la Loire ;
- 15 150 actions à la Communauté urbaine Angers Loire Métropole,
- 3 600 actions à la Communauté d'agglomération de Mauges Communauté,
- 3 200 actions à la Communauté d'agglomération du Choletais,
- 3 100 actions à la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire,
- 1 700 actions à la Communauté de communes Loire Layon Aubance,
- 1 100 actions à la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté,
- 1 100 actions à la Communauté de communes Vallées du Haut Anjou,
- 1 100 actions à la Communauté de communes Baugeois Vallée,
- 800 actions à la Communauté de communes Anjou Loir-et-Sarthe,
- 3 150 actions à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire.

Ces cessions d'actions interviendraient pour un prix de soixante-deux euros et cinquante-sept centimes par action (62,57 €) établi sur la base des derniers comptes approuvés par l'assemblée des actionnaires, en date du 23 juin 2016, portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Ces projets de cessions d'actions ont été agréés par délibération du Conseil d'administration d'ALTER Eco en date du 23 janvier 2017 conformément à la clause d'agrément statutaire.

Tous les frais résultant des cessions d'actions seront à la charge des cessionnaires.

La réalisation de ces projets de cessions d'actions entraînera une nouvelle configuration de l'actionnariat laquelle aura des conséquences sur la composition du Conseil d'administration et la répartition des sièges d'administrateur.

Pour tenir compte de la nouvelle répartition du capital social d'ALTER Eco, il sera proposé :

- à l'assemblée générale extraordinaire de la société de porter de 14 à 18 le nombre de sièges d'administrateur dont 11 sièges attribués aux collectivités territoriales ;
- aux collectivités actionnaires de répartir entre elles, en assemblée générale ordinaire, ces 11 sièges de sorte à faire prévaloir les principes de représentation directe et de proportionnalité, les collectivités les plus minoritaires étant regroupées dans l'assemblée spéciale prévue à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales comme suit :

- Département de Maine-et-Loire	5 sièges
- Région des Pays-de-la-Loire	1 siège
- Communauté urbaine Angers Loire Métropole	1 siège
- Communauté d'agglomération Mauges Communauté	1 siège
- Communauté d'agglomération du Choletais	1 siège
- Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	1 siège
- Assemblée spéciale des collectivités minoritaires	1 siège

Outre les modifications statutaires portant sur la composition du Conseil d'administration d'ALTER Eco, il sera proposé à l'assemblée générale de la société d'autres modifications concernant, notamment, son objet social et son siège social.

Le projet de modification statuaire arrêté par le Conseil d'administration d'ALTER Eco du 23 janvier 2017 porte principalement sur les articles suivants :

- <u>Article 3 - Objet social :</u> prise en compte de l'ouverture du capital à de nouvelles collectivités compétentes en matière de développement économique du territoire

  La société a pour objet, principalement sur le territoire du Département dE Maine-et-Loire, l'étude et la réalisation des opérations suivantes :
  - L'acquisition, la prise à bail à construction, bail emphytéotique ou dans le cadre de tout autre contrat de location de tout immeuble, partie d'immeuble, local ou ouvrage,
  - La construction, la reconstruction, la réhabilitation et la rénovation d'immeubles à vocation économique destinés à la vente ou à la location, y compris dans le cadre d'opérations de reconversion de friches industrielles.

  Elle procédera directement ou indirectement à la gestion, l'exploitation, l'entretien, la location ou à la commercialisation de ces immeubles sous quelque forme que ce soit, sous réserve des dispositions légales en vigueur.
  Elle pourra participer à toute société ou tout groupement approprié contribuant à la réalisation de son objet social.

À cet effet, la société effectuera toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières se rapportant aux objets définis ci-dessus.
Elle pourra, en particulier, exercer ces activités dans le cadre de conventions passées dans les conditions définies par les articles L.1523-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Article 4 - Siège social : transfert du siège social au 48 C Boulevard du Maréchal FOCH, à ANGERS

Le siège social est fixé à ANGERS (49100), 48 C Boulevard du Maréchal FOCH

- Article 14 - Composition du Conseil d'administration : nombre de sièges d'administrateur porté à dix-huit (18) dont onze (11) attribués aux collectivités.

- Article 16 - Censeurs : participation des censeurs uniquement aux séances du conseil d'administration

- Article 18 - Délibérations du Conseil : prise en compte de la suppression à l'article 21 d'une majorité qualifiée pour le choix relatif à l'option de direction générale

- Article 21 - Direction générale : suppression d'une majorité qualifiée pour le choix relatif à l'option de direction générale

Par ailleurs, il est proposé par convention, que la Région des Pays-de-Loire se porte acquéreur de 19 000 parts de la SEM ALTER Eco en complémentarité des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale précités. En effet, conformément à la loi du 7 août 2015, la Région peut participer au financement des aides et des régimes d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles dans des conditions précisées par convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1523-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1524-1 et suivants,
Vu le Code Général des Impôts, article 1042-II,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu les statuts d'ALTER Eco arrêtés par le Conseil d'administration d'ALTER Eco du 23 janvier 2017,
Vu le projet des résolutions arrêté par le Conseil d'administration d'ALTER Eco du 23 janvier 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juin 2017
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 23 mai 2017

DELIBERE

Approuve la prise de participation d'Angers Loire Métropole au capital de la société d'économie mixte locale ALTER Eco par acquisition de 15 150 actions de 50 € de valeur nominale chacune au Département de Maine-et-Loire sur la base des statuts de la société mentionnant le projet de modification statutaire ;

Approuve l'acquisition de ces 15 150 actions au prix de soixante-deux euros et cinquante-sept centimes (62,57 €) par action, soit pour un montant total de neuf cent quarante-sept mille neuf cent trente-cinq euros et cinquante centimes (947 935,50 €).
Tous les frais résultant de cette cession d'actions seront à la charge d'Angers Loire Métropole.

Donne tous pouvoirs au Président pour réaliser cette acquisition d'actions et, notamment, notifier la présente délibération au Département de Maine-et-Loire en vue de l'accomplissement des inscriptions modificatives dans les comptes de la société ALTER Eco et plus généralement effectuer tous actes et formalités relatifs à cette opération.

Désigne Jean-Pierre BERNHEIM pour représenter Angers Loire Métropole au sein du Conseil d'administration de la société ALTER Eco et l'autorise à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de sa représentation qui pourraient lui être confiées par le Conseil d'administration de la société ;

Désigne Jean-Pierre BERNHEIM pour représenter Angers Loire Métropole aux assemblées générales d'ALTER Eco et Daniel DIMICOLI pour le suppléer en cas d'empêchement. ;

Approuve les statuts arrêtés par le Conseil d'administration de la société ALTER Eco du 23 janvier 2017.

Donne tous pouvoirs, au représentant d'Angers Loire Métropole à l'assemblée générale d'ALTER Eco pour porter un vote favorable à ce projet de modification statutaire dans son ensemble.

Approuve la convention autorisant la Région des Pays-de-Loire à acquérir 19 000 actions de la SEM ALTER Eco.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cette convention et tous autres documents s'y rapportant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

***

Jean-Pierre BERNHEIM : Monsieur le Président, chers collègues. Dans le cadre du développement économique de notre territoire, la délibération qui nous est proposée ce soir est relativement importante puisque, dans le fonctionnement du développement économique, il existe une société qui s'appelle « ALTER Eco », Société d'Économie Mixte Locale qui s'appelait précédemment « Anjou Développement Economique », créée en 2005, et dont l'objectif est de porter des investissements immobiliers, soit de rénovation, soit de construction neuve, pour le compte des entreprises du Département, permettant ainsi à ce qu'ils soient locataires pendant une première période de temps et qu'ils deviennent ensuite propriétaires de ces bâtiments. Cet outil est une originalité de notre Département. Elle a commencé à être développée d'ailleurs dans d'autres départements maintenant et même au niveau de la Région et elle permet une efficacité économique significative en rentrant dans les compétences qui sont les nôtres, c'est-à-dire de l'aide à l'immobilier d'entreprises. De fait, cette société a aujourd'hui un capital social de 10 millions d'euros divisés en 200 000 actions de 50 € dont le Département de Maine-et-Loire, seule collectivité actionnaire, détient 60 %, les 40 % restants étant propriété d'un certain nombre de banques et de la Caisse des Dépôts.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe et de la réduction, je dirais, de l'impact économique du Département en matière économique depuis le 1er janvier 2017, il nous est proposé par le Département de modifier la composition du capital social de la société ALTER Eco. La nouvelle répartition d'actions consisterait à faire une réduction de 53 000 actions qui sont aujourd'hui détenues par le Département, le Département devenant, à ce moment-là, titulaire de 120 000, 60 % de 200 000, 120 000 actions moins 53, c'est-à-dire de 67 000 actions d'ALTER Eco. Il est proposé que ces actions soient prises en charge ou rachetées pour 19 000 par la Région des Pays la Loire, par 15 150 par la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole, et que, suivant la délibération que vous avez sous les yeux, l'ensemble des Communautés de communes de notre département deviennent actionnaires d'ALTER Eco, et puis la Chambre de Commerce et d'Industrie rachèterait 3 150 actions de la société.

Compte tenu de l'arrêté du bilan de la société ALTER Eco, le prix en valeur nette des actions de la société est de 62, 57 €, et c'est sur cette base des derniers comptes approuvés par les actionnaires en date du 23 juin 2016 pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 qu'il est proposé de réaliser la transaction. Du fait du changement d'actionnariat, il est en même temps proposé une modification de la composition des organes de gouvernance de la société, de telle sorte que l'assemblée générale extraordinaire à la société portera de 14 à 18 le nombre de sièges d'administrateurs, dont 11 seront détenus par les collectivités territoriales à raison de 5 sièges pour le Département, un siège pour la Région des Pays de la Loire, un siège pour la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, un siège pour la Communauté d'agglomération Mauges Communauté, un pour la Communauté d'agglomération du Choletais, un pour la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, et un pour le groupement des collectivités minoritaires.

Outre ces modifications, un certain nombre de modifications des statuts sont proposées : la première modification concerne l'article 3 sur l'objet social, qui consiste simplement à adapter l'objet social à la nouvelle composition des collectivités actionnaires ; l'article 4 est simplement le transfert du siège social dans le nouvel immeuble du Département boulevard Foch ; l'article 14 est donc la modification de la composition du Conseil d'administration ; l'article 16 vise simplement à signifier que les censeurs ne participeront qu'au Conseil d'administration et pas aux autres réunions de la société ; que les délibérations du Conseil, articles 18 et 21, délibérations du Conseil et Direction Générale, l'idée est la suppression de la majorité qualifiée pour retenir la méthode dite de « l'option de Direction Générale » qui simplifie l'obtention des quorums, et plus nous sommes nombreux en Assemblée Générale ou en Conseil d'administration, comme vous le savez, plus il est difficile d'obtenir les quorums.

Voilà ce qui vous est proposé. En complément, ce que vous propose le Président, c'est de me nommer pour représenter Angers Loire Métropole au Conseil d'administration de la société, de même de m'y nommer en tant que titulaire pour les Assemblées Générales en demandant à Daniel DIMICOLI de me suppléer en cas d'empêchement. Voilà ce qui nous est proposé et qui est important, je dirais, pour le développement économique de notre territoire. Je voudrais simplement terminer en répondant par anticipation à une question qui a été posée en Commission développement économique, enseignement supérieur, recherche et innovations : est-ce qu'une collectivité territoriale peut être actionnaire d'une SEM (Société d'Economie Mixte) dont la territorialité est différente de sa propre territorialité ? La réponse a déjà été apportée puisqu'Angers Loire Métropole est actionnaire de la SEM régionale de développement économique, donc, évidemment, la territorialité est différente de la nôtre. Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci, Monsieur le Vice-Président. Mes chers collègues. Merci pour la présentation de ce rapport. Bien entendu, les crédits figuraient au Budget Primitif. On avait prévu un million d'euros en termes d'estimation ; vous voyez qu'on n'est pas tombé très loin, un peu plus de 900 000 €, au final d'évaluation, qui n'ont pas été cités par notre Vice-Président pour que chacun puisse les lire et qui correspondent à l'estimation définitive compte tenu du dernier résultat comptable connu. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Si. La parole est à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Oui. Chers collègues. Je vous remercie, Monsieur le Vice-Président, pour cette réponse. Juste une remarque. Nous voterons, bien entendu, cette délibération compte tenu des informations dont nous disposons. ALTER Eco est un outil économique qui semble performant. Simplement, je m'interroge sur le coût de l'action : 63 €. Est-ce que nos services financiers les ont contrôlés, vérifiés ? Cela me semble un peu élevé, mais peut-être avez-vous des réponses.

Monsieur le Président : Alors, bien entendu, ces résultats ont été vérifiés et il ne s'agit pas d'un prix pour la seule agglomération, il s'agit du prix qui va être payé par l'intégralité des collectivités. Pourquoi ce prix est élevé ? Il se trouve que je connais assez bien le dossier pour avoir initié cette SEM dans une autre collectivité et qu'elle réalise des résultats assez significatifs puisque la bonne sélection des entreprises nous a conduits à ne pas avoir de défaut de paiement. Le résultat net pour

ALTER Eco, cette année, tangente le million d'euros, avec un niveau de dividendes, pour les collectivités actionnaires, élevé et donc une augmentation du capital qui se fait à un rythme rapide, pas tellement sur le volet capital social, mais sur les réserves qui se reconstituent. Et, en plus, nous allons entrer dans une période où les locataires historiques vont pouvoir bientôt arriver à la période où ils peuvent racheter leur bien, ce qui devrait provoquer une accélération d'une recapitalisation de la société et donc une augmentation à nouveau de la valeur de l'action, donc c'est le bon moment pour nous pour devenir actionnaires, si je peux me permettre. Manifestement, on ne sera pas les seuls. J'avais, éventuellement, même proposé d'en racheter un peu plus. Monsieur BERNHEIM.

Jean-Pierre BERNHEIM : Oui, Monsieur le Président. Ce n'est pas sur ce point que je voulais revenir. Il y a un point que j'ai oublié de signaler.

Monsieur le Président : Non, mais puisque personne ne vous a interrogé sur un autre point, je pense que l'assemblée était tout à fait éclairée.

Jean-Pierre BERNHEIM : La Région des Pays-de-la-Loire doit prendre 19 000 actions, et, pour qu'elle puisse acheter ces 19 000 actions, elle doit y être formellement autorisée par l'ensemble des collectivités territoriales du Département, et donc, en plus de la modification des statuts, de la nomination de nos représentants, et de l'acquisition, pour un peu moins d'un million d'euros, des 15 150 actions, il faut que nous autorisions la Région à devenir actionnaire.

Monsieur le Président : Mais vous vous sous-estimez, Monsieur le Vice-Président. Chacun avait compris que c'était dans vos propos, puisque quand je vous avais passé la parole j'avais précisé qu'il y avait une convention d'autorisation et quand vous avez évoqué les 19 000 actions de la Région les choses paraissaient claires. Votre souci de la pédagogie est louable, mais là, en l'espèce... Pas d'autres questions ? Mes chers collègues, je vous propose de passer au vote sur ces trois points qui sont donc joints : l'autorisation, le rachat, la désignation des représentants. Je constate qu'il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention, et qu'il en est donc ainsi décidé.

DEL-2017-103: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 7

Délibération n°: DEL-2017-104

INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - Actions en faveur de l'innovation

Végépolys - Végépolys Innovation - Subventions de fonctionnement - Conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2018 - Approbation.

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

EXPOSE

❖ **Végépolys**, Pôle de compétitivité à vocation mondiale, a pour objectif de rassembler des entreprises, des centres de recherche et de formation du domaine du végétal autour de projets innovants pour renforcer la compétitivité des entreprises. L'association, qui regroupe plus de 380 adhérents, fait l'objet d'un contrat de performance 2013-2018 avec ses financeurs (l'Etat, la Région des Pays-de-la-Loire, le Département de Maine-et-Loire, Angers Loire Métropole et Saumur Développement). Végépolys poursuit ainsi 2 objectifs, prioritaires et complémentaires :

- Constituer et mettre en valeur des systèmes de production végétale qui engendreront une consommation plus faible d'intrants et des impacts plus favorables sur la biodiversité, la santé et l'environnement,
- Créer des végétaux facteurs de différenciation qui ouvriront des nouveaux marchés et donc amélioreront la compétitivité des entreprises du pôle.

Dans le cadre de la convention 2017-2018 avec Angers Loire Métropole, Végépolys mènera des actions plus spécifiquement reliées au territoire :

- L'animation générale du Pôle en lien avec les acteurs économiques du territoire, et en particulier : la dynamique à l'international ; les actions de fertilisation croisée sur végétal & numérique ; les projets autour de l'innovation et de la compétitivité au service des entreprises du territoire avec un zoom sur l'agriculture biologique ;
- La représentation/valorisation du territoire angevin sur des évènements ;
- Le rapprochement entre entreprises et consommateurs à travers le living-lab « Le Végétal de demain » ;
- La mise en œuvre d'un projet spécifique : Concours Végépolys (dont Prix remis par Angers Loire Métropole).

Le soutien d'Angers Loire Métropole est sollicité à hauteur de 55 000€ : 25 000 € en fonctionnement et 30 000 € sur projet (Concours Végépolys). Pour rappel, le budget prévisionnel de Végépolys s'élève à 1 250 000 € pour 2017 et à 1 380 000 € pour 2018.

❖ **Végépolys Innovation** est un Centre d'innovation et de transfert de technologie du végétal spécialisé créé en 2012. L'association :

- assure la mission R&D du pôle de compétitivité Végépolys (prospection et actions d'émergence),
- accompagne les entreprises dans leurs projets innovants collaboratifs et individuels et réalise des prestations R&D.

Dans le cadre de la convention 2017-2018 avec Angers Loire Métropole, Végépolys Innovation mènera des actions plus spécifiquement reliées au territoire :

- La valorisation des travaux des acteurs de la recherche ou des partenariats débouchant sur l'organisation de colloques sur le territoire ;

- Le développement de nouveaux produits/services issus des travaux des équipes angevines de recherche ;
- L'accompagnement du projet spécifique mis en place entre Végépolys et Angers Loire Métropole.

Le soutien d'Angers Loire Métropole est sollicité à hauteur de 170 000 € pour contribuer au fonctionnement de l'association (budget prévisionnel 2017 : 838 000€ ; budget prévisionnel 2018 : 850 000€).

Végépolys et Végépolys Innovation représentent, pour Angers Loire métropole, l'opportunité :
- d'affirmer son soutien à la filière végétale, ainsi que son attachement à l'ancrage de cette filière sur le territoire, tout comme à son rayonnement en dehors de nos frontières,
- de soutenir des actions s'inscrivant pleinement dans le cadre des politiques publiques en faveur de l'innovation et du développement économique du territoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juin 2017
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 23 mai 2017
Considérant l'intérêt des actions de Végépolys et Végépolys Innovation pour le territoire,

DELIBERE

Approuve les conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2018 à intervenir avec Végépolys et Végépolys Innovation.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2018.

Attribue une subvention annuelle de fonctionnement de 55 000 € au profit de l'association Végépolys soit un montant total de 110 000 € pour les 2 années.

Attribue une subvention annuelle de fonctionnement de 170 000 € au profit de l'association Végépolys Innovation soit un montant total de 340 000 € pour les 2 années.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

***

Jean-Pierre BERNHEIM : Voilà. C'est le soutien annuel à notre pôle de compétitivité Végépolys ou ces deux entités : Végépolys, d'un côté, et Végépolys Innovation, de l'autre. En ce qui concerne la subvention à Végépolys, il s'agit d'une subvention de fonctionnement. Angers Loire Métropole est sollicitée à hauteur de 55 000 €, c'est-à-dire le même niveau que l'année précédente. Il vous est proposé 25 000 € de subventions en fonctionnement pour Végépolys et 30 000 € sur projet, qui est essentiellement ce qu'on appelle le « concours Végépolys ». Ce concours a pour but de trouver des start-up qui mêlent le numérique et le végétal et ALDEV participe au jury de ce concours.

En ce qui concerne Végépolys Innovation, Végépolys Innovation est un centre d'innovation et de transfert technologique du végétal associé au pôle de compétitivité, et il vous est proposé de soutenir

cette action de recherche à hauteur de 170 000 € sur un budget global de 838 000 €, et je dirais que c'est un des éléments qui est assez remarquable dans l'action de Végépolys et je ne peux, mes chers collègues, que vous pousser, si je le peux, à accepter cette subvention à la recherche végétale sur notre territoire. Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci, Monsieur le Vice-Président. Mes chers collègues, y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2017-104: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 8

Délibération n°: DEL-2017-105

DEPLACEMENTS - Transports urbains

Tramway ligne B - Construction d'un nouvel ouvrage d'art de franchissement de la Maine - Attribution du marché de travaux

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

Par délibération du Conseil de communauté du 18 janvier 2016, la construction d'un nouvel ouvrage d'art de franchissement de la Maine a été confié au groupement EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT /LAVIGNE CHERON ARCHITECTES.

Le périmètre des études et des travaux comprend :

- La construction de l'ouvrage de franchissement de la Maine,
- Le remplacement du tablier central de la trémie Molière,
- Les travaux d'adaptation des ouvrages existants sur les rives au droit du nouvel ouvrage.

En lien avec le calendrier de l'opération Cœur de Maine et afin de respecter les sujétions environnementales réglementaires, le démarrage des travaux est ainsi prévu à l'été 2017.

Dans ce cadre, en vue de retenir la société attributaire des travaux, une consultation en procédure négociée avec mise en concurrence préalable a été lancée le 17 janvier 2017.

La Commission d'Appel d'Offres du 28 février 2017 a décidé de retenir les six groupements candidats ayant répondu à la consultation afin qu'ils remettent une offre.

L'estimation prévisionnelle des travaux à l'issue des études d'avant-projet de projet était de 8 000 000 € HT.

A l'issue de l'analyse des offres et de la négociation engagée avec l'ensemble des candidats, la commission d'appel d'offres réunie le 2 juin 2017 a décidé de retenir le groupement EIFFAGE GENIE CIVIL- EIFFAGE METAL pour un montant de 8 595 819 € HT.

Il convient donc d'autoriser ALTER Public, maître d'ouvrage délégué à signer le marché de travaux avec le groupement retenu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le Code des marchés publics
Vu la délibération DEL-2016-16 du Conseil de communauté du 18 janvier 2016 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre confié au groupement EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT /LAVIGNE CHERON ARCHITECTES,
Vu la délibération DEL-2016-296 du Conseil de communauté du 12 décembre 2016 portant sur l'avenant n°1 au marché de marché de maîtrise d'œuvre,
Vu la délibération DEL-2016-297 du Conseil de communauté du 12 décembre 2016 portant sur le lancement de la consultation pour la construction d'un nouvel ouvrage de franchissement de la Maine

Vu l'arrêté préfectoral du 20 février 2017 déclarant d'utilité publique le projet de tramway de l'agglomération angevine portant sur la ligne B et son réseau maillé

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 2 juin 2017,
Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juin 2017

DELIBERE

Autorise ALTER Public, mandataire agissant au nom et pour le compte d'Angers Loire Métropole :

- à signer le marché de travaux avec le groupement EIFFAGE GENIE CIVIL- EIFFAGE METAL retenu à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert relatif à ce marché ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à la suppression de celui-ci.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

***

Monsieur le Président : L'ordre du jour appelle maintenant le dossier numéro 8, et, en l'absence de Bernard DUPRÉ, je vais vous en donner les grandes lignes. Il s'agit, comme vous le savez, de construire un nouvel ouvrage d'art de franchissement de la Maine pour la ligne B du tramway dont nous avons parlé un peu plus tôt, ouvrage d'art dont les travaux vont commencer dans quelques semaines, puisqu'ils sont prévus pour débuter au plus tard le 1er août. Notre Commission d'Appel d'Offres avait retenu 6 groupements qui ont répondu à la consultation, et, à l'issue de l'analyse des offres et des négociations, c'est le groupement Eiffage Génie Civil et Eiffage Métal, pour un montant de 8 595 819 € HT, qui a été retenu, avec une estimation un peu supérieure à notre estimation prévisionnelle, qui s'explique par plusieurs raisons, la principale étant avant tout la question de l'empierrement demandé par l'Architecte des Bâtiments de France côté place de La Rochefoucauld et qui, en termes de qualité et de rendu esthétique, représente déjà à lui seul un peu plus de 200 000 € dans le dépassement tel qu'il vous est présenté. Je suis bien entendu disponible pour répondre à l'ensemble de vos questions là-dessus. Je ne vois pas de question. Sans doute une explication. Je vous en prie, Monsieur MAHÉ.

Gilles MAHÉ : Oui. Ce que j'aurais aimé, c'est effectivement avoir des précisions sur le différentiel proche de 600 000 €. Donc là vous venez d'évoquer 200 000 € pour l'empierrement. Est-ce qu'on pourrait avoir aussi des éléments chiffrés de votre proposition ou d'autres nécessités pour la mise en œuvre de cet ouvrage ?

Monsieur le Président : Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? Bon. Je me réjouis de cette question qui va me permettre, effectivement, de donner un certain nombre de détails et puis peut-être aussi de comparer, puisqu'on sait que sur des projets de cette ampleur ce n'est pas le premier pont qui se réalise sur la Maine, et donc on peut regarder comment les choses se sont faites par ailleurs. D'abord, vous dire que, globalement, l'offre que nous avons choisie n'était pas la moins-disante mais la mieux-disante. L'écart aurait pu être moindre et inférieur au seuil de 5 % si nous avions choisi la solution qui était la moins-disante. Je ne veux pas entrer dans le détail de prix puisqu'on est malgré tout sur une procédure de consultation, mais dans le choix que nous avons fait il y avait celui de la qualité et le fait d'entendre aussi ce que notre architecte, M. LAVIGNE, dont on connaît les qualités, pouvait nous conseiller en termes de suivi, et on a fait le choix que les prix de finition et les moyens d'accès, notamment pour la mise en place de la charpente sur la phase chantier qui est complexe puisqu'on va travailler dans le lit de la rivière, se fasse dans les meilleures conditions possible. Ce sont les méthodes de construction qui nous ont été proposées, qui nous ont conduits à choisir un procédé un peu plus onéreux mais qui, dans le même temps, on faisait justement le mieux-disant sur l'ensemble du dispositif.

Au-delà de cela, je revendique le fait que, lors de la campagne électorale, le coût du pont était estimé à une dizaine de millions d'euros de notre part. Je m'aperçois qu'il y a souvent une corrélation entre l'estimation que nous annonçons et qui est forcément publique et le niveau de réponse que nous récoltons. Et donc, nous comprimons parfois ce qui peut être des estimations internes de manière à se dire que cela peut nous permettre d'avoir des niveaux de prix qui sont moins proches, parfois, de certaines estimations techniques mais qui nous permettent au moins, à l'arrivée, de faire des économies. Cela s'inscrit dans un contexte où on a par ailleurs plusieurs sources d'économies que, par définition, on ne rend pas publiques, mais qui couvrent déjà le montant de ce dépassement. Au moins deux : le premier, c'est évidemment une source de satisfaction, c'est l'absence de tout recours contre notre Déclaration d'Utilité Publique qui va nous permettre de diminuer, de manière singulière, nos besoins en termes de frais juridiques ; et la deuxième, elle date d'aujourd'hui, c'est la confirmation que nous n'aurons pas d'obligation de fouilles archéologiques sur le tracé de la deuxième ligne, nous avions budgété environ 400 000 € sur ce lot-là dans le budget tel qu'il vous a été présenté, et qui représente évidemment une deuxième bonne nouvelle d'un point de vue budgétaire.

On a tenu à être prudents parce que c'est vrai que le pont de la première ligne a connu une évolution financière assez forte. Il avait été estimé, dans cette enceinte, à 16 millions et il avait terminé sa course à 24 millions d'euros. Donc je reconnais que nous l'avions estimé à 8 et qu'il termine sa course à 8,5 mais, dans le même temps, les écarts me semblent, comment dirais-je, autrement plus acceptables que les dépassements qui avaient pu être constatés, et ils viennent surtout corroborer les propos que nous avions tenus sur le fait qu'il était beaucoup plus avantageux de réaliser un pont que d'allonger la ligne de 500 m puisqu'à presque 15 millions d'euros le demi-kilomètre, il aurait fallu que, pour ne pas refaire un pont, on ne dépasse pas de plus de 250 m, en équivalent de coût, pour réutiliser le pont Confluences sans dépassement budgétaire, comme on l'avait présenté. Voilà, mes chers collègues, ce que je pouvais dire. Je pense que, pour le reste, les positions des uns et des autres sont connues et qu'on va pouvoir procéder au vote. Je vous en prie, Monsieur MAHÉ.

Gilles MAHÉ : Oui. Non, non, il n'y avait absolument, Monsieur le Président, aucune malice dans la question ni aucune stigmatisation sur ce différentiel et ce surcoût de 600 000 €, croyez-moi bien. Et donc, puisque vous allez passer effectivement au vote sur cette délibération, comme vous le savez et comme je me suis déjà exprimé ici même dans cette enceinte, les élus de la minorité angevine voteront contre ce projet du fait que nous ne partageons pas votre vision d'aménagement global du bas de la ville, entre la dalle béton, ce pont qui vient s'y ancrer, etc.... Donc c'est pour ces raisons essentielles que nous voterons contre cette délibération.

Monsieur le Président : Merci, Monsieur MAHÉ. Et ma réponse était sans malice. Il peut arriver qu'au final on finisse par devenir un peu parano dans certaines fonctions et qu'on s'imagine qu'il y a de la malice partout. Je vous vois lever la main sur le tramway, je me dis « où est l'attaque ? », et finalement on voit Antony TAILLEFAIT s'exprimer, c'était lui aussi sans malice. C'est une soirée sans malice. La bienveillance est en train de gagner la vie politique dans son ensemble. Pour combien de temps ? Nous verrons bien. Mes chers collègues, dans l'immédiat, je vais vous proposer de passer au vote. Je vais inviter ceux qui sont contre cette attribution de marché à bien vouloir lever la main ou les mains, très bien ; et à ceux qui, à l'inverse, partagent ma vision d'aménagement de la ville et du cœur de la Communauté urbaine de bien vouloir le signaler en levant la ou les mains. Je vous remercie.

DEL-2017-105: Le conseil adopte à la majorité

Contre: 10, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.

***

Dossier N° 9

Délibération n°: DEL-2017-106

DEPLACEMENTS - Stratégie des déplacements

Travaux de requalification de l'échangeur Montrejeau - Montaigne - Attribution des marchés

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

Des travaux ont été engagés visant à requalifier l'échangeur Montrejeau – Montaigne. Le principe des aménagements porte sur la création d'une bretelle bidirectionnelle entre l'avenue Montaigne et la rue du Grand Montrejeau en remplacement de la bretelle unidirectionnelle existante.

Tous les mouvements entre les deux axes sont rétablis par l'aménagement de deux giratoires aux deux extrémités de la nouvelle bretelle. Les travaux englobent également deux autres nouveaux giratoires :
- un premier à l'intersection du Pont Langlade et du boulevard Pierre de Coubertin ;
- un second correspondant à l'agrandissement du giratoire existant donnant accès à la zone commerciale côté rue du Grand Montrejeau.

Dans ce cadre, un avis d'appel public à concurrence a été publié le 23 mars 2017. La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Les prestations ont été réparties en 2 lots.

Après analyse des offres, il a été décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :
- Lot 1 : Terrassement – Réseaux divers – Chaussée est attribué à l'entreprise Colas Angers Est sise à Ecouflant (49000) pour un montant estimatif de 909 132,76 € HT.
- Lot 2 : Aménagements paysagers est attribué à l'entreprise S.A.S Edelweiss sise à Montreuil-Juigné (49460) pour un montant estimatif de 45 447,45 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu les décrets n°2017-22 et n°2017-24 du 11 janvier 2017,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 07 juin 2017
Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juin 2017

DELIBERE

Attribue les marchés pour les lots 1 et 2 dans le respect des enveloppes financières énoncées ci-dessus, assorties d'un taux de tolérance de 5 % maximum, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché et tout avenant ayant pour objet un changement d'indice de variation de prix après suppression aux entreprises ci-dessus désignées.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué, à signer ces marchés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

***

Mes chers collègues, on a un deuxième sujet qui relève des transports, qui concerne les travaux de requalification de l'échangeur de Montrejeau-Montaigne, et je crois qu'il y a une diapositive. Ça, c'est donc la situation actuelle.

Vous voyez le boulevard Montaigne qui va d'est en ouest et le boulevard de Coubertin qui va du nord au sud, enfin, ce n'est pas tout à fait cela, mais vous comprenez bien et voilà ce que nous envisageons.

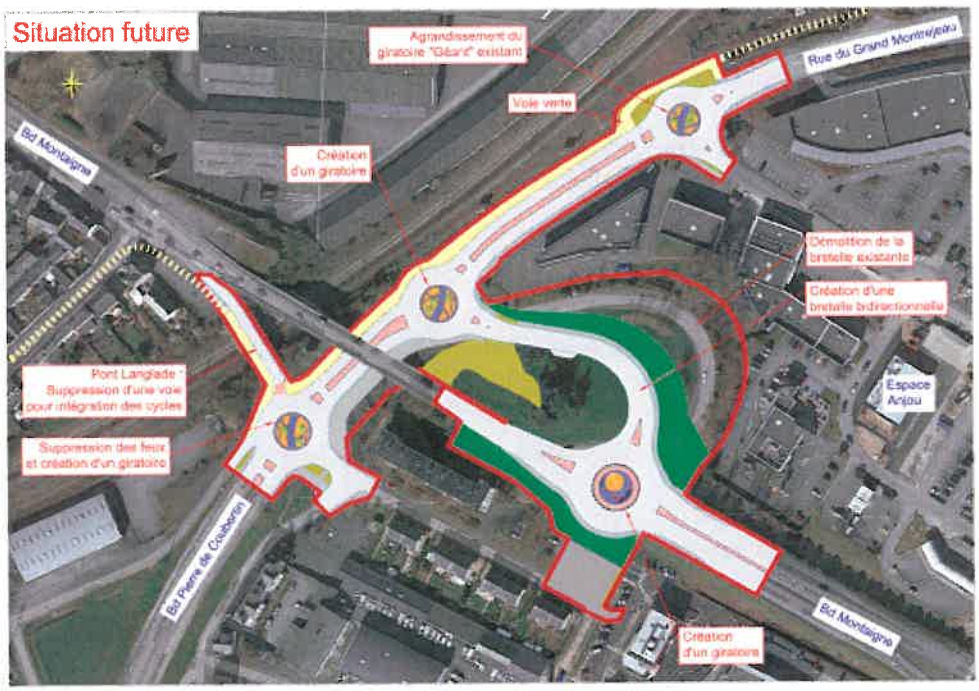

Alors, ce ne sera évidemment pas aussi coloré quand ce sera livré, mais c'est pour bien mesurer les choses. Pour être très clairs, nous n'avons, aujourd'hui, pas de giratoire, notamment sur le boulevard Pierre de Coubertin, de part et d'autre de Montaigne. On a des systèmes compliqués avec des tourne-à-gauche, des tourne-à-droite qui ne participent pas à la fluidité de l'opération.

L'idée, c'est bien, sur cette partie, d'aller déployer des giratoires et d'en faire autant en ce qui

concerne le boulevard Montaigne. Il y a déjà un giratoire au niveau du Géant, mais qui n'oblige pas à ralentir parce qu'il est trop étroit pour que les automobilistes aient à se déporter réellement et donc il sera agrandi pour qu'on fasse en sorte de mieux tenir compte de la mixité des flux. L'ensemble de ces opérations, qui sont nécessaires pour qu'ensuite le report de circulation sur le tramway qui passera boulevard Montaigne se fasse dans de bonnes conditions, a fait l'objet d'une consultation. Le présent rapport vise à attribuer les marchés à l'entreprise Colas Angers Est pour un montant de 900 132,76 € et, pour les aménagements paysagers, à l'entreprise Edelweiss pour un montant de 45 447,45 €, toutes les deux étant dans la Communauté urbaine. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2017-106: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 10

Délibération n°: DEL-2017-107

PROPRETE URBAINE - Gestion des déchets

Collecte et élimination du papier - Convention Ecofolio - Avenant - Approbation.

Rapporteur : Joël BIGOT

EXPOSE

Le Code de l'Environnement prévoit que les personnes visées au I de l'article L.541-10-1, entre autres les collectivités locales, contribuent à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers, ménagers et assimilés ainsi produits, notamment en versant une contribution financière aux éco-organismes agréés pour la filière papiers.

A ce titre, les éco-organismes versent à leur tour une participation financière aux collectivités locales ayant la charge de la gestion du service public des déchets.

Dans le cadre de la collecte sélective auprès des habitants, Angers Loire Métropole collecte tous les supports papiers, tels que les journaux, revues et magazines.

Depuis le 1er janvier 2006, Angers Loire Métropole bénéficie des soutiens financiers d'Ecofolio qui sont calculés en fonction des tonnages réellement livrés aux filières de recyclage.

La convention en cours étant arrivée à échéance, elle est prolongée à compter du 30 décembre 2016, jusqu'au versement intégral des soutiens dus par Ecofolio à Angers Loire Métropole au titre des déchets papiers collectés, triés et traités au titre de l'année 2016 et déclarés en 2017. (283 846 € pour les tonnages 2015 déclarés en octobre 2016).

Il est entendu qu'Ecofolio demeurera redevable auprès d'Angers Loire Métropole desdits soutiens qui n'auraient pas été perçus en 2017 et ce, pour des causes, qui ne lui sont pas imputables. Elle pourra les recevoir ultérieurement.

Par ailleurs, l'avenant a pour objet d'intégrer à la convention les évolutions du cahier des charges « de la filière des papiers graphiques » pour la période 2017-2022 pour l'année 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le Code de l'Environnement (notamment les articles L.541-10-1 et D.543-207 à D.543-212-3)

Considérant l'intérêt économique de bénéficier d'un soutien financier de l'éco-organisme Ecofolio dans le cadre de la collecte sélective du papier

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juin 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention à intervenir avec Ecofolio.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à le signer, y compris de manière électronique.

Impute la recette sur le budget annexe déchets de l'exercice 2017 et suivants.

***

Joël BIGOT : Il s'agit de voter un avenant à la convention que nous avons avec Ecofolio pour la collecte et l'élimination des déchets papier, notamment. Depuis le 1er janvier 2006, Angers Loire bénéficie des soutiens financiers d'Ecofolio qui sont calculés en fonction des tonnages réellement livrés aux filières de recyclage. Et là, il vous est proposé de voter un avenant à la convention qui se terminait en 2016, et, du fait que l'État a tardé à renouveler l'agrément d'Ecofolio, les tonnages constatés en 2015 et déclarés en 2016 n'ont pas pu être rémunérés. Et donc, l'avenant à la convention nous permettrait de rémunérer les tonnages qui ont été collectés, pour un montant de 283 846 €. Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci Monsieur le Vice-Président. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2017-107: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 11

Délibération n°: DEL-2017-108

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Constructions scolaires

Groupe scolaire de l'Aérodrome à Avrillé - Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre - Approbation.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

EXPOSE

Dans le cadre de l'urbanisation du Plateau Mayenne, le groupe scolaire de l'aérodrome a été construit sur la commune d'Avrillé.

Par délibération en date du 10 novembre 2011, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement conjoint IDEA/ CARRE D'AIRE/ SETHEL/ AIA INGENIERIE/ CONCEPTIC ART/ SA SERDB/ ATELIER HORIZONS/ SARL 2LM pour un montant de 505 330 € HT (mission de base + missions complémentaires + missions optionnelles).

Lors de l'approbation de l'Avant-Projet Définitif, puis par avenant n°2 ajoutant une mission complémentaire, le montant du marché de maîtrise d'œuvre a été porté à la somme de 520 317 € HT.

Dans le cadre du suivi du chantier, et suite à la résiliation du marché de l'entreprise BETON CIRE, la conclusion d'un avenant n°3 est nécessaire. Cet avenant inclura un complément à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reprise des sols qui s'effectueront aux mois de Juillet et Août 2017.

Ainsi, il convient de conclure un avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre portant le montant à la somme de 526 157 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2011-318 du Conseil de communauté du 10 novembre 2011 approuvant marché de maîtrise d'œuvre,
Vu la délibération DEL-2012-204 du Conseil de communauté du 14 juin 2012 approuvant l'avenant n°1,
Vu la délibération DEL-2012-328 du Conseil de communauté du 11 octobre 2012 approuvant l'avenant n°2,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juin 2017
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 18 mai 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre conclu avec l'équipe de maîtrise d'oeuvre IDEA/ CARRE D'AIRE/ SETHEL/ AIA INGENIERIE/ CONCEPTIC ART/ SA SERDB/ ATELIER HORIZONS/ SARL 2LM portant le montant du marché à la somme de 526 157 € HT.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit avenant,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

***

Emmanuel CAPUS : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. Il s'agit d'approuver un avenant au marché de maîtrise d'œuvre qui est lié à la résiliation du marché avec l'entreprise Béton Ciré, et les sols vont être repris cet été, en juillet et en août. On va refaire les travaux des sols du groupe scolaire de l'Aérodrome. Donc il s'agit d'un modeste avenant puisqu'on passe de 520 000 à 526 000 € HT.

Monsieur le Président : Merci, Monsieur le Vice-Président. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2017-108: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 12

Délibération n°: DEL-2017-109

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Communication externe

World Electronics Forum - Tarifs de partenariat - Approbation.

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

Angers et son agglomération seront en octobre 2017 capitale mondiale de l'électronique. A l'occasion du Consumer Electronics Show de Las Vegas qui a eu lieu en janvier dernier, Angers Loire Métropole a été retenue pour accueillir la 22ème Edition du World Electronics Forum du 24 au 28 octobre prochains. Cet évènement d'envergure internationale qui fera escale pour la 2ème fois en Europe, rassemblera les décideurs et représentants de fédérations de l'industrie électronique du monde entier.

Ce rendez-vous, représente une réelle opportunité pour notre région de créer une véritable synergie entre l'éco-système industriel français, nos entreprises du territoire et les décideurs de l'électronique les plus influents au monde.

Outre des visites d'entreprises organisées sous forme de « learning expedition », un forum des décideurs suivi d'un forum média permettront également d'accueillir des grands noms de l'industrie française et internationale autour de présentations et de débats sur le thème de l'industrie électronique du futur.

Au sein de ces forums, des espaces de présentation ont été proposés pour présenter des produits ou services en lien avec le numérique et l'électronique, via des packs de partenariat. Ces partenariats, conditionnés par l'acceptation des conditions générales, procurent aux participants un certain nombre de services (espaces d'exposition, réprésentation, keynote, communication...) moyennant un coût de participation. Les tarifs de ces packs de partenariat varient en fonction des services proposés et sont fixés de façon forfaitaire à 5 000 €, 10 000 €, 15 000 €, 25 000 €, 50 000 €, 75 000 € et 100 000 € nets de taxe.

Au-delà de ces offres packagées, des temps privilégiés sous forme de parrainage sont également proposés aux partenaires : cocktail au Château d'Angers : 15 000 €, déjeuner Théâtre le Quai : 10 000 €, soirée de gala : 20 000 €, dîner au Château de Brissac : 20 000 €. Ces tarifs de participation s'entendent également nets de taxe.

Il est à noter que les start-up pourront être accueillies gracieusement afin de présenter leurs innovations ou leurs projets selon des modalités définies en lien avec Angers French Tech.
Il convient de définir les tarifs de partenariat dans le cadre du World Electronics Forum en fonction des diverses possibilités offertes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juin 2017

DELIBERE

Approuve les tarifs de participation au World Electronics Forum

Approuve la convention de partenariat type,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires,

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

***

Monsieur le Président : Les absences de mes Vice-Présidents me permettent d'avoir le plaisir de rapporter quelques délibérations supplémentaires, cela va être rapide, d'abord sur le World Electronics Forum (WEF) pour vous faire approuver des tarifs de partenariat qui visent à ce que nous ayons une base légale pour encaisser des recettes provenant d'entreprises privées qui souhaiteraient financer et participer au financement de notre opération. Il vous sera proposé, dans le cadre du Budget Supplémentaire, une présentation globale du WEF, des équilibres budgétaires, mais pour qu'on puisse avoir des recettes privées il faut qu'on ait une grille de partenariat. L'objectif est de couvrir, à au moins 50 %, le coût global de la manifestation, et je parle avec des recettes privées hors subventions publiques. L'idée, c'est d'avoir 50 % de recettes privées et ensuite une part publique pour laquelle on irait chercher des soutiens régionaux, nationaux, pour la partie de ce World Electronics Forum qui se tiendra fin octobre. Je suis évidemment disponible dès ce soir pour répondre à des questions si vous en avez, mais je vous promets un temps de présentation puisqu'on aura définitivement calé le programme dans l'intervalle et que, du coup, il y aura des inscriptions budgétaires dans le Budget Supplémentaire correspondant. Mais je veux bien, dès ce soir, répondre si vous avez des questions. Je vous en prie, Monsieur TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Oui. Merci. Je voulais effectivement vous interroger sur l'équilibre financier de l'opération, mais on y reviendra, comme vous l'avez dit. Ce que je ne comprends pas, mais je peux être le seul, c'est : on doit voter des tarifs, je vois, par exemple, 20 000 € dîner au château de Brissac, mais le château de Brissac ce n'est pas la Communauté urbaine, je crois. Voilà. Ce que je ne comprends pas c'est pourquoi on voit des recettes, un tarif, pardon, pas des recettes, un tarif, oui, bien sûr, enfin on espère que ce sera des recettes. Voilà.

Monsieur le Président : Très bien. Alors, nous accueillons le WEF. C'est un événement mondial. La dernière fois qu'il est venu en Europe, c'était à Londres. Se dire « on va les emmener de Soulaire-et-Bourg à Soulaines-sur-Aubance », c'est évidemment très tentant parce qu'il y a peu de chance qu'ils connaissent des paysages aussi merveilleux, mais dans le même temps, vous savez aussi, la générosité et l'humanisme qui caractérisent ce territoire et la volonté de pouvoir faire profiter ceux qui nous entourent d'une partie de ce que nous faisons. Je m'explique. L'accueil de ces congressistes se fera à Paris et il n'est pas exclu qu'il y ait d'ailleurs un temps officiel gouvernemental, y compris en proposant à la Maire de Paris d'accueillir des patrons qui viennent du monde entier avec, dans un premier temps, un accueil qui se fera à STATION F dans le plus grand incubateur du monde lancé par Xavier NIEL, de manière à ce que ce soit aussi l'occasion de valoriser notre pays, et c'est d'ailleurs le sens des subventions qu'on demande au ministère, à Business France, etc... De la même manière, il y aura un temps de huis clos à Fontevraud parce qu'on pense que le lieu s'y prête et que la compétence économique de la Région, compte tenu du format, peut nous permettre de positionner les choses de cette manière. Le temps fort sera au théâtre Le Quai avec y compris une partie grand public pour réfléchir aux enjeux liés aux nouvelles technologies, avec un certain nombre d'intervenants sur des questions aussi fondamentales que la propriété de la donnée et d'autres sujets qui sont des sujets du quotidien.

Mais un des enjeux, c'est de conduire des itinérances et, autrement dit, d'emmener ces patrons non pas pour des colloques dans des salles climatisées qui finissent par toutes se ressembler, mais par les emmener dans des entreprises où ils verront des savoir-faire locaux et où, en voyant ces savoir-faire locaux, ce sera l'occasion que les labos de recherche, que les start-up soient présentes au bout de la chaîne de production ou à proximité de technologies agricoles innovantes. Il y aura donc aussi bien un temps fort dans l'Hôpital d'Angers au centre de simulation, sur un site qui mettra en avant l'agriculture intelligente, que dans le Choletais, du côté de Thales, pour être capable d'aller chercher des choses qui montrent le territoire dans son ensemble. Et on a décidé de décliner, de la même manière, sur les lieux qui seront des dîners un peu exceptionnels, de présenter des choses qui marquent les esprits. Notre enjeu, maintenant qu'on a accueilli cet événement, c'est qu'ils en ressortent en se souvenant longtemps de leur passage et en ayant envie de revenir sur le territoire et d'investir sur la partie angevine, pour être clair. Mais on pense qu'il y a des images qui, par rapport à notre patrimoine au sens large, peuvent les marquer de manière encore plus forte et plus durable, et, clairement, Brissac fait partie de ces points de patrimoine dans lesquels on est capable de positionner les choses de façon forte. Voilà ce que je peux vous indiquer. Oui. La parole est à Jacques CHAMBRIER.

Jacques CHAMBRIER : Oui, Monsieur le Président. On attend combien de personnes dans ce forum à peu près ? Vous avez une idée ?

Monsieur le Président : Généralement, ce forum réunit entre 100 et 200 personnes, mais il y a plusieurs éléments qui sont à prendre en ligne de compte. Le premier, ce n'est pas seulement le nombre, c'est la qualité de ceux qui viennent. Notre objectif, c'est d'avoir des gens qui, potentiellement, ont un pouvoir de décision et sont susceptibles, ensuite, d'intervenir sur le territoire. Vous pouvez avoir beaucoup de personnes qui viennent à un colloque ; si elles viennent pour profiter du paysage et de la gastronomie mais qu'elles repartent en n'ayant pas nécessairement le degré, à l'intérieur de leur entreprise, qui leur permet ensuite d'investir, l'intérêt pour le territoire n'est pas le même. Ensuite, il y a un temps à huis clos qui ne dépend pas de nous puisque, par définition, le WEF c'est une association de fédérations continentales d'électronique. Ce que nous organisons, c'est le fait de faire venir des Français, des Européens qui vont être présents sur le territoire et d'organiser un temps grand public qui se terminera avec un partenariat, avec un quotidien de la presse nationale, une chaîne d'information, une radio généraliste, de manière à ce qu'il y ait des retombées aussi médiatiques pour l'ensemble du territoire, et en invitant les Angevins à venir assister à des temps forts et en permettant aux entreprises locales de bénéficier de temps de présentation en B2B pour pouvoir trouver des investisseurs, des fournisseurs, ou des partenaires. Donc c'est toutes ces dimensions qu'il faut ajouter.

J'ajoute que, sans attendre, fin août, nous devrions avoir la visite d'un certain nombre de patrons indiens qui, parce que nous organisons le WEF, vont venir fin août en délégation pour visiter une partie de nos entreprises sur le territoire, et que, dans le même esprit, j'étais deux jours avec Jean-Pierre BERNHEIM la semaine dernière à Shanghai pour le sommet asiatique de l'électronique, je serai la semaine prochaine aux Philippines pour le même exercice pendant 48 heures, avant de faire un crochet en rentrant par Singapour et par l'Inde, pour des durées d'à peu près à chaque fois d'une nuit, me permettant de rencontrer une partie de ces patrons pour inciter le maximum d'entre eux à venir sur notre territoire. Et, en ce moment même, nous avons quelqu'un qui est au Japon, nous aurons quelqu'un dans quelques jours qui sera au Vietnam, et on fait en sorte de sensibiliser ces pays, et, parallèlement, le travail de lobbying, auprès des fédérations françaises, allemandes, et européennes, a déjà été conduit. Voilà ce que je pouvais vous indiquer. Mes chers collègues, je vais vous inviter à ce qu'on vote les tarifs et je vous donne rendez-vous le mois prochain pour une présentation qui sera plus détaillée. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2017-109: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 13

Délibération n°: DEL-2017-110

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Association Pays de la Loire Europe - Désignation d'un représentant.

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

L'Association « Pays de la Loire Europe » a pour objet de défendre les intérêts de la Région Pays-de-la-Loire auprès des institutions de l'Union Européenne.

Elle assure la promotion des acteurs ligériens auprès des institutions européennes, identifie des synergies possibles avec d'autres réseaux ou projets européens et suscite des échanges et des partenariats tout en ayant accès à des informations de premier ordre.

La participation d'Angers Loire Métropole à l'association « Pays de la Loire Europe » répond à un souci d'intégrer un réseau permettant de faire porter notre voix auprès de l'Europe et de bénéficier d'un appui afin de faciliter l'accès aux financements européens.

Il convient aujourd'hui de désigner un représentant au sein de cette association.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juin 2017
Considérant la candidature pour représenter Angers Loire Métropole au sein de l'Association Pays de la Loire Europe de Roselyne BIENVENU

DELIBERE

Désigne Roselyne BIENVENU comme représentante d'Angers Loire Métropole au sein de l'association Pays de la Loire Europe.

***

Monsieur le Président : Il me reste à vous demander de désigner Roselyne BIENVENU comme représentante d'Angers Loire Métropole au sein de l'association Pays de la Loire Europe Y a-t-il d'autres candidats ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2017-110: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 14

Délibération n°: DEL-2017-111

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Université d'Angers - UFR des Sciences - Désignation d'un représentant.

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

La Faculté des Sciences, une des 7 composantes de l'Université d'Angers, vient de renouveler son Conseil.

Le Conseil d'UFR (Unité de Formation et de Recherche) décide de la politique budgétaire, de ressources humaines, internationale de la composante et gère également tout ce qui est formation initiale et continue. L'UFR des Sciences a pour vocation de former des scientifiques aptes à intégrer des entreprises au niveau technicien supérieur (Bac+3, Licence), ingénieur (Bac + 5, Master) ou en recherche et développement (Bac+8, Doctorat).

Angers Loire Métropole était déjà représentée lors du précédent Conseil d'UFR, il convient aujourd'hui de désigner de nouveau un représentant pour ce Conseil.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 juin 2017
Considérant la candidature de M. Michel BASLE comme représentant d'Angers Loire Métropole au sein du Conseil de l'UFR des Sciences.

DELIBERE

Désigne M. Michel BASLE comme représentant d'Angers Loire Métropole au sein du Conseil de l'UFR des Sciences.

***

Monsieur le Président : Et enfin, de désigner Michel BASLÉ pour nous représenter au sein du Conseil de l'UFR Sciences. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL-2017-111: Le conseil adopte à l'unanimité

***

LISTE DES ARRETES PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

N°	OBJET	DATE DE L'ARRETE
	ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE	
AR-2017-74	Bourse Entreprendre attribué à M. Stéphane SALMON, société WAY4YOU d'un montant de 2 450 € pour l'exercice de son activité d'accompagnement des personnes dans leur parcours de vie professionnelle.	**02 mai 2017**
AR-2017-75	Bourse Entreprendre attribué à M. Joël CHOTARD, société EISOX R&D, d'un montant de 2 755 € pour l'exercice de son activité de solution de gestion intelligente de chauffage.	**02 mai 2017**
AR-2017-76	Bourse Entreprendre attribué à M. Laurent MAUVOISIN, société « LOG IN HEALTH » d'un montant de 3 250 € pour l'exercice de son activité de distribution de packs de santé connectés.	**02 mai 2017**
AR-2017-77	Bourse Entreprendre attribué à M. Marc de Courreges, société « PRESTIME » d'un montant de 4 987,50 € pour l 'exercice de son activité de réservation de services de proximité de façon digitale.	**02 mai 2017**
	ACTIONS FONCIERES	
AR-2017-71	Déconsignation de la somme de 12 000 € dans le cadre de la préemption d'un garage situé sur la commune d'Angers, 37 rue Saint Exupéry au profit des Consorts HENRY sur l'acquit de Me CESBRON notaire à Avrillé et chargé de la vente	**28 avril 2017**
AR-2017-72	Convention de gestion avec la commune de Savennières fixant les modalités de mise en réserve d'un ensemble immobilier situé 2 rue Duboys d'Angers à compter rétroactivement du 14 décembre 2016 pour une durée de 10 ans.	**27 février 2017**
AR-2017-78	Droit de préemption urbain exercé sur trois parcelles non bâties d'une superficie totale de 10 843 m², située en la commune de Briollay au 39 route de Soucelles appartenant aux Consorts PERRINEAU au prix de 55 500 €.	**15 mai 2017**
AR-2017-80	Convention de gestion avec la commune d'Angers fixant les modalités de mise en réserve d'un local commercial situé Place de l'Europe, lot n° 6, SCI IMMOKAD.	**23 mai 2017**

AR-2017-73	**AMENAGEMENT DE VOIRIE URBAINE** Convention d'occupation précaire pour la mise à disposition temporaire par la SOCLOVA d'un terrain, situé 1,3 et 5 rue Couperin pour travaux de requalification de l'échangeur Montréjeau,	**09 mai 2017**
AR-2017-79	**TRANSPORTS URBAINS** Réforme d'un bus urbain en vue d'un projet du Lycée des Métiers de Narcé de formation locale des mécaniciens bus/cars/camions	**11 mai 2017**
AR-2017-81	**PILOTAGE DE LA POLITIQUE** Adhésion d'Angers Loire Métropole à l'association AMORCE pour un montant de 5 096 €.	**29 mai 2017**

***

Liste des Marchés à procédure adaptée

N° de marché / AC	Types Marché F-S-T-PI	Objet du marché	Libellé des lots ou lot unique	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Montant
A17044CH	S	Faisabilité Réseau de Chaleur Serres Ponts de Cé et Saint Gemmes sur Loire	lot unique	Abaque Ingénierie	17285	PUILBOREAU	maxi 20 000 € HT
A17045P	Travaux	Travaux aménagement aire de stationnement	lot unique	DURAND	49330	LONGUENEE EN ANJOU	32 362
A17047P	Travaux	Déconstruction et désamiantage de la maison des ingénieurs aux ardoisières de Trélazé	lot unique	SOCIETE TERASSEMENTS JUSTEAU	49700	LOURESSE ROCHEMENIER	48 000
A17048P	S	entretien espaces verts PAC 2017	Lot 1 : entretien espaces verts PAC - secteur Est	EDELWEISS SA	49460	MONTREUIL JUIGNE	entre 30 000 et 104 000 € HT
A17049P	S	entretien espaces verts PAC 2017	Lot 2 : entretien espaces verts PAC - secteur Ouest	EDELWEISS SA	49460	MONTREUIL JUIGNE	entre 30 000 et 104 000 € HT
13 A 25 19	Travaux	Travaux de réparation dans les Bâtiments de la Ville d'Angers, ALM, le CCAS et EPCC le Quai	lot n°13 : plomberie sanitaires - Chauffage - Ventilation Travaux de raffraichissement et de traitement d'air des bureaux et de l'atelier de la Wise Factory	AXIMA CONCEPT ENGIE AXIMA	49800	TRELAZE	195 000
A17046D	PI	Marché de réalisation d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour el site de BIOPOLE	lot unique	ANTEA France	44000	NANTES	38 100
A17050P	S	Manutentions, conditionnement et Transport des collections du 1er et 2ème Etage de l'ex-musée de la Communication à St Barthélemy d'Anjou	Lot unique	BOVIS TRANSPORT FINE ART ZI LES CIROLIERS 1 BIS RUE EDOUARD AUBERT	91712	FLEURY MEROGIS	41 711
A17051F	F	Acquisition d'un équipement d'hydrocurage pour porteur de 26T	Lot unique	HYDROVIDE	49430	LEZIGNE	175 000
A17052P	Travaux	Parc des Sablières à Ecouflant - Réfection du revêtement de l'allée intérieure - Secteur P2A	Lot unique	TERRE DECAPE	49481	ST SYLVAIN D'ANJOU	9. 295,01 € HT
A17055T	F	Acquisition d'un jeu de colonnes élévatrices filaires	Lot unique	SEFAC SA	08800	MONTHERME	19 490
G17022P	F	Fourniture de mobilier urbain pour la ligne A du tramway	Lot 1 Potelets fixes à mémoire de forme	LE POTELET	92140	CLAMART	Période initiale : 50 000,00
G17023P	F	Fourniture de mobilier urbain pour la ligne A du tramway	Lot 2 Potelets en fonte	LC FOUNDRY	28210	NOGENT LE ROI	Période initiale : 50 000,00

G17024P	F	Achats de tampons encreurs	Lot unique	EMPREINTE OCEANE	44818	SAINT HERBLAIN	25 000
A17063P	PI	Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement des extérieurs de la pépinière d'entreprise Fleming à Angers	Lot unique	DOUESNEAU-BANNES ASE GEOMETRE	49124	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	10 840
G15019Pw	Travaux	Travaux d'aménagement et creation d'espaces verts des parcs d'activités communautaires et autres équipements	requalification des merlons de l'Oceane 1 - phase 3 resplantations	durand/pouteau	49220	LONGUENEE EN ANJOU	50 643,90
A17064D	F	Fourniture et montage d'une benne à ordures de 7m³ sur châssis de 8,5 T acheté sur l'UGAP	lot unique	EUROVOIRIE	60300	SENLIS	58 300
A17065P	S	Prestation de déploiement d'équipements informatiques	lot unique	TIBCO	44860	SAINT AIGNAN GRANDLIEU	17 500
G17025P	S	Accompagnement managérial et cohésion d'équipe	lot unique	FORM&COM	49123	CHAMPTOCE SUR LOIRE	maxi 25 000 €

Monsieur le Président –Avez-vous des questions sur les arrêtés que j'ai pu prendre ? La parole est Gilles MAHÉ.

Gilles MAHÉ : Monsieur le Président, oui, j'avais une question. Parmi les marchés à procédure adaptée, il y a un marché de réalisation d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour le site de Biopole. Donc, dans ce que j'ai pu lire, c'est pour les autorisations d'exploiter, que ce soit la version centre de tri, valorisation CSR et biodéchets. Est-ce que, à un moment ou à un autre, vous avez un calendrier pour, au niveau du Conseil de communauté, nous proposer une présentation un petit peu exhaustive de ce qui se va se faire et où vous en êtes en termes de calendrier ? Merci.

Monsieur le Président : Très bien. Alors, j'associe Joël BIGOT à cette réponse. Comme nous n'avons pas de fonds de dossier, je vous propose de faire une présentation orale très brève et d'inviter notre collègue à pouvoir vous présenter des éléments de manière plus exhaustive quand ce sera le cas, mais je ne me dérobe pas. Vous le savez, on s'est mis d'accord avec le SEDNO et le SIVERT, qui sont donc les syndicats du Segréen et du Nord Anjou Saumurois, pour réaliser ensemble un centre de tri qui viserait environ les 30 000 tonnes qui seraient triées sur place. Cela, c'est acté, et le site est choisi, c'est Biopole. Le principe, c'est une péréquation des coûts de transport en contrepartie d'un loyer qui sera perçu par la Communauté urbaine à hauteur de 500 000 € pour la mise à disposition d'une partie du site de Biopole, ce qui est une recette qui va singulièrement améliorer notre budget déchets. Parallèlement à cela, un comité de pilotage est en train d'avancer sur les statuts de la SPL (Société Publique Locale) qui, comme ça vous a toujours été indiqué dans cette enceinte, sera la structure gestionnaire du centre de tri. Quand la SPL sera constituée, elle aura vocation à se substituer à Angers Loire Métropole dans le cadre des demandes d'autorisation et de suivi qui ont été lancées, effectivement, par la Communauté urbaine il y a quelques mois. Néanmoins, comme nous avons pu le dire publiquement, la discussion aujourd'hui c'est de savoir si d'autres collectivités que le SEDNO et le SIVERT souhaitent se joindre à nous dès lors qu'il y aura maintenant, de manière certaine, un centre de tri public sur le territoire pour lequel nous rechercherons une entreprise qui sera en situation de le gérer. Voilà où nous en sommes.

Quel est l'objectif ? C'est d'arriver à un rétro planning qui nous permette, en janvier 2020, que ce centre de tri soit ouvert. Pourquoi janvier 2020 ? Parce que cela correspond à peu près, la durée de deux ans et demi, au temps moyen entre le moment où vous lancez les choses et le moment où vous pouvez l'ouvrir compte tenu de ce qu'il y a à conduire. L'objectif est d'aller assez vite parce qu'il y a des subventions de l'ADEME (Agence de Développement et de la Maîtrise de l'Energie) qui représentent 1 600 000 € aujourd'hui dans nos perspectives, qui, aujourd'hui, existent, mais qui pourraient disparaître si on tarde trop à se décider, et, parallèlement à cela, il y a aujourd'hui une concorde ou une union politique et il est toujours souhaitable que les choses soient calées au moment où il y a un alignement politique des uns et des autres avant qu'il puisse y avoir d'éventuels changements, surtout quand le nombre de collectivités est aussi important que celui qui est concerné, puisqu'on a l'agglomération de Saumur, puisqu'on a la communauté de communes Baugeois-Vallée, puisqu'on a les territoires du Segréen, et puisque nous discutons aujourd'hui avec d'autres. Voilà où nous en sommes. Mais je pense qu'il pourrait être utile que Joël BIGOT, de toute façon, je pense qu'il reviendra vers nous pour nous présenter les statuts à la rentrée au mois de septembre, et que, dans la continuité, ce sera l'occasion de faire un point et peut-être de vous donner le planning de manière très complète.

Joël BIGOT : Oui, tout à fait.

Monsieur le Président : Vous voulez, Monsieur le Vice-Président, ajouter quelque chose ?

Joël BIGOT : Non, non. L'essentiel a été dit, Monsieur le Président. Effectivement, on est encore en discussion avec d'autres collectivités éventuellement pour élargir le pôle des investisseurs éventuels. Je crois qu'une fois que tout sera calé, ensuite on pourra communiquer sur ce sujet. Là, vous avez déjà l'information principale qui est que c'est le site de Biopole qui sera réutilisé comme centre de tri des

déchets, d'une capacité qui variera entre 30 000 et 40 000 tonnes. C'est le seuil des 30 000 tonnes qui déclenche le seuil des aides de l'ADEME dont a parlé Monsieur le Président.

Liste des arrêtés : Le Conseil donne acte.

Liste des marchés à procédure adaptée : Le Conseil donne acte.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, je ne vois plus de questions. Je considère que nous en avons terminé pour ce soir et je vous donne rendez-vous le 10 juillet pour le Budget Supplémentaire, et, d'ici là, je vous souhaite une bonne fin de soirée.

***

La séance est levée à 19 heures 40

Mme Sophie LEBEAUPIN
Secrétaire de séance

Christophe BECHU
Le Président